

Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal



PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL

VILLE DE MONTRÉAL

**Service de l'habitation et du développement urbain
Module de la planification urbaine**

**Service des loisirs et du développement communautaire
Module des parcs, de l'horticulture et des sciences**

Février 1990

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

1.	INTRODUCTION	1
2.	LA PROBLÉMATIQUE D'INTERVENTION	7
2.1	LA SITUATION	11
2.2	UN RAPPEL HISTORIQUE	13
2.3	LES PRINCIPAUX ENJEUX ACTUELS	19
3.	LE CONCEPT DE MISE EN VALEUR	27
3.1	LES PRÉMISSSES DU CONCEPT DE MISE EN VALEUR	29
3.2	LE CONCEPT DES TROIS SOMMETS	31
3.2.1	Un concept nouveau	31
3.2.2	Le rôle des grandes institutions	32
3.2.3	Les partenaires municipaux et associatifs	32
3.2.4	Un concept en voie de réalisation	33
3.3	LES VOCATIONS À FAVORISER	35
3.3.1	La conservation	36
3.3.2	L'éducation	37
3.3.3	La récréation	38
3.3.4	Le tourisme	39
3.3.5	La vocation du parc du Mont-Royal dans le concept des trois sommets	40
3.4	L'ACCESSIBILITÉ ET LES RÉSEAUX DE CIRCULATION	41
3.4.1	L'amélioration de l'accessibilité	41
3.4.2	Le réseau de circulation interne	42
3.4.3	Le réaménagement de l'accès et de la circulation automobile	42
3.5	LES PRINCIPALES INTERVENTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DU CONCEPT	43

4.	LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT	45
4.1	LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MONT-ROYAL	47
4.1.1	Les principes d'aménagement olmstédiens et les préoccupations actuelles	47
4.1.2	La synthèse des études et les stratégies d'intervention par thème	49
4.1.2.1	Le milieu naturel	49
4.1.2.2	Le patrimoine historique	52
4.1.2.3	Les vues et les paysages	54
4.1.2.4	Les réseaux de circulation	56
4.1.2.5	Les usages	57
4.1.2.6	La synthèse générale	59
4.1.3	Les interventions par secteur	61
4.1.3.1	Les infrastructures routières	61
4.1.3.2	Le sommet	63
4.1.3.3	L'escarpement	64
4.1.3.4	Le lac aux Castors	65
4.1.3.5	Le secteur de la maison Smith	66
4.1.3.6	Les pentes boisées	67
4.1.3.7	L'entrée Peel	68
4.1.3.8	Le piedmont	69
4.1.3.9	La côte placide	70
4.1.3.10	Le parc Jeanne-Mance	71
4.2	LES POTENTIELS D'AMÉNAGEMENT À LA PÉRIPHÉRIE DU PARC DU MONT-ROYAL	73
4.2.1	Le chemin de ceinture	73
4.2.2	Un nouvel accès et un lien de traverse nord-sud	74
4.2.3	La mise en valeur du flanc nord	74
4.2.3.1	Le secteur universitaire	76
4.2.3.2	Le secteur montréalais du cimetière	78
4.2.3.3	Le secteur outremontais	78
4.2.3.4	Les conditions de réalisation	78
4.2.4	Le secteur sportif de l'université McGill	79
4.2.5	Le secteur de l'hôpital Royal Victoria	80
4.3	L'AMÉLIORATION DES VOIES BORDANT LE MONT ROYAL	81
4.3.1	Le flanc est	82
4.3.1.1	L'avenue du Parc	82
4.3.1.2	L'échangeur du Parc - des Pins	84
4.3.2	Le flanc sud	86
4.3.2.1	L'avenue des Pins	86
4.3.2.2	Les liens entre le centre-ville et le mont Royal	87

4.3.3	Le flanc ouest	89
4.3.3.1	Le chemin de la Côte-des-Neiges	89
4.3.3.2	L'échangeur Côte-des-Neiges - Remembrance	90
4.3.3.3	Le chemin Queen-Mary	90
4.4	LA MISE EN OEUVRE DES INTERVENTIONS	91
4.4.1	La programmation des interventions	91
4.4.2	Les coûts et les scénarios de financement	92
5.	LE CONTRÔLE DU DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE URBAIN	105
5.1	LA MISE EN VALEUR DU SITE DU PATRIMOINE	109
5.1.1	Un programme de sensibilisation et d'information des propriétaires privés	109
5.1.2	Une approche concertée avec les institutions	110
5.2	LA PROTECTION DES VUES VERS (ET DE) LA MONTAGNE	113
5.2.1	La dominance de la montagne dans le paysage urbain	113
5.2.2	Les vues vers la montagne	114
5.2.3	Les vues depuis la montagne	115
5.2.4	Les vues intérieures de la montagne	117
6.	CONCLUSION	119

ANNEXE

LISTE DES ÉTUDES
BIBLIOGRAPHIE

PLANS

CONCEPT DES TROIS SOMMETS
PARC DU MONT-ROYAL

AVANT-PROPOS

Ce document consigne les résultats de la démarche de planification menée par la Ville de Montréal, en concertation avec ses partenaires, en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal.

Le produit de cette démarche prend la forme d'un **plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal** qui est maintenant soumis à une large discussion publique dans le cadre du processus de consultation formelle qui s'amorce, sous la responsabilité du Bureau de consultation de Montréal.

Dans un premier temps, le document présente des **orientations générales** relatives à la reconnaissance du caractère exceptionnel du mont Royal et à ses vocations. De ces orientations découlent des principes qui doivent guider sa mise en valeur.

Dans un second temps, le plan préliminaire soumet à la discussion publique une série de **propositions d'aménagement**.

Celles-ci pourront être discutées à deux niveaux. D'abord, elles peuvent servir à éclairer et à alimenter concrètement le débat public sur les grandes orientations de mise en valeur de la montagne, dont elles se veulent l'illustration. Ensuite, il importe que les citoyens et les citoyennes puissent se prononcer sur la pertinence, la configuration générale et le degré de priorité des principales propositions d'aménagement présentées.

Ainsi, les conclusions que le Comité consultatif dégagera de l'analyse des points de vue exprimés en audience publique pourront éclairer l'Administration municipale et ses partenaires, aussi bien sur les lignes directrices que sur les interventions concrètes de mise en valeur à retenir.

Par ailleurs, sur le plan des engagements financiers, soulignons que tout en souhaitant susciter la participation financière de divers partenaires publics et privés à cette ambitieuse opération de restauration et de mise en valeur de la montagne, la Ville de Montréal entend pour sa part y consacrer un effort budgétaire substantiel et soutenu au cours de la décennie qui débute.

Cet engagement, qui est détaillé plus loin dans le document, reflète la fermeté des intentions de la Ville de procéder à la mise en valeur de ce joyau du patrimoine montréalais, le mont Royal.

1. INTRODUCTION



Depuis 1987, la Ville de Montréal s'est engagée à protéger et à mettre en valeur le mont Royal: élément naturel et symbolique dominant du patrimoine montréalais.

Au début de 1987, la Ville de Montréal s'est engagée dans une démarche visant à assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal, un des éléments les plus significatifs du patrimoine montréalais.

Entrepris en étroite collaboration avec les municipalités d'Outremont et de Westmount, les grandes institutions présentes sur le territoire et des groupes de citoyens intéressés, en particulier les Amis de la montagne, cet effort de planification a porté non seulement sur le parc du Mont-Royal comme tel, mais sur l'ensemble de la montagne et le milieu urbain qui la borde.

Dans la foulée de cette démarche de planification concertée, la Ville de Montréal souhaite en arriver, à terme, à l'adoption d'un plan de mise en valeur pour la partie montréalaise du territoire de la montagne.

La version préliminaire de ce plan de mise en valeur présentée dans ce document servira de base à la consultation publique qui s'amorce. Celle-ci est une étape très importante du processus qui doit conduire à l'adoption de la version définitive du plan, prévue pour la fin de l'année 1990.

A la lumière des résultats de la consultation publique et parallèlement à l'adoption de la version définitive du plan de mise en valeur, un premier plan d'action à court terme sera établi et se traduira, à l'automne prochain, dans le programme triennal d'immobilisations pour la période 1991-1993.

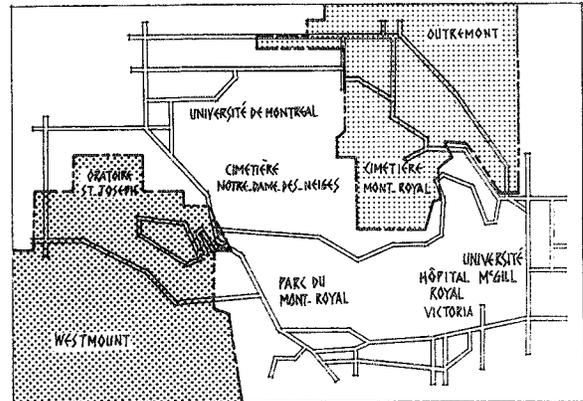
Après son adoption, la mise en oeuvre du plan se poursuivra au cours de la décennie et même au delà de l'an 2000. Le plan engagera au premier chef la Ville de Montréal sur son territoire, mais fera aussi appel à la concertation entre tous les partenaires susceptibles de contribuer à un meilleur aménagement de notre montagne.

Le plan préliminaire de mise en valeur propose de mieux définir la vocation de la montagne au sein de l'agglomération montréalaise et d'orienter les relations entre le parc, le mont Royal et la ville.

Il invite au développement de rapports de bon voisinage entre les instances qui se partagent le territoire de la montagne, soit les trois municipalités et les grandes institutions, et à la poursuite d'objectifs communs. Il vise aussi à susciter la participation d'interlocuteurs des secteurs associatifs et privés à ce projet collectif.

Concrètement, le plan préliminaire de mise en valeur propose la restauration et le réaménagement du parc du Mont-Royal qui occupe près du quart de la superficie de la montagne.

Il concerne aussi certains aménagements à vocation publique, à l'extérieur du parc, sur les grands domaines institutionnels. Enfin, le plan préliminaire identifie divers projets de réaménagement des abords de la montagne ainsi que des mesures de mise en valeur du patrimoine bâti et de contrôle du développement urbain sur ses flancs.



Situation des municipalités et des grandes institutions sur le territoire du mont Royal.

Avant d'aborder la problématique d'aménagement de la montagne et la présentation détaillée du plan préliminaire, il convient de rappeler brièvement les principales étapes franchies depuis l'amorce du processus de planification en 1987, ainsi que les principales réalisations auxquelles il a déjà donné lieu:

- **Juillet 1987:** signature d'un premier protocole d'entente entre les Villes de Montréal et d'Outremont en vue d'une collaboration intermunicipale pour la sauvegarde et la mise en valeur de la montagne et création d'un comité conjoint à cette fin.
- **Août 1987:** création du poste d'administrateur du parc du Mont-Royal avec comme principaux mandats de coordonner toutes les interventions courantes d'exploitation, d'animation et d'entretien dans le parc et de proposer une structure permanente pour sa gestion.
- **Août 1987:** adoption du règlement 7451 sur la protection et la plantation des arbres. Ce règlement s'applique aux propriétés sises aux abords de la montagne et définit les modalités à respecter pour l'abattage, l'élagage, l'entretien, la plantation d'arbres, etc.
- **Septembre 1987:** mise sur pied, conjointement par le Service de l'habitation et du développement urbain et le Service des loisirs et du développement communautaire, d'une équipe de planification et nomination d'un coordonnateur pour le projet du mont Royal. Cette équipe et plusieurs consultants ont réalisé diverses études au cours de l'année 1988.

Ces études concernent, entre autres, l'historique de l'évolution du parc et de l'urbanisation de la montagne, l'analyse du milieu naturel (géomorphologie et végétation), l'inventaire des ressources culturelles, l'analyse visuelle, la problématique des accès, une enquête auprès des usagers, la demande sociale et des scénarios de développement récréo-touristique, le développement d'un programme d'interprétation du milieu, la structure de gestion, l'analyse du réseau routier périphérique et des hypothèses de réaménagement. (Voir la liste complète de ces études en annexe).

- **Décembre 1987:** après des audiences publiques, adoption du règlement 7593 constituant le "site du patrimoine du Mont-Royal".

Le mont Royal est ainsi devenu le premier site du patrimoine à être constitué au Québec en vertu des pouvoirs définis par la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4). La délimitation du territoire inclut toutes les zones possédant une valeur patrimoniale reliée à la montagne. Il s'agit d'une des plus fortes concentrations de biens culturels immobiliers à Montréal. Ce patrimoine bâti, intégré à une topographie particulière, compose un paysage architectural de très haute qualité.

Ce règlement permet à la Ville de Montréal de s'assurer que les nouveaux projets respecteront les caractéristiques de ce paysage. Avant de fixer des conditions à l'exécution des projets, la Ville prend avis auprès du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels créé en février 1987. Les projets visés sont de divers types: morcellement de terrain, nouvelle construction, restauration modifiant l'apparence extérieure de l'immeuble et modification ou implantation d'enseignes.

- **Décembre 1987 et hiver 1988:** amorce de la concertation avec certaines des institutions qui occupent les flancs de la montagne, en vue de définir les formes que pourrait prendre leur collaboration à la conservation et à la mise en valeur du mont Royal.

- **Avril 1988:** dépôt du premier volume de l'étude intitulée **La montagne en question**, préparée par le Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM), en collaboration avec la Ville de Montréal. Cette étude aborde divers aspects de la problématique d'aménagement de la montagne. Sa version complète (volumes 1 et 2) a été publiée en août 1988.
- **Mai et juin 1988:** réalisation d'une consultation informelle auprès d'une quarantaine d'organismes intéressés à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. Cette consultation a permis de rejoindre des résidents des quartiers adjacents à la montagne, des clientèles spécialisées et divers groupes d'intérêt socio-économique. (Voir le document intitulé **Tables rondes sur la mise en valeur du mont Royal, mai-juin 1988**).
- **Mai et juin 1988:** consultations publiques sur l'**Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre** qui proposait, entre autres, de protéger certaines des vues vers et depuis le mont Royal, d'assurer des liens entre la montagne et le centre-ville ainsi que de réévaluer la vocation et l'aménagement du parc du Mont-Royal.
- **Novembre 1988:** adoption par la Ville de Montréal des **Orientations préliminaires pour la mise en valeur du mont Royal** et poursuite, sur la base de ce document, des démarches de concertation avec les municipalités voisines et les institutions.
- **Décembre 1988:** création de la Fondation du Mont-Royal par les Amis de la montagne, en collaboration avec la Chambre et le Bureau de commerce de Montréal, et annonce d'une entente de principe avec la Ville de Montréal pour un premier projet associant les secteurs privé et public dans le parc du Mont-Royal, soit la rénovation de la maison Smith.
- **Avril 1989:** signature d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne inc., par laquelle la Ville retient les services de ce dernier en matière d'interprétation de la nature, d'animation et d'éducation en environnement dans le parc du Mont-Royal.

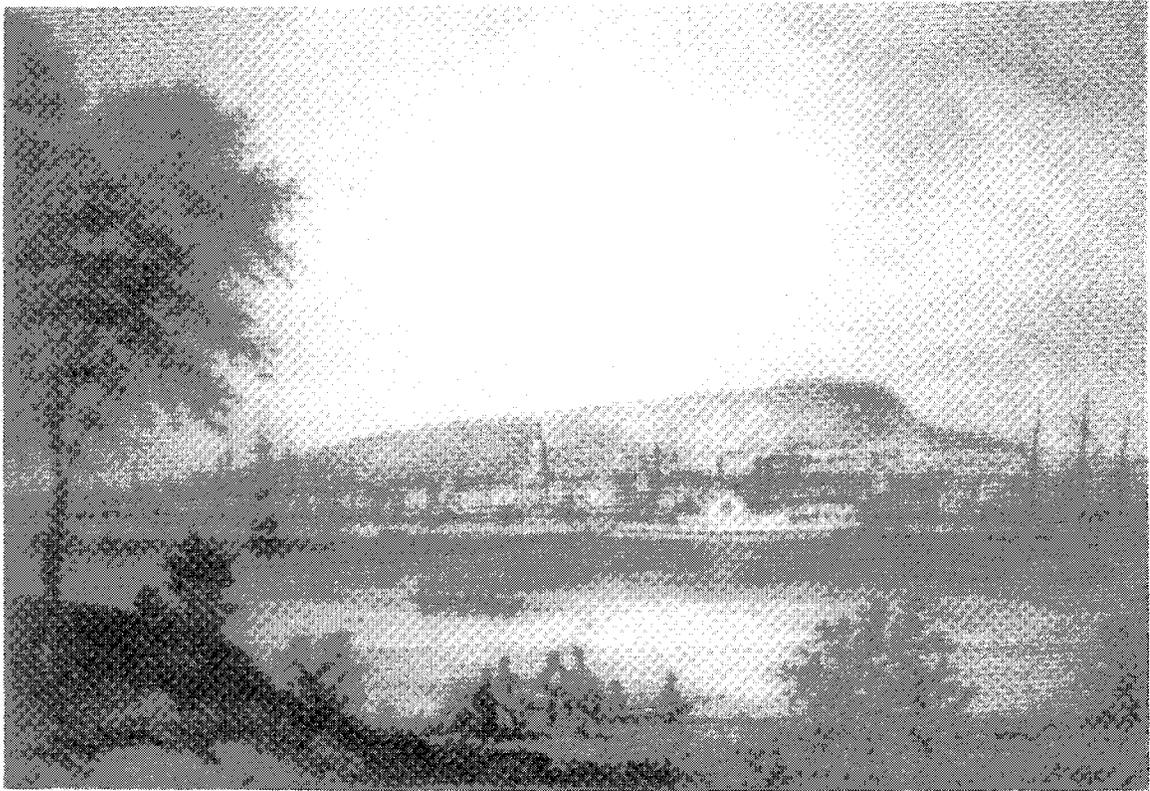
Cette entente permettra de consolider les services offerts par le Centre à tous les visiteurs du parc, aux clientèles scolaires et aux participants aux camps de jour de la Ville. L'entente est renouvelable annuellement, jusqu'en 1993.
- **Septembre 1989:** signature d'un **Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal** entre les Villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount ainsi qu'avec l'association les Amis de la montagne.

L'Accord comporte des objectifs communs relatifs à la conservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que des paysages de la montagne. Il met en place un cadre formel permettant aux partenaires de se concerter sur leurs orientations et leurs actions à l'égard du mont Royal.
- **Octobre 1989:** constitution du **Comité de concertation intérimaire** prévu à l'**Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal**. Ce comité regroupe des représentants des Villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount, des Amis de la montagne et des institutions situées sur le mont Royal.

Le **plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal** présenté ci-après est donc le fruit d'une démarche d'étude, de consultation et de concertation menée par la Ville de Montréal depuis près de deux ans et demi.

Il s'inscrit également dans le prolongement d'une série de réalisations concrètes et importantes de plusieurs intervenants, dont la Ville de Montréal, qui forment déjà l'assise d'un meilleur avenir pour le mont Royal.

2. LA PROBLÉMATIQUE D'INTERVENTION



Un rappel historique et un survol de la problématique actuelle permettent de présenter les principaux enjeux.

La démarche de planification concertée engagée par la Ville de Montréal depuis 1987 répond à une volonté nette de restaurer le parc du Mont-Royal et, plus largement, de mieux intégrer le parc à la montagne et la montagne à la ville.

Cette volonté prend racine dans la reconnaissance générale de l'importance des espaces libres, naturels comme culturels, dans l'amélioration de la qualité de vie urbaine, laquelle est devenue l'un des facteurs premiers de développement économique et social dans les villes post-industrielles comme Montréal.

Par exemple, New York l'a bien compris en plaçant sa politique des espaces libres au coeur de sa revitalisation (*Open Space and the future of New York*, 1987), en commençant par l'entreprise de restauration de son Central Park, dont la planification aura pris trois années et la mise en oeuvre coûtera 150 millions de dollars, répartis sur dix ans.

A Montréal, le mont Royal se situe au départ et au centre d'une opération de planification globale des espaces libres incluant un Réseau vert, vaste système de parcours linéaires qui relieront les espaces verts et bleus en desservant tous les quartiers au passage.

Il s'agit ici du premier effort de planification systématique dans ce domaine depuis le premier **Plan directeur des espaces libres de Montréal** de 1955. Curieusement, ce plan s'était lui aussi accompagné d'un nouveau plan de réaménagement du parc du Mont-Royal...

La priorité actuellement accordée au mont Royal s'explique par les préoccupations de la population montréalaise face aux menaces récentes dont il a été l'objet et par les carences importantes dans son aménagement et dans sa gestion.

La présente démarche constitue donc une nouvelle tentative de redonner au mont Royal, symbole et monument de Montréal, la place centrale qu'il doit occuper dans la ville et dans son système d'espaces verts.

2.1 LA SITUATION

L'histoire du mont Royal nous enseigne qu'en l'absence d'orientation formelle sur sa vocation, la montagne a souvent fait l'objet de projets inopportuns, dont la plupart n'ont été écartés que grâce à la vigilance populaire.

Encore récemment, divers projets d'équipement sur la montagne (haute tour de communication et d'observation, station de ski commerciale sur tout le flanc nord, centre sportif universitaire) étaient à l'origine de la mobilisation de citoyens: en particulier, de la création en 1986 d'un organisme : les Amis de la montagne.

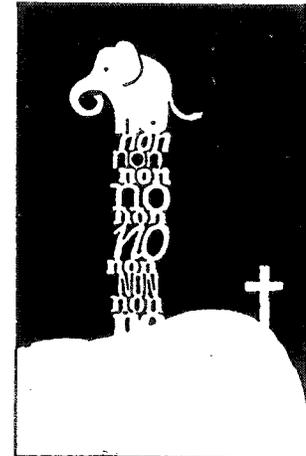
A l'extérieur du parc, les pressions à l'urbanisation sur les flancs du mont Royal (redéveloppement résidentiel, expansion institutionnelle) se sont récemment accentuées et risquent de modifier sensiblement l'environnement de la montagne.

Moins spectaculaire, mais tout aussi inquiétant est l'état du parc lui-même, tant sur le plan du milieu naturel (forêt négligée, érosion, etc.), que sur celui des infrastructures (bâtiments, sentiers, escaliers, voirie, etc.), des services et de l'entretien.

Des déficiences apparaissent également au chapitre de la programmation des activités récréatives et touristiques, à l'exception notable des programmes d'éducation à l'environnement offerts par le Centre de la montagne.

Enfin, le parc enregistre des déséquilibres importants dans son utilisation comme parc local la semaine, et comme parc régional les fins de semaine, alors que certains secteurs sont surfréquentés. Cette situation suggère qu'il est temps de redéfinir un consensus clair au sein de la communauté montréalaise quant à la vocation du parc et de la montagne et d'en assurer une gestion plus attentive.

Ces enjeux actuels sont en fait les mêmes qui ont caractérisé l'histoire de la relation entre le parc, le mont Royal et la ville, en particulier au cours des quelque 150 dernières années. Un bref rappel historique suffit d'ailleurs à s'en convaincre.



Ancien symbole de l'organisme les Amis de la montagne.

2.2 UN RAPPEL HISTORIQUE

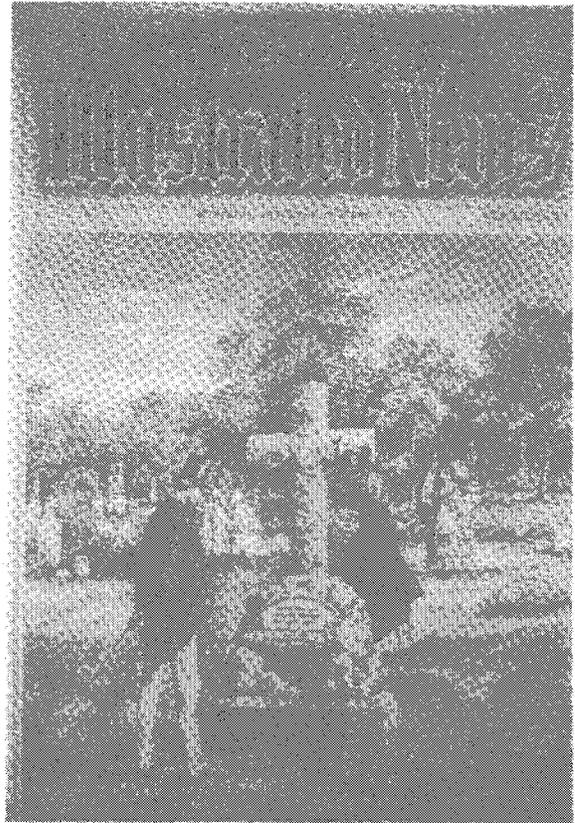
Dès l'époque pré-coloniale, les autochtones considèrent la montagne comme le symbole d'Hochelega. Puis Jacques Cartier la consacre en prenant possession du territoire au nom du roi de France et Maisonneuve la sacralise en y plantant une croix, aujourd'hui commémorée par celle de la Société Saint-Jean Baptiste érigée en 1924. Ainsi, la valeur symbolique de la montagne a persisté jusqu'à nos jours.

Jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, la propriété et l'utilisation de la montagne étaient partagées entre quelques grands propriétaires profitant de ce lieu exceptionnel, encore éloigné de la ville, à des fins d'agriculture, de villégiature et de loisirs. Ainsi, pour la plupart des Montréalais, la montagne demeure inaccessible.

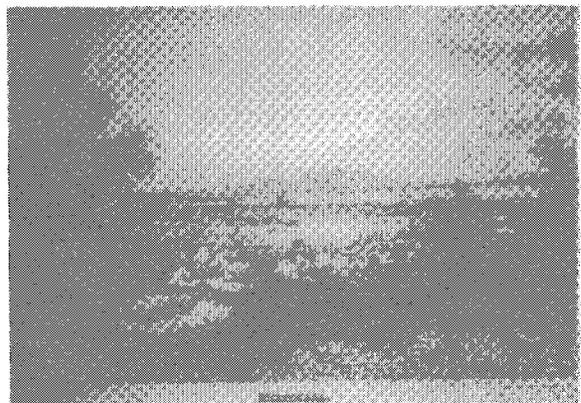
Par la suite, elle accueille diverses fonctions institutionnelles, en particulier les cimetières Mont-Royal (1852) et Notre-Dame-des-Neiges (1855). Par la qualité de leur aménagement, ceux-ci ont constitué les premiers grands espaces verts ou "parcs ruraux" ouverts à la fréquentation des Montréalais.

Après la fonction du sacré, suivent les grandes institutions du savoir et de la santé, entre autres: l'université McGill, le Grand séminaire et le collège de Montréal, le collège Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Royal Victoria, etc. Ce développement institutionnel se poursuit d'ailleurs avec intensité jusqu'aux années 1950 avec, en particulier, l'oratoire Saint-Joseph et l'université de Montréal sur le flanc nord.

Une des premières fonctions collectives sur la montagne en est une à caractère technique, soit celle de château d'eau, concrétisée par la construction du réservoir Redpath en 1853. Quant à l'accessibilité publique à la montagne, elle n'est consacrée qu'avec l'inauguration en 1876 du parc du Mont-Royal qui s'étend sur la partie restante de la montagne.

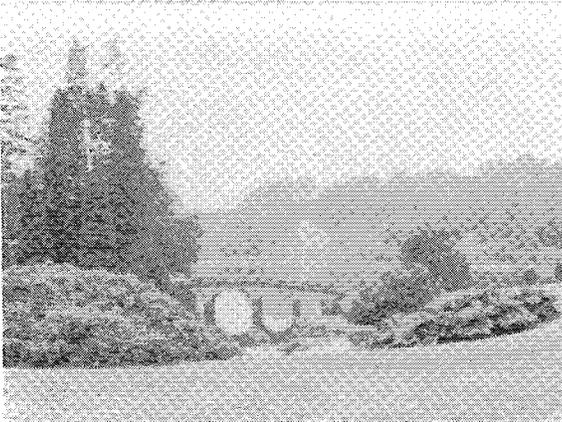


Les cimetières, précurseurs des "parcs ruraux" ouverts à la fréquentation des Montréalais.



Encore éloigné de la ville, le mont Royal était surtout utilisé à des fins d'agriculture, de villégiature et de loisir.

Les premiers parcs urbains :



Victoria Park (1842), situé à Londres.



Bois de Boulogne (1853), situé à Paris.

L'idée du parc apparaît dès les années 1840, presque en même temps que les premiers parcs urbains issus du mouvement de réforme sociale pour contrer les conditions de vie associées à l'urbanisation industrielle, à Londres (Victoria Park, 1842), Paris (bois de Boulogne, 1853) et New York (Central Park, 1858). Toutefois, les élus municipaux hésitent à créer un tel parc sur la montagne, jugée trop éloignée des populations défavorisées.

Les premières acquisitions ne se feront qu'entre 1872 et 1874, date à laquelle la Ville engage finalement Frederick Law Olmsted, le célèbre concepteur du Central Park, premier parc urbain à vocation socio-récréative en Amérique.

Le mandat original d'Olmsted concerne explicitement la création d'un tel "central park" sur la montagne. Cependant, il s'inspire davantage de son expérience de Prospect Park, à Brooklyn (qu'il vient alors de terminer), que de celle de Central Park. En effet, Prospect Park conçu comme un parc "rural", ressemblait plus au mont Royal par sa taille, par sa nature et par sa localisation périphérique.



Central Park (1858), situé à New-York.

Olmsted voit bien le problème de l'éloignement du parc et, dans son rapport préliminaire de 1874 de même que dans son plan de 1877, il propose une série de mesures visant à rapprocher la ville et le parc: entrée principale du chemin de voiture à chevaux sur le flanc est, lotissement de transition où aboutiraient les rues venant de l'est de la ville, proposition d'un tramway menant au pied de la falaise et, de là, un funiculaire dans l'axe de la rue Duluth dont il approuve le projet dès 1875.

Selon Olmsted, ce funiculaire doit permettre "aux personnes faibles et aux enfants" d'accéder au sommet pour contempler le panorama qu'il considère comme l'attrait principal de la montagne et le plus intéressant des villes nord-américaines.

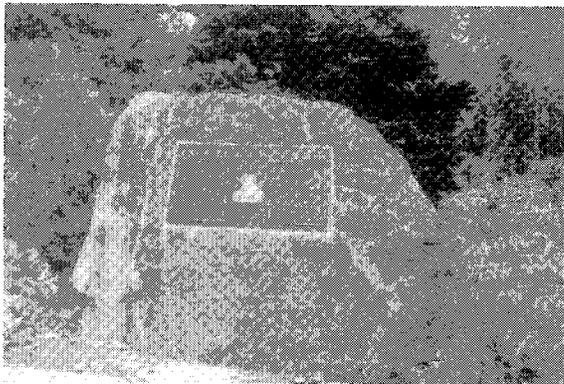
Il propose également de renforcer les attraits de la montagne, par exemple, la forêt, en diversifiant les espèces, le relief, en aménageant des sentiers plus excitants dans la falaise, et l'eau, en créant un bassin ("grand promenade réservoir") aux formes bien géométriques.

Bien peu des idées d'Olmsted sont réalisées: la crise économique sévissant, seul son chemin d'accès est construit dès 1875, et l'achat des propriétés stratégiques du flanc est reporté.

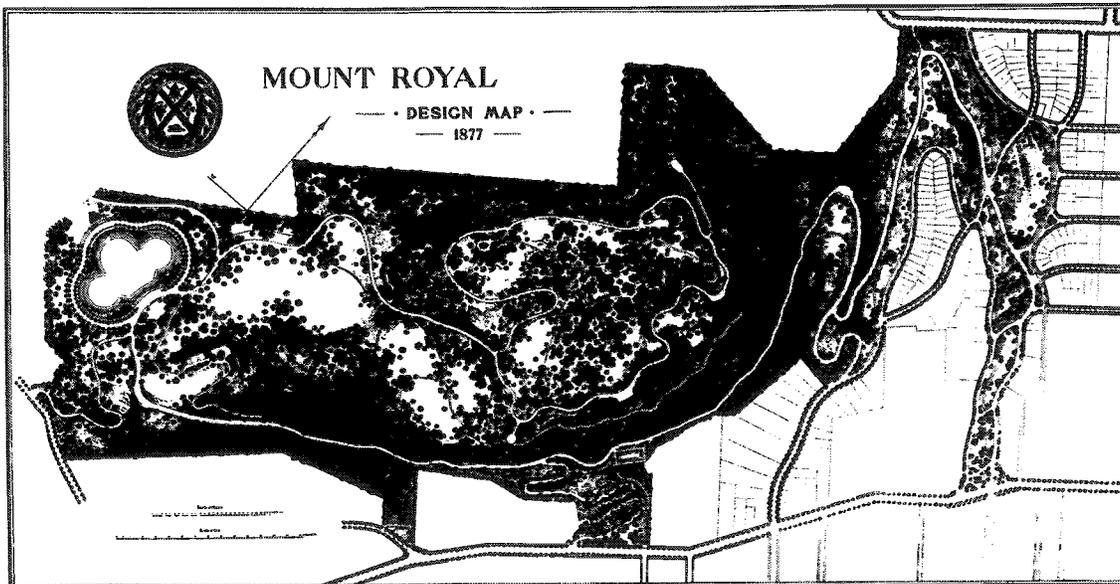


1. Frederick Law Olmsted (1822-1902); woodcut portrait ca. 1882

Frederick Law Olmsted, célèbre concepteur du Central Park de New-York, aura pour mandat de créer un tel "central park" sur la montagne.



Monument à la mémoire du concepteur du parc, situé sur le chemin Olmsted à proximité du grand chalet.



Le plan d'aménagement du parc du Mont-Royal tel que conçu par F.L. Olmsted.

Cette réalisation fort incomplète du plan d'Olmsted laisse le parc du Mont-Royal peu aménagé, ce qui lui confère, de fait, un statut de parc naturel qu'on aurait tort d'attribuer à la volonté intégrale de son concepteur. Ce statut est renforcé par la publication en 1881, cinq ans après l'inauguration du parc en 1876 et quatre ans après le dépôt et l'approbation du plan de 1877, du rapport final d'Olmsted où ce dernier s'explique et se justifie. Il y tient surtout un discours de principe sur les vertus thérapeutiques et les valeurs esthétiques des parcs, appliqué comme a posteriori au mont Royal.

Par comparaison au document de 1874 et au plan de 1877, ce dernier rapport laisse planer une ambiguïté sur le statut du parc du Mont-Royal: "parc de conservation", ou "parc urbain" ouvert à une certaine socialisation.

Quoi qu'il en soit, la demande récréative et urbaine ne tarde pas à se manifester et à s'amplifier au fur et à mesure du développement urbain qui encercle la montagne. La fonction récréative reste d'abord localisée au pied du flanc est, à l'emplacement de l'actuel parc Jeanne-Mance, qui accueille successivement un terrain de golf, une exposition provinciale, un hippodrome, un palais de cristal (1877), glissoires et châteaux de glace l'hiver, des pique-niques et jeux l'été.

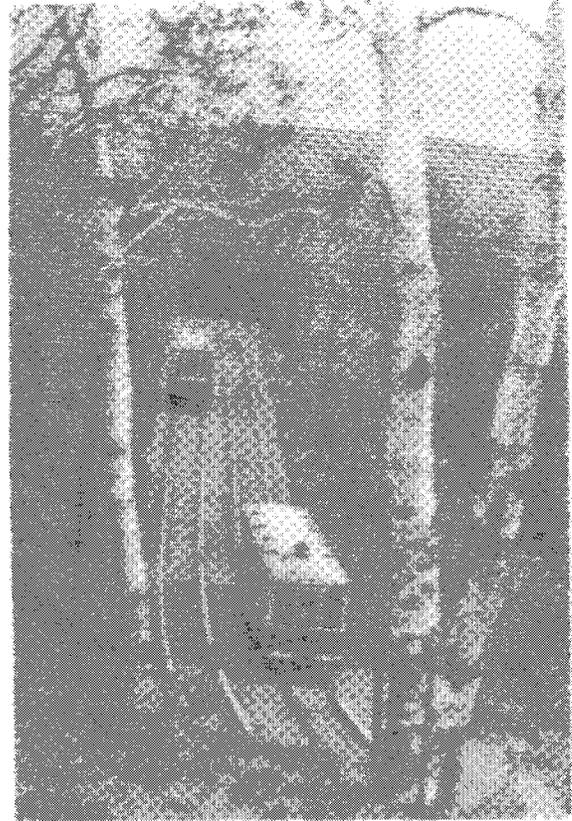


Une des activités récréatives de l'époque... les châteaux de glace.

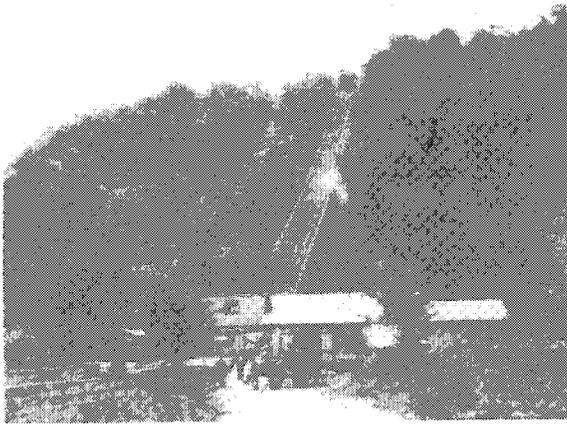
Le funiculaire est inauguré en 1885 pour rejoindre les belvédères principaux et un restaurant. Fermé en 1918, il est remplacé par le tramway en 1924 (depuis le chemin de la Côte-des-Neiges) et en 1930 (depuis l'avenue du Parc).

En 1932, on érige le grand chalet et, en 1937, on inaugure le lac aux Castors (prévu comme bassin-réservoir dans le plan d'Olmsted) ainsi qu'une première route et un stationnement pour accéder, depuis le chemin de la Côte-des-Neiges, à ces nouveaux points d'intérêt. Ceci marque véritablement l'intégration de fonctions récréatives et de l'automobile au cœur du parc.

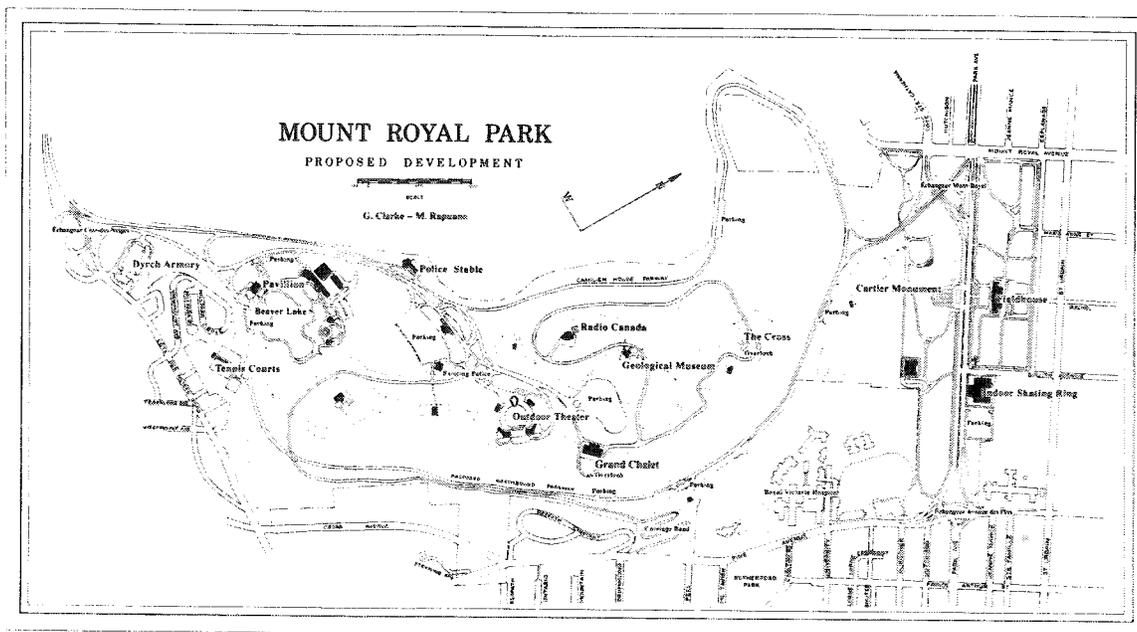
L'après-guerre consacre le triomphe de l'automobile. Dès 1951, la Ville obtient la permission de la Province de construire une route à travers le parc, qui finit par remplacer le tramway. La voie Camillien-Houde, aux allures d'autoroute, n'est ouverte que dix ans plus tard.



Jusqu'en 1957, on pouvait accéder au parc en tramway.



Inauguré en 1885, le funiculaire construit dans l'axe de la rue Duluth constituait un des accès au sommet.



Plan directeur du parc élaboré par la firme d'architectes paysagistes Clarke et Rapuano.

Cette voie est intégrée au nouveau plan directeur du parc élaboré de 1955 à 1959 par la firme new-yorkaise Clarke et Rapuano. Ironiquement, elle en sera le seul élément important à être réalisé. Il s'agit du dernier plan d'ensemble préparé pour le parc du Mont-Royal.

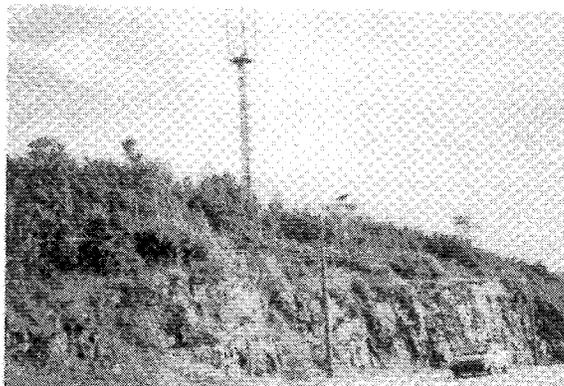
Celui-ci proposait résolument une vocation de "central park" en ce sens qu'il intégrait des équipements culturels (théâtre extérieur, musée de géologie, etc.) et sportifs (cours de tennis) ainsi qu'un circuit pour la promenade automobile.

Le parc garde encore les traces de cette période sous la forme d'infrastructures routières surdimensionnées: rond-point au centre du parc, échangeur Côte-des-Neiges-Remembrance.

Le paysage du parc est aussi modifié par la construction, en 1952, de la tour de télédiffusion de la Société Radio-Canada.

Il ressort de l'analyse historique que l'aménagement du parc résulte d'une succession de projets ponctuels, tant en ce qui a trait aux aménagements récréatifs qu'aux infrastructures d'accès, plutôt que d'une planification d'ensemble.

Cet état de chose est dû à des ambiguïtés fondamentales persistantes au niveau de la vocation du parc et de la montagne, dans leur contexte urbain. L'un des principaux enjeux de l'actuel exercice de planification est certes de lever cette ambiguïté.



La tour de télédiffusion de la Société Radio-Canada.

2.3 LES PRINCIPAUX ENJEUX ACTUELS

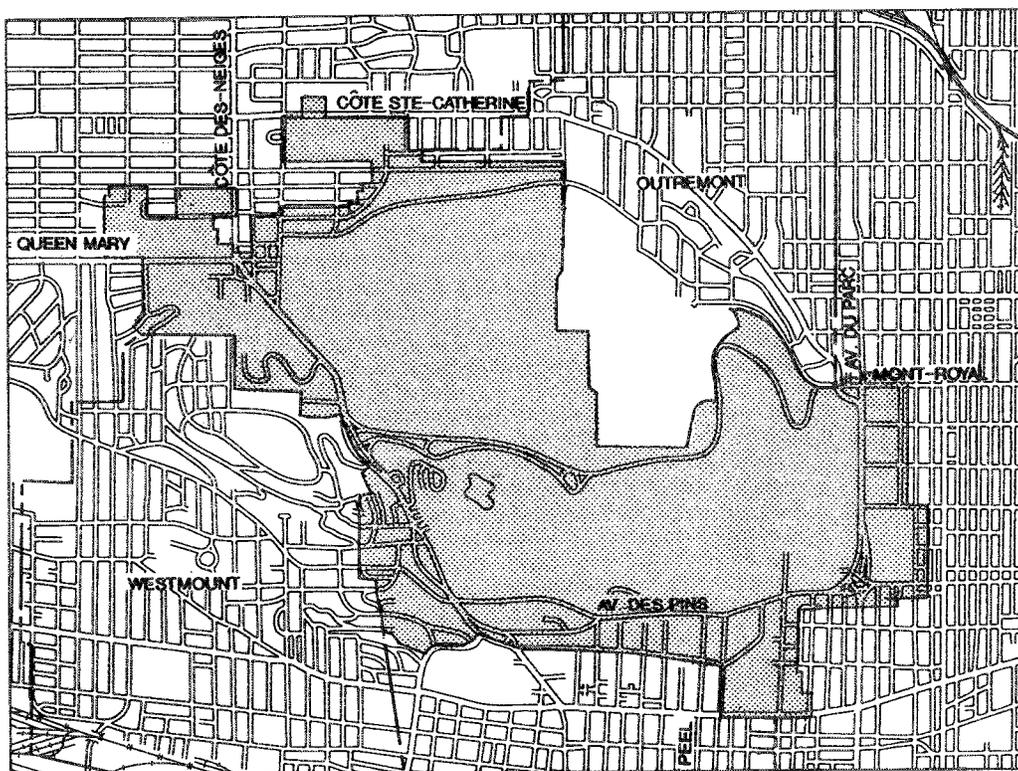
Statut, vocation et gestion

Les statuts officiels (parc national, réserve, etc.) qui peuvent être conférés à une ressource particulière, symbolisent la reconnaissance et la vocation que la société entend donner à cette ressource. A cet égard, le mont Royal constitue un cas très particulier, puisqu'il ne jouit pas d'un statut officiel.

Le parc du Mont-Royal est géré en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (articles 563 à 569) telle que successivement amendée au cours des cent dernières années par diverses lois de l'Assemblée nationale du Québec.

La Charte oblige la Ville à conserver et à maintenir le parc à perpétuité. Elle comporte aussi diverses dispositions favorisant son agrandissement. De plus, la législature provinciale est intervenue à plusieurs reprises, notamment pour autoriser spécifiquement des équipements et des infrastructures majeures dans le parc (desserte par transport en commun, voie routière, tour de Radio-Canada, etc.).

Le parc du Mont-Royal a donc un statut hybride de grand parc municipal encadré par une surveillance spécifique de l'Assemblée nationale, ce qui témoigne, de manière indirecte, de son importance nationale. Ce quasi-statut reste néanmoins imprécis en ce qui a trait à la vocation du parc comme telle.



Délimitation du "site du patrimoine".

Quant au reste de la montagne, réparti entre trois municipalités, Montréal, Outremont et Westmount, aucun statut spécial ne lui avait été conféré avant la création, tout récemment, du "site du patrimoine" pour sa partie montréalaise. Il s'agit là d'une mesure municipale en vertu des pouvoirs attribués par la Loi sur les biens culturels, pour favoriser la conservation du caractère propre du paysage architectural de la montagne, qui présente un intérêt esthétique et historique.

Ainsi le parc et la montagne ne jouissent pas d'un statut clair ni d'une vocation explicite comme ceux qu'on utilise pour consacrer des éléments du patrimoine naturel ou culturel d'envergure nationale.

Ces statuts nationaux sont surtout orientés vers une vocation de **conservation** (incluant certains objectifs éducatifs) des ressources exceptionnelles en cause. Par exemple, au niveau fédéral, les statuts de "parc national" et de "parc et lieu historique national" visent respectivement à sauvegarder à jamais d'importants exemples du patrimoine naturel et culturel, tout en favorisant leur appréciation par le public, et à les léguer intacts aux générations futures.

La Loi sur les parcs du Québec reprend cette notion par le statut de "parc de conservation" (ex.: le parc du mont Saint-Bruno) dont "l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec (...) tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive".

D'autres statuts permettent de préserver des éléments naturels et culturels du patrimoine d'envergure provinciale. Par exemple, les "réserves écologiques" qui visent à conserver un territoire à l'état naturel pour fins de recherche scientifique ou de sauvegarde d'espèces menacées et où l'accès public est interdit, sauf exception.

Pour leur part, les "arrondissements historiques" ou les "arrondissements naturels" définis par la Loi sur les biens culturels, conduisent à la protection, par le gouvernement du Québec, d'un territoire en raison "d'une concentration de monuments ou de sites historiques" ou de "l'intérêt esthétique légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle".

Même si la montagne représente à bien des égards un patrimoine d'envergure provinciale, voire nationale (un patrimoine naturel par son appartenance géologique aux montérégiennes et surtout un patrimoine culturel par sa signification historique), les statuts de conservation précités sont peu adaptés, pour diverses raisons, à ses caractéristiques.

L'état de ses ressources naturelles et leur valeur écologique relative font que le mont Royal ne peut se conformer aux critères qui correspondent à certains de ces statuts (ex.: réserve écologique). En outre, les statuts de conservation sont difficilement applicables en milieu urbain (sauf pour les arrondissements historiques), en raison notamment du degré de transformation subi par le milieu naturel et de l'importance des besoins récréatifs de la population.

Il faut plutôt considérer pour le parc du Mont-Royal et par extension, pour l'ensemble de la montagne, le **concept de parc régional**, concept qui associe la conservation des ressources (naturelles ou culturelles) et la récréation.

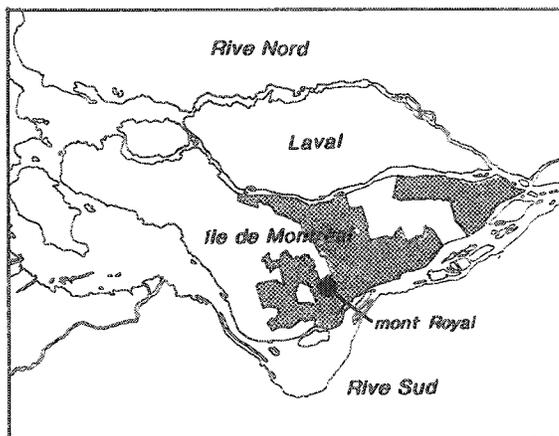
Paradoxalement, le seul statut formel qui existe à cet égard est fourni par la Loi sur les parcs du Québec sous le vocable de "parc de récréation" (ex.: parc Paul-Sauvé et parc des îles de Boucherville) dont "l'objectif prioritaire est de favoriser la pratique d'une variété d'activités récréatives de plein air tout en protégeant l'environnement naturel".

La Communauté urbaine de Montréal reprend ce double objectif pour ses parcs régionaux qui visent à la fois à préserver le milieu naturel et à le rendre accessible à la population régionale. Elle envisage pour chacun de ses sept parcs régionaux une vocation récréative axée sur le plein air à laquelle s'ajoute, dans certains cas, une vocation d'éducation à l'environnement.

Le concept de parc régional suppose une certaine polyvalence tant en ce qui a trait aux ressources qu'aux usages. Dans ces parcs à vocation multiple, la complémentarité et la compatibilité des objectifs de conservation et d'utilisation sont assurées par un zonage interne du site (zones de conservation, d'ambiance, de récréation extensive, d'accueil et de services, etc.), par des aménagements et par un choix d'activités appropriées.

Le parc régional se définit aussi en fonction de son échelle de desserte, c'est-à-dire la répartition géographique des clientèles dont il pourra satisfaire les besoins en récréation de plein air. A ce titre, la montagne constitue indéniablement une ressource d'envergure régionale. En effet, bien que sa fréquentation soit proportionnelle à sa proximité, le rayon de desserte du mont Royal s'étend bien au-delà de la ville et même de l'île de Montréal.

Ainsi, en 1985, le taux de fréquentation du mont Royal (une fois par année ou plus) était de 50% pour la population du West-Island, 44% pour celle de l'est de l'île de Montréal, 29% pour celle de Laval et 20% pour celle de la rive Sud. Dans les zones plus rapprochées, le taux de fréquentation variait entre 52% et 59% de la population.



Situation du mont Royal dans la région.

Si le mont Royal et son parc représentent une ressource régionale, il ne faut pas négliger leur rayonnement local puisque près de 150 000 personnes habitent à moins de 20 minutes de marche de la montagne. De plus, quelque 100 000 autres personnes (étudiants et travailleurs) fréquentent quotidiennement les institutions d'enseignement et de santé situées sur les flancs de la montagne. Sans compter les travailleurs du centre-ville, ce sont là 250 000 personnes pour lesquelles le mont Royal peut constituer un cadre de vie quotidien, d'autant plus appréciable que certains des secteurs adjacents à ce site sont insuffisamment pourvus en parcs de quartier.

En résumé, l'analyse qui précède démontre que le parc et la montagne, par leur centralité urbaine, par leur polyvalence au niveau des ressources et de l'utilisation ainsi que par leur rayon de desserte, correspondent actuellement, dans les faits, au concept de parc à vocation régionale. Cette vocation régionale dominante est complétée d'une part, par une certaine dimension nationale, et d'autre part, par une dimension locale, pour constituer la personnalité complexe de cette ressource exceptionnelle.

La reconnaissance officielle de ce statut régional est un enjeu majeur pour l'élaboration du plan de mise en valeur de la montagne et un objet central de la consultation publique qui s'annonce. Cet enjeu est important parce qu'il cristallise le débat public sur sa vocation: vocation unique de conservation ou vocation polyvalente de type régional, conciliant conservation et utilisation socio-récréative.

Notons à ce propos que, selon les enquêtes effectuées auprès de la population, celle-ci perçoit le parc du Mont-Royal comme un "lieu d'activités physiques et culturelles de plein air, dans un espace vert protégé, avec des services de base suffisants et de qualité convenable", et souhaite qu'il soit aménagé et géré comme tel.



Centralité urbaine du parc et de la montagne.

Cette perception varie cependant selon les groupes socio-économiques. Par exemple, les personnes qui résident à proximité du parc et l'utilisent quotidiennement le perçoivent d'abord comme un espace naturel qui doit être protégé et pas trop modifié. Les autres le voient comme un espace récréatif de plein air, comme une aire de jeu, de détente et de rencontre dans un décor naturel.

La question du statut est également primordiale pour le partage des responsabilités entre les divers intervenants susceptibles de participer à la mise en valeur du parc d'une part et de la montagne d'autre part: niveau municipal, niveau régional (CUM), gouvernements supérieurs et secteur privé.

Enfin, la problématique du statut renvoie à celle de la gestion du parc et du territoire de la montagne. En effet, l'absence de statut juridique formel pour une ressource aussi complexe que le mont Royal pourrait probablement être avantageusement compensée par le renforcement de la structure de gestion du parc du Mont-Royal et par la mise en place d'éventuels mécanismes de gestion et de concertation pour le territoire intermunicipal de la montagne.

Fréquentation, utilisation et accessibilité

Pour compléter ce tour d'horizon de la problématique du mont Royal et fournir un éclairage complémentaire au débat sur la vocation de la montagne, il convient d'analyser brièvement la fréquentation et l'utilisation actuelles du parc du Mont-Royal en relation avec l'état de santé des ressources naturelles de ce dernier.

Les principales données sur la fréquentation présentées ici sont tirées du rapport d'étude intitulé **La vocation récréo-touristique du mont Royal** ainsi que du document **La montagne en question (volume 1)**.

Les caractéristiques générales de la fréquentation du parc du Mont-Royal peuvent être résumées ainsi:

- . selon un sondage effectué en 1986, 46% des résidents de la région de Montréal ne sont jamais allés au mont Royal;
- . selon le même sondage, 42% de la population régionale de 15 ans et plus est allée au mont Royal au cours de l'année 1985, en moyenne 3,4 fois; si on applique ce taux de fréquentation à l'ensemble de la population régionale, on obtient un total d'environ 3,8 millions de visites;
- . de ce nombre, près de 30% n'utilisent pas le parc comme tel mais surtout la voie Camillien-Houde: balade en auto et arrêt au belvédère pour observer la ville;
- . la grande majorité des touristes (dont le total annuel peut être évalué très approximativement à 1 million, soit 20% des touristes qui visitent Montréal) ont un comportement analogue, notamment les quelque 250 000 voyageurs en autocar touristique qui ne font qu'une très brève halte sur la montagne;
- . si l'on exclut ces visiteurs de passage (touristes et visiteurs de la région de Montréal), on peut estimer à environ 2,5 millions de visites la fréquentation annuelle du parc du Mont-Royal.

Si l'on en croit cette estimation, le parc du Mont-Royal serait le site le plus fréquenté à Montréal, devant l'oratoire Saint-Joseph (aussi sur la montagne) avec 2 millions de visiteurs, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène avec 1,7 million, la Ronde (et les attraits adjacents) avec 1,5 million, et le Jardin botanique avec 1,5 million (données pour l'année 1986).

La répartition de ces 2,5 millions de visites suit les règles générales suivantes:

- . répartition saisonnière: les deux tiers des visites se font durant la belle saison (de la mi-avril à la mi-octobre);
- . répartition hebdomadaire: les deux tiers des visites se font durant les deux jours de la fin de semaine, et en particulier les dimanches;
- . répartition journalière: 64% des visites se font durant l'après-midi (de 12h à 17h), 11% le matin et 25% en soirée;
- . la durée moyenne d'une visite est de deux heures et demie.

La fréquentation du mont Royal se caractérise par des phénomènes de pointe les fins de semaine et les jours fériés, en particulier au cours de la belle saison. Toutefois, ces pointes restent relativement modestes par rapport à la superficie du parc puisque, selon les règles de répartition qui précèdent, on peut évaluer en moyenne à environ 7 000 le nombre de visiteurs présents dans le parc à une heure donnée de l'après-midi.

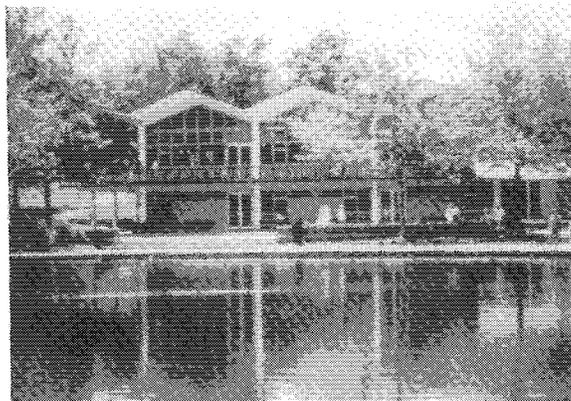
Cette pointe moyenne peut être dépassée à quelques occasions durant l'année, surtout les beaux dimanches de la fin du printemps et du début de l'automne, ainsi que les beaux jours de congé pendant l'hiver.

Il faut dire que 70% des usagers se concentrent dans trois sites principaux aménagés en conséquence, soit le lac aux Castors, le secteur du grand chalet et le belvédère Camillien-Houde. Cette concentration spatiale est encore plus forte en hiver, alors que le lac aux Castors attire la très grande majorité des visiteurs.

Ainsi, en pointe moyenne, environ 2 000 visiteurs se répartissent dans le reste du parc, encore là, surtout dans les aires aménagées, par exemple la pente gazonnée sur le flanc est et le chemin principal (chemin Olmsted). En fait, relativement peu de visiteurs s'aventurent dans les sentiers secondaires et dans les parties les plus naturelles et fragiles du parc, qui comptent pour 100 hectares, soit la moitié de sa superficie totale.

En fait, si les secteurs naturels du parc présentent certains signes de dégradation, cela semble attribuable plutôt à des lacunes dans la gestion de ces milieux (contrôle des eaux de ruissellement, suivi écologique des boisés, etc.) qu'au niveau d'utilisation du parc, utilisation par ailleurs principalement axée sur des activités douces.

En semaine, le parc est peu fréquenté et il est utilisé surtout comme parc local par ceux qui habitent aux alentours pour pratiquer des activités quotidiennes, telles le jogging ou la promenade.



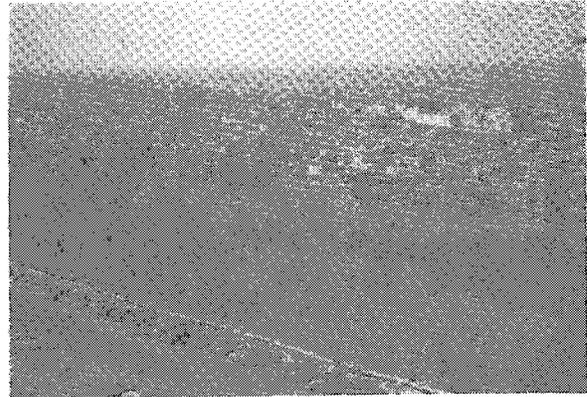
Le pavillon du lac aux Castors.



Le belvédère du grand chalet.

La fin de semaine et les jours fériés, l'utilisation correspond à celle d'un parc régional, alors que la clientèle provient des zones un peu plus éloignées et que les activités s'orientent vers la récréation de plein air, la détente et les rencontres sociales (familiales ou amicales).

Sur le plan prospectif, compte tenu des tendances démographiques, on ne peut prévoir d'augmentation de la fréquentation du mont Royal. En effet, la population régionale ne devrait croître que marginalement au cours des prochaines décennies. De plus, avec le phénomène de vieillissement de la population, l'importance relative des groupes d'âge qui utilisent le plus le parc (51% des usagers ont entre 25 et 44 ans et 22% ont entre 15 et 24 ans) aura tendance à diminuer sensiblement.



Le belvédère Camillien-Houde.

En outre, au cours de la prochaine décennie, le développement prévu du réseau d'espaces verts régionaux de la Communauté urbaine et de la Ville de Montréal, pourra contribuer à attirer vers d'autres sites une partie des amateurs d'espaces verts et de récréation de plein air qui fréquentent aujourd'hui la montagne. Avec le vieillissement de la population, la nature de l'utilisation actuelle, qui ne pose pas de problème en soi, pourra évoluer pour faire encore plus de place aux activités douces, au domaine culturel et aux expériences éducatives et de socialisation.

Ceci correspond bien au potentiel du parc et davantage encore à celui de la montagne toute entière, qui présente une diversité de ressources socio-culturelles remarquables à mettre en valeur.

Ainsi, l'enjeu relatif à la fréquentation et à l'utilisation du parc du Mont-Royal se pose plus en termes qualitatifs que quantitatifs. L'enjeu consiste surtout en une meilleure répartition de l'achalandage dans le temps, par une programmation plus attrayante hors des périodes de pointe, par exemple, et dans l'espace, par une diversification des points d'intérêt dans le parc et sur le reste de la montagne. Enfin, il y a lieu de mieux desservir chacune des diverses clientèles du parc: locales, régionales et touristiques.

Notons que les conditions d'accès à la montagne peuvent jouer un rôle déterminant dans cette recherche de diversification et de rééquilibrage de la fréquentation. A ce propos, on observe que 71% des usagers provenant de l'île de Montréal se rendent à la montagne en automobile, 14% en transport en commun, 9% à pied et 6% à vélo.

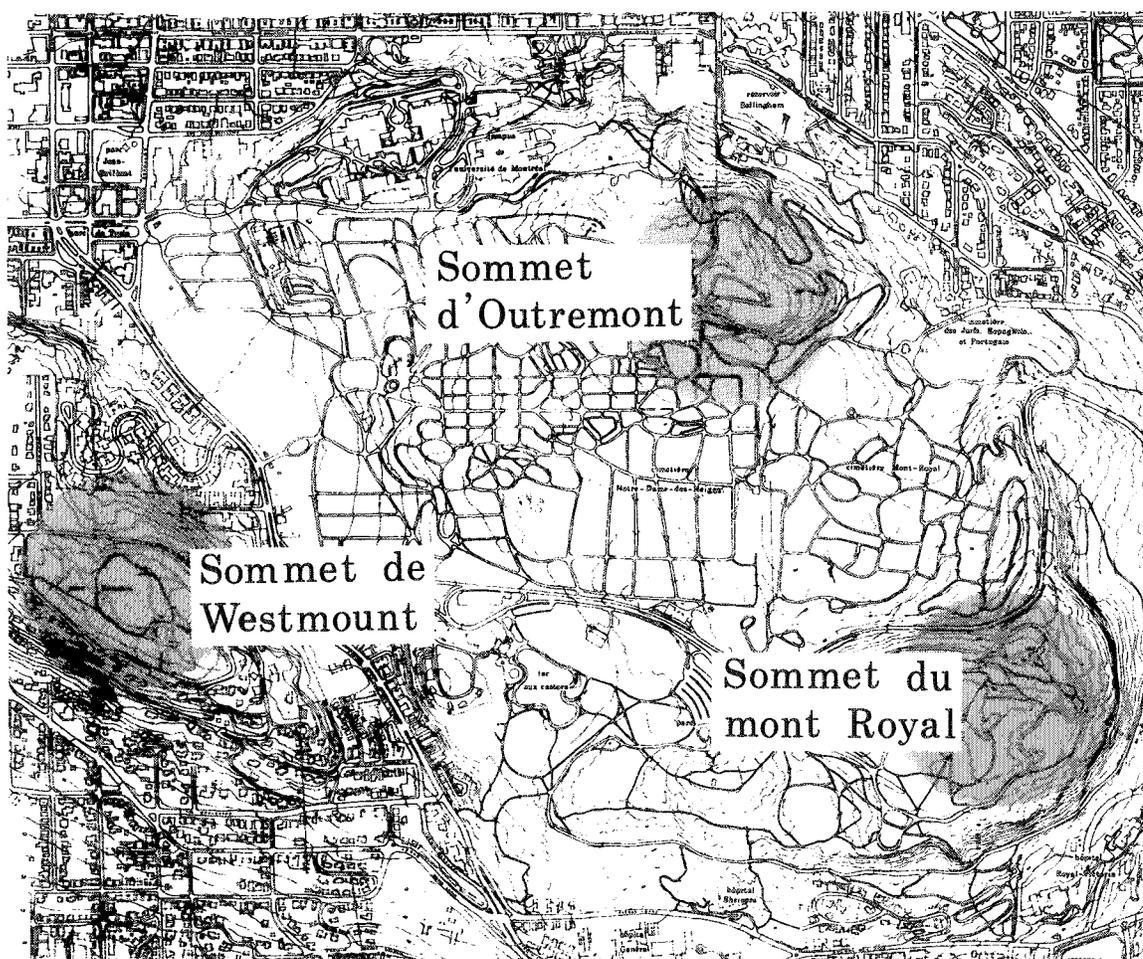


Un exemple d'activités douces.

De plus, on constate un lien étroit entre le point d'entrée et le circuit de la visite. Ainsi, la grande majorité des usagers qui arrivent par automobile ou par transport en commun font un parcours très limité dans le parc, soit entre le lac aux Castors et le grand chalet. Par conséquent, une diversification des modes de transport et des points d'entrée serait de nature à régulariser l'achalandage et à favoriser la découverte par les visiteurs d'autres circuits et points d'intérêt dans le parc.

Le concept de mise en valeur proposé au chapitre suivant se veut une réponse aux principaux enjeux révélés par la problématique d'aménagement du parc du Mont-Royal et de la montagne.

3. LE CONCEPT DE MISE EN VALEUR



La mise en valeur du mont Royal se concrétise dans le "concept des trois sommets". Ce concept permet, dans le cadre d'un partenariat élargi, l'épanouissement de quatre vocations (la conservation des ressources naturelles et culturelles, l'éducation, la récréation et le tourisme), l'amélioration de l'accessibilité et le développement de réseaux de circulation interne.

3.1 LES PRÉMISSSES DU CONCEPT DE MISE EN VALEUR

La problématique d'intervention, issue de la démarche d'étude, de consultation et de concertation menée depuis près de deux ans, a conduit la Ville de Montréal à identifier un certain nombre de prémisses qui ont fondé l'élaboration du concept de mise en valeur du mont Royal:

- **Reconnaître et valoriser la signification symbolique du mont Royal.**

Composante centrale du paysage, reflet de l'histoire et de la personnalité de Montréal, la montagne constitue un patrimoine unique aux yeux des Montréalais. Elle participe aussi largement à l'image que la ville projette à l'étranger. A ce double titre, elle revêt un caractère symbolique et monumental, dont il faut assurer la pérennité.

- **Assurer la mise en valeur intégrée du mont Royal en considérant trois niveaux d'intervention: le parc du Mont-Royal, la montagne dans son ensemble et le milieu urbain périphérique.**

Les relations entre le parc, la montagne et la ville doivent être redéfinies. Le parc du Mont-Royal doit faire l'objet d'une restauration importante et d'une gestion renforcée. Il y a lieu de mettre en valeur les grands domaines institutionnels qui occupent plus de la moitié de la superficie du mont Royal. Il faut prévoir un meilleur aménagement des abords de la montagne et des corridors d'accès à partir des quartiers adjacents. Enfin, il importe de favoriser l'émergence d'un cadre de concertation entre tous les partenaires à l'échelle de la montagne.

- **Affirmer la polyvalence du mont Royal en tant que ressource à la fois culturelle et naturelle, et en assurer la conservation.**

L'intérêt écologique du mont Royal réside surtout dans les quelque 150 hectares de forêt qui recouvrent une partie de la montagne, principalement sur ses flancs sud et est dans le parc du Mont-Royal, ainsi que dans le parc Summit à Westmount.

Par ailleurs, la présence d'un patrimoine architectural de grande qualité, de fonctions institutionnelles prestigieuses ainsi que la signification historique de la montagne lui confèrent une importante valeur culturelle. Cette valeur a d'ailleurs été reconnue par la constitution d'un site du patrimoine dans la partie montréalaise de ce territoire.

- **Reconnaître le caractère unique du mont Royal et renforcer sa spécificité.**

La montagne est le seul espace de la région montréalaise qui réunisse les particularités suivantes: centralité urbaine, juxtaposition de ressources et de paysages naturels et culturels exceptionnels, relief varié offrant des vues et des potentiels récréatifs particuliers. Le projet de mise en valeur du mont Royal doit valoriser cette personnalité pour jouer un rôle spécifique à l'intérieur du réseau des espaces verts régionaux.

De plus, pour conserver tout son attrait, toute sa signification et sa magie, la montagne doit demeurer un espace distinctif, une exception par rapport au milieu urbain environnant. La ville ne doit pas envahir la montagne et le relief de cette dernière doit continuer d'offrir une impression d'éloignement, de distance par rapport à la vie urbaine.

Développer les usages publics de la montagne, compatibles avec la conservation à long terme des ressources, en s'inspirant des principes du premier concepteur du parc du Mont-Royal, Frederick Law Olmsted.

Il est souhaitable de développer l'utilisation sociale de la montagne. Toutefois, cet objectif est clairement assujéti au respect de sa valeur écologique. La programmation des activités et les aménagements doivent donc s'inscrire dans la perspective de "l'utilisation durable" des ressources du mont Royal.

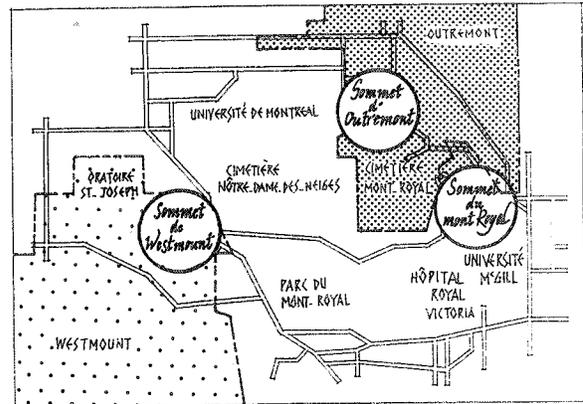
Un des moyens d'améliorer la qualité et la diversité des expériences offertes aux visiteurs de la montagne tout en respectant les ressources naturelles du milieu consiste à assurer une meilleure répartition des points d'intérêt et de l'achalandage, dans les limites du parc du Mont-Royal comme à l'extérieur, avec la collaboration des grands propriétaires institutionnels.

En outre, dans la recherche de l'équilibre entre l'utilisation et la conservation, on peut s'inspirer des conceptions de Frederick Law Olmsted, tout en les actualisant pour tenir compte de l'évolution du contexte urbain et des besoins de la population.

3.2 LE CONCEPT DES TROIS SOMMETS

Les prémisses évoquées précédemment ont conduit la Ville de Montréal à proposer un concept d'aménagement pour la mise en valeur de la montagne axé sur "l'agrandissement" du parc du Mont-Royal. Toutefois, il ne s'agit pas d'agrandir le parc par des acquisitions foncières. Il faut plutôt chercher à étendre certaines mesures de conservation et certaines formes d'utilisation publique à l'extérieur des limites du parc, sur le reste de la montagne, dans le respect des zones naturelles plus fragiles.

Cette stratégie de conservation, de valorisation et d'ouverture de l'ensemble du territoire de la montagne est désignée sous l'appellation de **concept des trois sommets**. Cette expression s'inspire de la présence de trois crêtes, chacune située dans une municipalité différente, soit Montréal, Outremont et Westmount.



Le concept des trois sommets.

Ce concept de mise en valeur réfère à une définition de la notion de parc peu répandue en Amérique du Nord, mais plus courante en Europe.

3.2.1 Un concept nouveau

La notion traditionnelle de parc implique généralement une propriété foncière publique et une vocation exclusive.

Par exemple, les parcs nationaux de conservation délimitent et préservent de grands espaces naturels qui sont soustraits à toute forme d'exploitation des ressources (forestières, minières, hydro-électriques, etc.). De même, les parcs de récréation, ou les parcs urbains traditionnels, sont généralement soustraits au développement urbain.

Le parc du Mont-Royal correspond à cette dernière définition, mais il n'englobe qu'une partie de la ressource exceptionnelle que constitue la montagne.

L'approche européenne, notamment celle des "parcs naturels régionaux" en France, mise plutôt sur l'harmonisation entre l'utilisation polyvalente du territoire (zones agricoles, villages, etc.) et la préservation des ressources et de l'environnement.

Dans ce contexte, les "parcs" sont en fait des "territoires désignés", en raison de leur valeur naturelle et culturelle. Ce patrimoine est protégé parallèlement au développement d'activités telles l'agriculture, l'artisanat, le tourisme.

L'organisation et la gestion associative du territoire en assurent la protection et la mise en valeur. Tous les partenaires sont invités à s'associer pour "produire" un environnement et des paysages de qualité, pour le bénéfice des résidents et des visiteurs.

La mise en oeuvre d'une approche semblable est proposée dans le cas des trois sommets du Mont-Royal. En fait, même si un tel concept peut sembler innovateur, il est déjà partiellement implanté sur la montagne, du moins implicitement.

3.2.2 Le rôle des grandes institutions



Porte d'entrée principale du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Plusieurs des grandes institutions qui occupent la montagne participent déjà à la qualité de ses paysages, notamment en préservant des espaces verts, des boisés et des éléments du patrimoine bâti situés sur leur domaine respectif.

Par ailleurs, ces institutions, vouées à des missions publiques (santé, savoir, sacré, etc.) manifestent chacune à leur façon un degré d'ouverture et d'accessibilité dont profite la population en général.

Ainsi l'oratoire Saint-Joseph est un des points d'intérêt les plus fréquentés de Montréal. En plus de l'accès public à leur campus, les

universités offrent pour leur part divers services, tels visites guidées, équipements et événements culturels, musées ainsi qu'une variété d'activités scientifiques et socio-culturelles.

Quant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, il est ouvert aux visiteurs auxquels il offre des guides d'interprétation sur les personnages célèbres qui y sont ensevelis, sur les nombreuses espèces d'arbres qu'on y trouve et sur la variété d'oiseaux qu'on peut y observer. On pourrait à l'avenir développer les pratiques de ce type. Dans cette optique, la Ville de Montréal a fait réaliser un relevé des monuments présentant soit une signification historique particulière, soit un intérêt sculptural ou architectural.

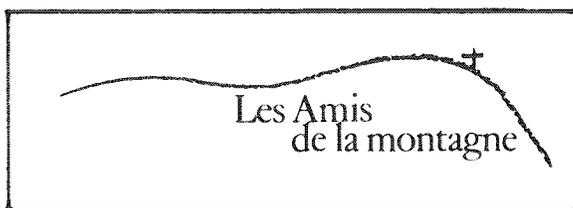
Cette ouverture au public, dans le respect des lieux, s'inscrit en fait dans une longue tradition qui remonte au XIXe siècle, alors que les Montréalais allaient déjà se promener dans les cimetières-jardins, précurseurs des parcs, pour profiter des aménagements paysagers à la fine pointe de l'horticulture et de l'arboriculture de l'époque.

Toutes ces pratiques existantes, auxquelles il y a lieu d'ajouter de nouvelles initiatives, peuvent être consolidées et intégrées à un ensemble cohérent de mise en valeur de la montagne.

3.2.3 Les partenaires municipaux et associatifs

Les municipalités peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du concept des trois sommets.

Elles peuvent contribuer à la conservation et à la mise en valeur de la montagne, soit par leurs propriétés (parc du Mont-Royal à Montréal, parc Summit à Westmount), soit par l'exercice de leurs juridictions en matière d'aménagement du territoire et de gestion du développement.



Le nouveau symbole de l'organisme les Amis de la montagne.

En plus des institutions et des municipalités, le concept des trois sommets pourra rallier les efforts de diverses associations, notamment les Amis de la montagne, et susciter la participation des citoyens des trois villes en cause, comme de la population de toute la région métropolitaine.

3.2.4 Un concept en voie de réalisation

Le concept des trois sommets a commencé à prendre forme avec la signature de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal.

Cet accord, auquel ont souscrit les trois municipalités et Les Amis de la montagne, reconnaît la nécessité de conserver et de mettre en valeur l'ensemble de ce territoire, y compris les parcs publics, les grands domaines institutionnels et le milieu urbain. En particulier, il précise qu'il y a lieu que les trois villes en cause se concertent, sur une base volontaire, dans le but d'harmoniser leurs actions à l'égard du mont Royal, tout en continuant à exercer leurs compétences et leurs droits de propriété respectifs.

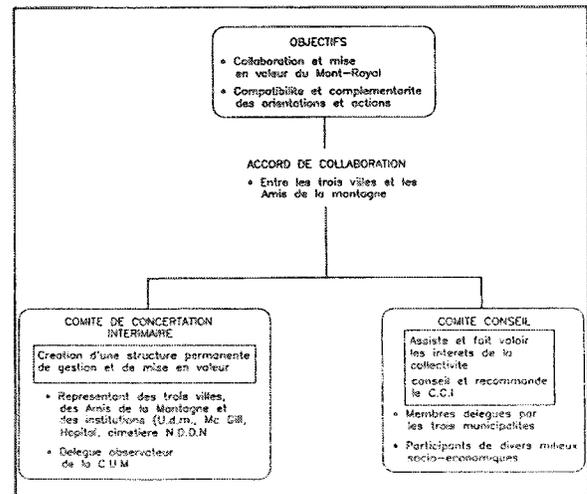
L'Accord prévoit la mise sur pied d'un **comité de concertation intérimaire** composé de représentants des trois villes, des Amis de la montagne et de chacune des institutions suivantes: université de Montréal, université McGill, oratoire Saint-Joseph, hôpital Royal Victoria, cimetière Notre-Dame-des-Neiges et cimetière Mont-Royal. Des représentants d'autres institutions situées aux abords du mont Royal peuvent également être invités, à l'occasion, lorsqu'elles sont concernées par les sujets à l'ordre du jour du comité. La Communauté urbaine de Montréal est aussi invitée à déléguer un représentant à titre d'observateur.

Outre son mandat de donner suite à l'Accord, le comité de concertation intérimaire aura comme fonctions spécifiques:

- de mettre au point une formule pour la création d'une structure permanente de concertation sur la gestion et la mise en valeur du territoire de la montagne, y incluant les modalités de représentation de la population;
- d'analyser et de commenter les orientations et les propositions d'aménagement émanant de l'un ou l'autre des partenaires ainsi que de formuler toutes les autres propositions d'aménagement qu'il juge appropriées.

Par ailleurs, un **comité conseil**, représentant la population régionale, assistera le comité de concertation intérimaire. Désignés par les trois municipalités, ses membres auront le rôle de faire valoir les intérêts de la collectivité dans les questions suivantes: la conservation du patrimoine, les activités culturelles, l'éducation, les loisirs de plein air et le tourisme.

Des représentants de divers milieux socio-économiques (gens d'affaires, syndicats, communautés culturelles, etc.) pourront également être invités à participer au comité conseil.



Entre les signataires et les partenaires de l'Accord, les liens seront assurés par la mise sur pied d'un comité de concertation intérimaire et d'un comité conseil.

Les membres de ce groupe de travail auront comme tâches de conseiller le comité de concertation intérimaire et de lui faire des recommandations, d'évaluer les suites données à l'Accord de collaboration et aux autres engagements que pourra prendre le comité de concertation intérimaire et de sensibiliser ce dernier comité aux préoccupations et aux attentes de la population à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la montagne.

Le comité de concertation intérimaire et le comité conseil seront dissous lorsqu'ils seront remplacés par des structures permanentes de concertation et de représentation de la population, une fois celles-ci approuvées par les instances décisionnelles de chacun des partenaires impliqués dans l'Accord de collaboration.

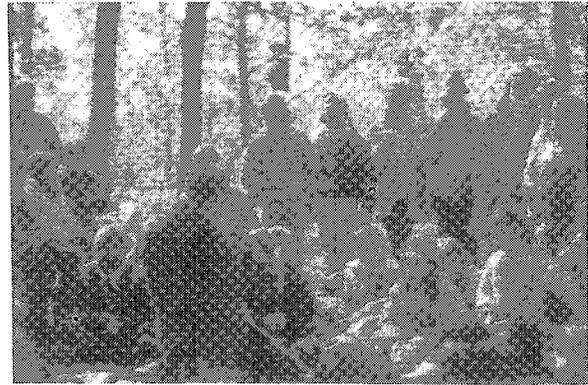
Cet accord de collaboration constitue en soi une réalisation très importante pour l'avenir de la montagne. Il permettra d'inscrire les efforts que la Ville de Montréal entend consentir à l'égard de la mise en valeur de son propre territoire dans un ensemble cohérent et concerté tant sur le plan de l'aménagement que de la programmation des activités.

3.3 LES VOCATIONS À FAVORISER

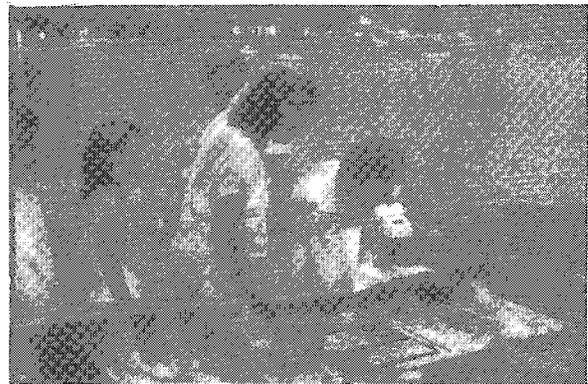
Le concept de mise en valeur proposé reconnaît d'emblée que le territoire de la montagne possède une vocation polyvalente, produit historique de l'implantation de diverses fonctions urbaines, généralement prestigieuses, attirées par la qualité exceptionnelle du site. Le concept propose aussi qu'à partir de cette polyvalence fonctionnelle, et en la mettant à profit, des vocations à caractère plus collectif puissent se réaliser.

A cet égard, la Ville de Montréal entend favoriser, sur la partie de la montagne qui relève de sa juridiction, l'épanouissement d'une séquence progressive de quatre vocations: la conservation des ressources (naturelles et culturelles), l'éducation, la récréation et le tourisme.

Par ailleurs, ce nouveau cadre de mise en valeur doit conduire à l'ajustement et à la revalorisation de la vocation spécifique du parc du Mont-Royal.



Quatre vocations à favoriser : conservation des ressources, éducation,



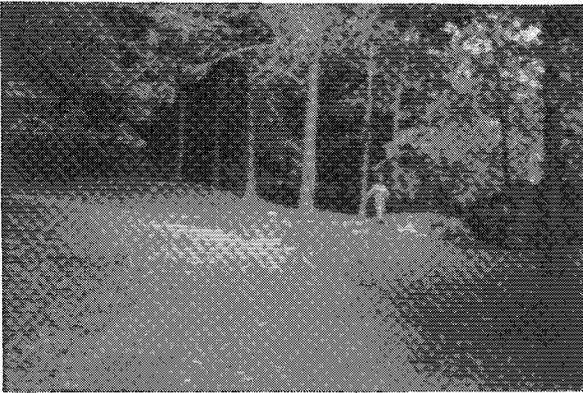
... récréation et tourisme.

Le respect de la polyvalence historique

Outre le parc du Mont-Royal, la partie montréalaise de la montagne se partage entre diverses fonctions urbaines: résidences, institutions religieuses, maisons d'enseignement, établissements hospitaliers et cimetières. Ces fonctions, qui ont largement contribué à produire la valeur culturelle que comporte aujourd'hui la montagne, doivent continuer à s'épanouir. Leur développement éventuel doit toutefois être harmonisé avec les préoccupations collectives, pour un meilleur aménagement du mont Royal.

Par ailleurs, certaines fonctions utilitaires ou techniques (château d'eau, télécommunication) que le mont Royal a historiquement accueillies, en raison même de son relief, doivent faire l'objet de la meilleure intégration possible à son paysage et être mises en valeur par des programmes d'interprétation. En ce qui a trait aux tours, en particulier celle de Radio-Canada, il faut miser sur l'évolution technologique et les efforts de design qui, à moyen terme, permettront de mieux intégrer cette fonction de télécommunication. Quant aux réservoirs d'eau, leur superficie peut être aménagée à des fins esthétiques et récréatives.

3.3.1 La conservation



Conservation du patrimoine naturel

La Ville de Montréal entend faire de la conservation un objectif intrinsèque de son projet de mise en valeur du mont Royal ainsi qu'une condition de base à l'épanouissement durable des trois autres vocations proposées.

On s'inspire en cela de la notion de "conservation" définie dans la **Stratégie mondiale de la conservation** comme suit:

"La conservation est définie ici comme la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures. Aussi la conservation est-elle une notion positive; elle recouvre la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel."



...et culturel.

La conservation est également un dénominateur commun entre les trois villes qui se partagent le territoire de la montagne.

En effet, en vertu de l'**Accord de collaboration sur les trois sommets du mont Royal**, les parties souscrivent conjointement à l'objectif "d'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel de la montagne ainsi que de ses paysages".

Il s'agit de maintenir et de restaurer la santé écologique du milieu naturel par divers moyens: programmes d'entretien ou de restauration, contrôle de l'accès à certains secteurs, éducation des usagers, mesures réglementaires ou incitatives applicables aux arbres et aux boisés des domaines privé et public.

En ce qui a trait au patrimoine architectural, il s'agit d'appliquer des dispositions réglementaires ou des mesures incitatives visant à exercer un contrôle sur l'évolution du milieu bâti dans le but de favoriser le maintien et la restauration de ce patrimoine.

Pour ce qui est de la qualité esthétique des paysages, il y a lieu de limiter les usages ou les aménagements pouvant entraîner des conséquences négatives sur le territoire de la montagne (remblais, dépôts de neige, etc.) et, si possible, de réaménager les zones perturbées. L'atteinte de cet objectif suppose aussi que l'on consente des efforts particuliers pour favoriser l'intégration visuelle des infrastructures publiques au paysage du mont Royal.

3.3.2 L'éducation

Le mont Royal possède un potentiel éducatif unique de par la diversité des fonctions et des institutions qu'il abrite, par ses ressources naturelles et culturelles considérables, par sa riche signification historique et par ses vues panoramiques. Des programmes d'interprétation inviteront les visiteurs à mieux identifier, connaître et apprécier l'environnement naturel et urbain de la montagne.

A cet égard, on pourra s'inspirer largement de l'étude réalisée par le Centre de la montagne pour le compte de la Ville de Montréal intitulée **Développement des activités d'interprétation de la nature et d'éducation à l'environnement dans le parc du Mont-Royal**.

L'étude propose d'axer, au cours des cinq prochaines années, le contenu éducatif autour de quatre principaux thèmes:

- **le mont Royal et les Montréalais**

(liens affectifs, présence visuelle, aspect symbolique, aspect technologique, usages, aménagements, avenir du mont Royal);

- **le mont Royal: bien plus que 350 ans d'histoire**

(évolution biophysique de la montagne, formation géologique, faune, flore, personnages et événements de l'histoire de la montagne, évolution des usages, interprétation historique des cimetières, développement de la ville en relation avec celui de la montagne, évolution de la relation personnes-environnement);

- **panorama urbain**

(vues sur la ville, espaces verts en milieu urbain, urbanisme et développement urbain, systèmes urbains, faune et flore en ville, conséquences de l'urbanisation);

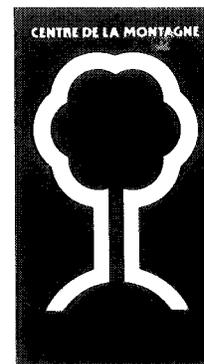
- **informations de base**

(informations générales sur le parc et la montagne, interprétation du patrimoine naturel et bâti, histoire du parc du Mont-Royal, etc.).

Pour aborder ces thématiques, le Centre de la montagne envisage d'offrir dans les secteurs qui s'y prêtent, une centaine de propositions concernant des services différents (existants ou à développer) s'adressant à diverses clientèles aussi bien montréalaises que touristiques: expositions, accueil et information aux visiteurs, publications, signalisation, circuits d'observation, événements spéciaux, randonnées guidées, expositions itinérantes, chroniques, animation en milieu scolaire, etc.

Par ailleurs, on devra s'assurer que la programmation éducative (et touristique) dans le parc du Mont-Royal s'inscrive dans un ensemble cohérent et renforcé à l'échelle de la montagne, grâce à la concertation entre tous les partenaires municipaux et institutionnels en cause.

Cette concertation devrait permettre de créer et de promouvoir une image de marque propre au territoire de la montagne en tant que lieu d'une programmation éducative attrayante et intégrée. Les deux universités situées sur les flancs du mont Royal seront tout naturellement appelées à collaborer à cet objectif. Les communautés culturelles établies dans les quartiers adjacents pourront aussi apporter leur contribution au chapitre de l'animation et de l'éducation interculturelles.



Symbole du Centre de la montagne

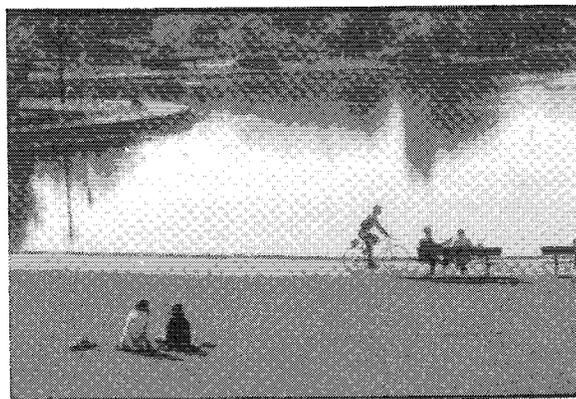
3.3.3 La récréation



La glissade : une activité mettant à profit le relief du mont Royal.

Plutôt que d'être orienté vers des pratiques récréatives spécialisées, le mont Royal doit continuer d'accueillir les diverses activités récréatives de plein air passives ou extensives qui répondent aux besoins de la majorité des citoyens: pique-nique, détente, rencontre, bronzage, patinage, etc.

Il doit aussi demeurer un lieu privilégié pour la pratique de diverses formes de promenade (marche, vélo, raquette, ski de fond, calèche ou autres modes de circulation douce) qui permettent de profiter de la succession exceptionnelle de paysages qu'offre la montagne.



Lieu privilégié pour la pratique de diverses formes d'activités.

Les activités mettant à profit le relief du mont Royal s'inscrivent également dans la vocation récréative du site. Ainsi des points et des sentiers d'observation seront ajoutés à ceux qui existent, dans le but de mieux faire profiter le public des vues tout autour de la montagne. On doit aussi considérer la possibilité d'intégrer harmonieusement des aménagements ponctuels pour permettre des activités comme la glissade et l'initiation au ski alpin ou à l'escalade.

Par ailleurs, la périphérie de la montagne pourra être aménagée pour répondre à certains besoins récréatifs de la population des quartiers avoisinants.

Certains événements sportifs d'élite (ex.: classique cycliste) ou populaires (ex.: marche des trois sommets, rallye annuel de ski de fond), se déroulant dans les secteurs de la montagne qui s'y prêtent, seraient de nature à en faire connaître les potentiels récréatifs.

Enfin, le potentiel du mont Royal au niveau de la récréation à caractère socio-culturel doit être mieux exploité. Par exemple, la programmation socio-culturelle pourrait inclure des activités et des événements tels que des spectacles en plein air (concerts, théâtre, danse, sons et lumières), diverses expositions, des fêtes de groupes ethniques ou de groupes sociaux, etc.

Il va de soi que ces activités doivent être organisées de façon à éviter les rassemblements à des endroits inappropriés ou à entraver la jouissance des lieux par les autres clientèles du parc ou de la montagne.

Encore ici, les institutions, en particulier les universités, pourront apporter leur concours à cette programmation socio-culturelle puisqu'elles disposent d'équipements tels que des salles de concert, d'exposition ou de conférence.

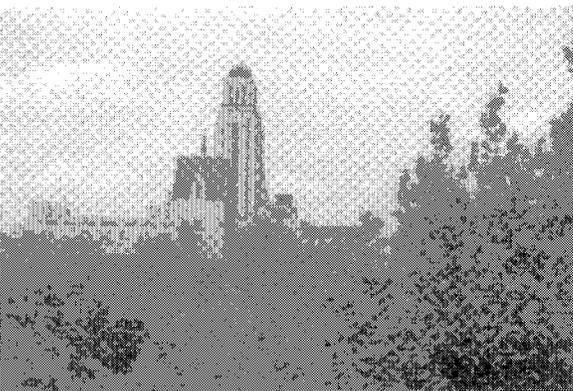
3.3.4 Le tourisme



Pôle stratégique du tourisme montréalais avec ses panoramas...



ses institutions religieuses...



... et ses campus universitaires.

Le mont Royal constitue un des pôles stratégiques du tourisme montréalais, puisqu'il offre aux visiteurs des points de vue attrayants et une compréhension de l'ensemble de la région. Des circuits de promenade et d'interprétation devraient relier divers attraits touristiques (panoramas, oratoire Saint-Joseph et autres institutions religieuses, campus universitaires, parc du Mont-Royal) qui composent un livre ouvert sur la géographie, l'histoire, l'architecture, la vie religieuse et la réalité multiculturelle de Montréal.

Complémentaire aux autres vocations de la montagne, cet usage touristique est en quelque sorte une dimension plus spécialisée de la fonction éducative du mont Royal évoquée précédemment.

L'épanouissement de cette vocation touristique ne reposera pas sur le développement d'infrastructures lourdes. Il s'agira plutôt de réaliser des aménagements relativement modestes (circuits d'interprétation et signalisation), de faciliter l'accès aux principaux points d'intérêt et d'offrir des services de haute qualité, par exemple au chapitre de la restauration.

Par ailleurs, l'établissement de petits hôtels, d'auberges et de gîtes du passant sur le pourtour du mont Royal pourrait inciter les touristes à visiter plus longuement le territoire et à jouir des attraits de la montagne.

L'amélioration de la diversité et de la qualité des expériences offertes aux visiteurs devra être complétée par une stratégie de promotion plus dynamique, pour inscrire le mont Royal en meilleure place dans le produit touristique montréalais.

3.3.5 La vocation du parc du Mont-Royal dans le concept des trois sommets

La création du parc du Mont-Royal, inauguré en 1876, a consacré l'appropriation collective de la montagne par la population montréalaise. Même s'il n'occupe que le quart de la superficie du mont Royal, le parc est rapidement devenu synonyme de la montagne. Les Montréalais n'utilisent-ils pas l'expression "aller à la montagne", lorsqu'ils parlent de se rendre au parc du Mont-Royal?

Le parc a permis de protéger un patrimoine naturel exceptionnel en plein coeur de la ville. Il est également rapidement devenu un lieu de loisir, de convergence et de rassemblement cher aux Montréalais. Ainsi, au fil des ans, diverses activités récréatives ou socio-culturelles y ont été offertes.

Le plan de réaménagement du parc, conçu à l'intérieur du plan de mise en valeur de l'ensemble de la montagne, est l'occasion de réaffirmer sa personnalité et d'éliminer certaines activités ou infrastructures inopportunes. Il marque également le temps de redonner au parc du Mont-Royal sa signification historique, notamment en mettant en valeur son caractère de "parc olmstédien", le seul au Canada.

En tant que principal espace public sur la montagne, le parc jouera un rôle déterminant dans la réalisation des vocations proposées pour l'ensemble de la montagne, à savoir, dans une séquence progressive, la conservation des ressources (naturelles et culturelles), l'éducation, la récréation et le tourisme.

Une attention particulière sera portée à la conservation et la restauration des ressources naturelles les plus sensibles du parc.

Les principes et les propositions pour le réaménagement du parc du Mont-Royal sont présentés plus en détail à la section 4.1 de ce document.

3.4 L'ACCESSIBILITÉ ET LES RÉSEAUX DE CIRCULATION

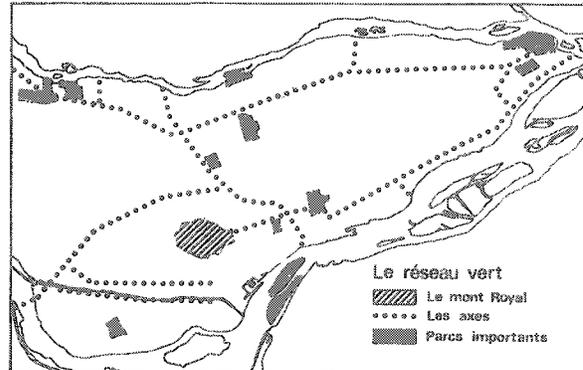
Pour assurer le plein développement du concept de mise en valeur du mont Royal, il importe d'améliorer l'accessibilité au mont Royal à partir du milieu urbain périphérique et de développer un réseau de circulation interne sur la montagne, pour permettre la découverte de ses paysages et de ses différents secteurs.

Il convient aussi de réévaluer la présence de l'automobile sur la montagne et de réaménager les infrastructures qui y sont associées.

3.4.1 L'amélioration de l'accessibilité

Pour améliorer l'accessibilité à la montagne, il est proposé d'aménager des portes d'entrée principales et secondaires tout autour du mont Royal, en particulier de nouveaux accès à partir du flanc nord (voir section 4.2.3). Sur le flanc est, un nouvel escalier facilitera le franchissement de l'escarpement pour atteindre le sommet.

En outre, il faut mettre en place des liens plus efficaces vers la montagne à partir des quartiers adjacents. A cet égard, des corridors d'accès devront être tracés à partir des différentes stations de métro qui entourent la montagne, de façon à bien signaler (et, au besoin, améliorer) le service de transport en commun vers le mont Royal.

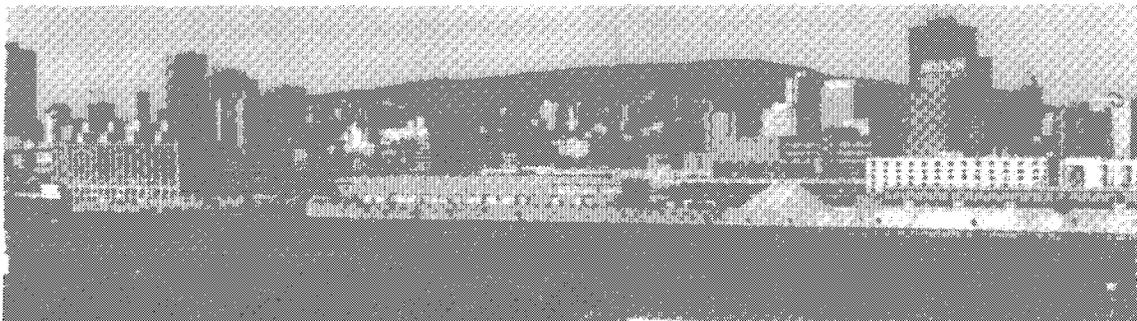


Le mont Royal, un des principaux points de convergence du Réseau vert.

Dans le même esprit, des corridors récréatifs doivent être aménagés pour faciliter l'accès des piétons et des cyclistes à la montagne. Ceci sera rendu possible par le développement de plusieurs axes du Réseau vert (par exemple: lien montagne - parc Lafontaine - parc Maisonneuve, ou encore lien montagne - centre-ville - îles Sainte-Hélène et Notre-Dame). En fait, le mont Royal constituera un des principaux points de convergence du Réseau vert.

Le souci d'améliorer l'accessibilité se traduira aussi par le réaménagement des grandes voies de circulation périphériques, de façon à faciliter et à rendre sécuritaire leur traversée par les piétons. Par la même occasion, diverses mesures d'aménagement paysager et de design urbain permettront de mieux intégrer ces voies au paysage et au voisinage de la montagne.

Enfin, le concept de mise en valeur devra tenir compte d'un des aspects très significatifs de la relation ville-montagne, soit le maintien de "l'accès visuel" à la montagne pour lui conserver son importance dans le paysage montréalais, tout comme la mise en valeur des vues sur la ville et la région à partir du mont Royal.



L'importance de la montagne dans le paysage montréalais.

3.4.2 Le réseau de circulation interne

L'établissement d'un réseau de circulation douce à l'échelle de la montagne est un élément stratégique qui contribuera à concrétiser le concept d'aménagement.

Les parcours permettront de mettre à profit la diversité et la qualité des paysages, tout en reliant les différents points d'intérêt sur la montagne. En plus de jouer un rôle important sur le plan récréatif, ces parcours seront le support d'expériences éducatives et touristiques.

Deux éléments importants du système de circulation proposé sont le chemin de ceinture autour de la partie montréalaise et outremontaise de la montagne, ainsi qu'un lien la traversant suivant un axe nord-sud. Ces cheminements pourront se raccorder aux principaux axes de circulation dans le parc du Mont-Royal, notamment le chemin Olmsted.

Le développement de nouveaux points d'entrée et la mise en place d'un réseau de circulation douce pourront diversifier les points de départ et les cheminements possibles sur la montagne. Un système de signalisation assurera l'identification et la lisibilité du réseau.

3.4.3 Le réaménagement de l'accès et de la circulation automobile

Le concept d'aménagement du mont Royal conduit à une réévaluation de la présence de l'automobile sur la montagne. Cette démarche doit s'inscrire dans une nouvelle stratégie d'accès et de circulation qui, tout en assurant une bonne accessibilité pour toutes les clientèles, puisse respecter le caractère et la vocation du mont Royal.

Les infrastructures routières qui traversent le parc et la montagne, soit la voie Camillien-Houde à l'est et le chemin Remembrance à l'ouest, semblent avoir été conçues d'abord pour satisfaire aux exigences de la fonction de transit rapide.

Pourtant, la possibilité de traverser le mont Royal est loin de constituer un élément indispensable du système de circulation urbaine. En effet, aux heures de pointe en semaine (matin et fin d'après-midi), le débit recensé est relativement faible, soit environ 500 véhicules par heure dans chacune des directions.

En outre, les enquêtes origine-destination démontrent qu'une très grande part des automobilistes qui empruntent ce trajet proviennent de secteurs éloignés de la montagne et pourraient choisir plusieurs autres itinéraires (parfois plus directs) en milieu urbain.

Les infrastructures sont donc surdimensionnées par rapport à la fonction de transit qui, par ailleurs, est en contradiction avec la vocation intrinsèque du parc et l'image de la montagne.



Infrastructures routières surdimensionnées.

A la lumière de ces considérations, le concept de mise en valeur propose de redéfinir la configuration des infrastructures routières pour satisfaire avant tout les fonctions pertinentes de la montagne, soit l'accès au parc, l'accès au(x) belvédère(s) et à la promenade récréative. Les infrastructures qui correspondent à ces fonctions sont beaucoup moins importantes que celles requises par la fonction de transit rapide.

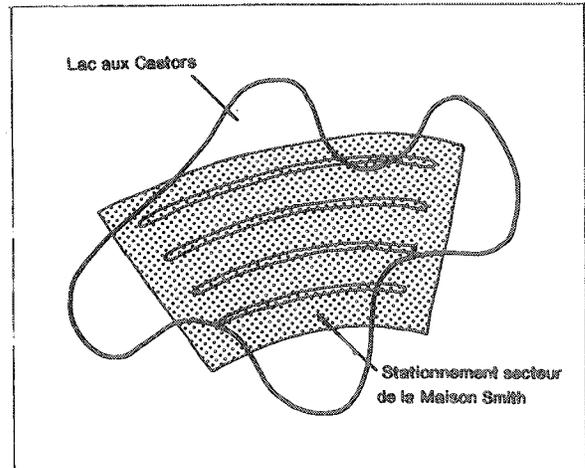
Le stationnement automobile est une autre fonction qui contribue à compromettre l'attrait du parc et de la montagne en raison de ses conséquences sur le paysage et des superficies importantes qui lui sont consacrées. Rappelons en particulier que le plus vaste espace de stationnement, situé au centre du parc près de la maison Smith, représente une étendue asphaltée de la taille du lac aux Castors.

Or, cet espace qui compte 507 places de stationnement n'est pratiquement utilisé qu'en période de pointe, soit les après-midi de beaux dimanches ou de jours fériés. Ainsi selon les comptages effectués en 1988, le taux d'utilisation maximum (lors de la pointe de l'après-midi) a été de 9%, lundi le 20 juin; 22%, samedi le 9 juillet; 7%, mardi le 4 octobre; et 100%, dimanche le 25 septembre.

Le concept de mise en valeur propose de diminuer considérablement le nombre de places de stationnement dans la partie centrale du parc. Cette mesure sera compensée, en période de pointe, par du stationnement linéaire le long des voies de circulation et après entente, par l'utilisation de stationnements institutionnels situés à proximité du parc.

Par ailleurs, l'ajout de portes d'entrée et de liens à partir des quartiers adjacents devrait augmenter le pourcentage de visiteurs se rendant à la montagne à vélo ou à pied.

Notons enfin que l'ensemble de cette nouvelle stratégie d'accès pourra faire une plus grande place au transport en commun qui continuera à desservir directement les principaux points d'intérêt sur la montagne. L'augmentation de l'achalandage ira de paire avec l'amélioration du service. Éventuellement, si l'achalandage le justifie, des modes de transport collectif spécifiques à la montagne et plus attrayants pour les usagers pourraient remplacer les autobus réguliers.



Comparaison de la superficie du lac aux Castors avec celle du stationnement de la maison Smith.

3.5 LES PRINCIPALES INTERVENTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DU CONCEPT

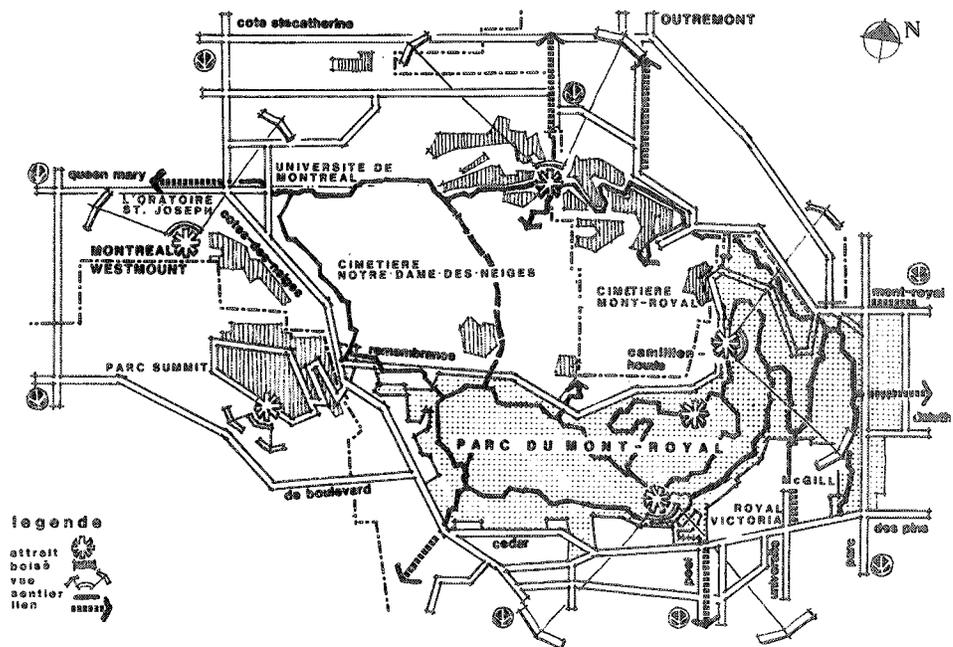
Le concept de mise en valeur du mont Royal se traduira concrètement par les principales propositions d'aménagement suivantes, présentées au chapitre 4:

- . le réaménagement du parc du Mont-Royal, incluant la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance (voir 4.1);
- . la mise en valeur des potentiels d'aménagement à la périphérie du parc (voir 4.2);
- . l'amélioration des abords du mont Royal (voir 4.3).

En plus des interventions d'aménagement, la mise en oeuvre du concept de mise en valeur impliquera diverses mesures de contrôle du développement urbain et de mise en valeur du territoire du site du patrimoine, précisées au chapitre 5.

4. LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

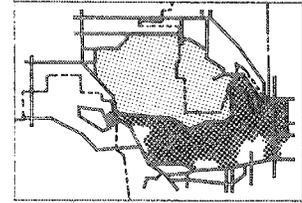
LE MONT ROYAL



Les propositions d'aménagement concernent le parc du Mont-Royal et le milieu urbain périphérique. Les stratégies d'intervention sont reliées aux thèmes suivants: le milieu naturel et le patrimoine historique, les vues et les paysages, les réseaux de circulation et les usages. Le chapitre contient également les propositions liées à la mise en oeuvre.

4.1 LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MONT-ROYAL

Comme on l'a déjà vu, le réaménagement du parc du Mont-Royal doit lui permettre de jouer un rôle principal dans le développement des quatre grandes vocations retenues pour la montagne: conservation des ressources, éducation, récréation et tourisme.



Par ailleurs, le réaménagement du parc doit respecter une certaine continuité historique. Il faut donc retrouver, dans l'histoire de son évolution, les traits dominants qui fondent sa spécificité et sa personnalité.

A cet effet, la Ville de Montréal a considéré nécessaire de s'inspirer des principes développés par le premier concepteur du parc, Frederick Law Olmsted.

Suivant les recherches effectuées à cet égard, nous retiendrons des travaux d'Olmsted trois grands principes d'aménagement qui peuvent, encore aujourd'hui, guider le réaménagement du parc.

4.1.1 Les principes d'aménagement olmstédiens et les préoccupations actuelles

Le premier principe stipule que la population doit pouvoir profiter de la valeur thérapeutique de la montagne contre le stress de la vie urbaine.

Cette préoccupation sociale et démocratique chère à Olmsted doit se traduire en rendant la montagne accessible à tous les types de clientèles, afin qu'elles puissent profiter, dans des conditions adéquates et sécuritaires, des attraits naturels du site, de son ambiance reposante et de l'intérêt de ses panoramas sur la ville et la région. Il faut en quelque sorte "rapprocher" la ville et le parc.

Cette accessibilité et cette utilisation doivent toutefois être assujetties au respect du charme naturel de la montagne en évitant son suraménagement. Il faut également s'assurer que des activités trop spécialisées ou intensives ne s'imposent pas aux dépens de la majorité des usagers et de l'harmonie des lieux.

Ceci suppose, entre autres, que la gestion du parc soit dictée par une vision à long terme plutôt qu'en fonction de modes récréatives passagères. A cet égard, les études prospectives annoncent une évolution des besoins marquée par le vieillissement de la population montréalaise, la mixité ethnique et la recherche d'activités pouvant combiner plusieurs intérêts à la fois (ex.: santé, acquisition de connaissances, sociabilité, etc.).

Le deuxième principe à retenir concerne la nécessité de conserver, voire de renforcer, les caractéristiques naturelles de la montagne.

Ce principe traduit à la fois la préoccupation de respecter le milieu naturel et son évolution ainsi que la volonté d'intervenir, dans certains cas précis, pour en prolonger ou en souligner les traits. Ainsi, Olmsted avait notamment proposé de planter des grands arbres au sommet de la montagne pour en augmenter la hauteur apparente.

Un troisième principe olmstédien affirme la nécessité de concevoir et d'aménager le parc de façon à composer un ensemble harmonieux, une oeuvre cohérente, dans le sens artistique du terme.

Dans le contexte actuel, la mise en oeuvre de ce principe constitue un défi de taille puisque les infrastructures et les équipements mis en place dans le parc au fil des cent dernières années l'ont été en fonction d'objectifs, de philosophies ou de styles architecturaux souvent fort différents.

Plutôt que de chercher à tout reconstruire selon un style homogène, il faudra donc davantage miser sur la restauration d'éléments représentatifs de différentes époques.

Quoi qu'il en soit, le parc du Mont-Royal doit être considéré comme le joyau du réseau des espaces verts montréalais. Ce statut doit se traduire par la recherche d'une qualité exceptionnelle tant sur le plan de l'aménagement (ex.: design et choix des matériaux) que sur ceux des services (accueil, restauration, programmation des activités), de l'entretien et de la gestion du parc.



Le parc du Mont-Royal est l'un des joyaux des espaces verts montréalais.

4.1.2 La synthèse des études et les stratégies d'intervention par thème

Les principes généraux et les vocations précédemment évoquées ont inspiré l'élaboration du plan préliminaire de réaménagement du parc.

Ce plan préliminaire s'appuie aussi sur une série d'études, qui ont permis de révéler les potentiels et les contraintes d'aménagement du parc du Mont-Royal et d'articuler des stratégies d'intervention, selon les cinq thèmes suivants:

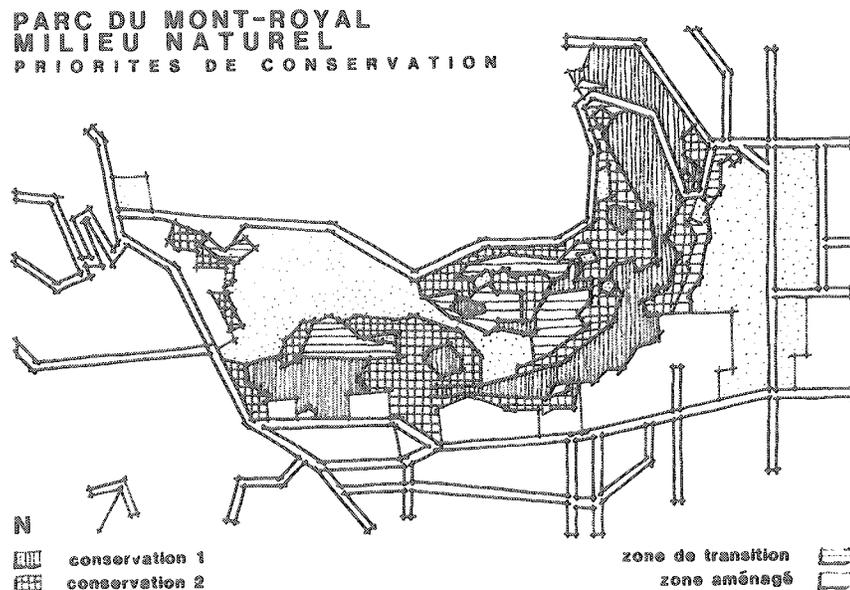
- . le milieu naturel
- . le patrimoine historique
- . les vues et les paysages
- . les réseaux de circulation
- . les usages

Le résultat des études et les stratégies d'intervention proposées pour chacun de ces thèmes sont présentés ci-après.

Une synthèse générale (voir 4.1.2.6) met en lumière les interrelations entre ces différents aspects de la problématique de réaménagement du parc. Elle fournit les fondements nécessaires à l'élaboration du plan préliminaire de réaménagement et d'un programme d'intervention précis, dans chacun des secteurs du parc (voir 4.1.3).

4.1.2.1 Le milieu naturel

Le parc du Mont-Royal est à la fois un territoire voué à la conservation d'un patrimoine naturel unique parce qu'en plein coeur de la ville et un espace récréatif très apprécié par la population. La Ville de Montréal entend concilier ces deux aspects fondamentaux de la vocation du parc, notamment par des stratégies d'aménagement appropriées, par la sensibilisation des usagers et, enfin, par des programmes de gestion des ressources naturelles du parc.



Croquis situant les zones du parc selon les priorités de conservation.

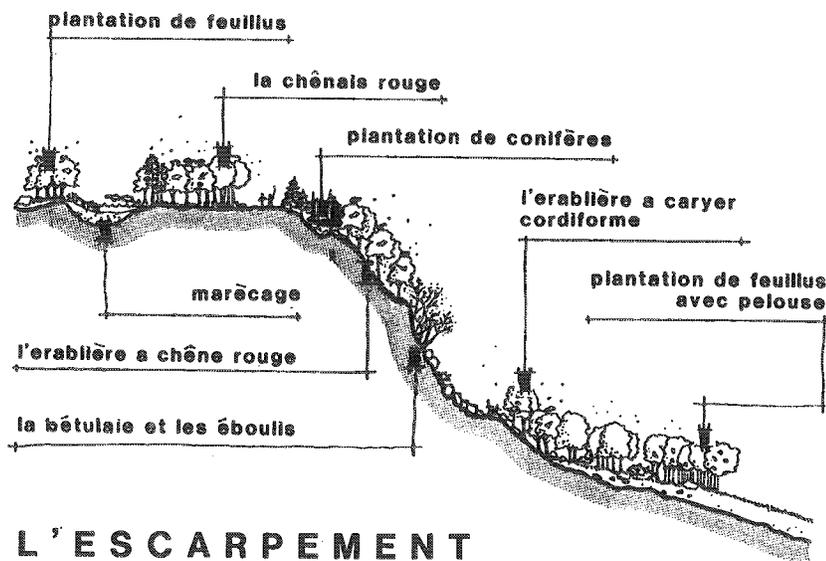
Une série d'études sur le milieu naturel (géomorphologie, hydrologie, topographie, végétation, phytopathologie, etc.) ont été effectuées pour servir de base à cette stratégie d'aménagement.

La montagne compte plus de trois cents espèces d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées. Les variations de la topographie (pente) et de la nature des sols (profondeur et type de dépôt, drainage, etc.) contribuent à cette diversité écologique. Les principales communautés végétales du parc sont la chênaie rouge au sommet, l'érablière à chêne rouge dans les pentes plus accentuées, la bétulaie (bouleau blanc) qui colonise l'escarpement rocheux et les érablières sur les pentes douces de la partie inférieure du parc (voir le croquis ci-dessous). A l'ouest du grand chalet, on note la présence d'un marécage qui compte plusieurs plantes rares et abrite de nombreux animaux.

Par ailleurs, certains secteurs du parc sont profondément marqués par l'utilisation ou l'intervention humaine. En particulier, les plantations massives de conifères et d'autres espèces étrangères à ce milieu forestier en ont réduit la valeur et la cohérence écologique. L'étude phytopathologique révèle que des interventions sont nécessaires pour restaurer la santé des arbres dans plusieurs secteurs du parc.

Dans l'ensemble, la configuration écologique du mont Royal, typique des montérégiennes, ne présente pas une valeur exceptionnelle ou unique à l'échelle nationale ni même régionale. C'est en fait surtout sa situation, en plein coeur de la ville, qui donne son immense valeur au milieu naturel du mont Royal.

COUPE



L'ESCARPEMENT

Vue en coupe permettant de distinguer les principales communautés végétales du parc.

Quoi qu'il en soit, les études sur le milieu naturel permettent de produire un zonage du parc selon trois classes de priorité de conservation, établies en tenant compte de la valeur écologique et de la fragilité des différents secteurs. Une stratégie d'intervention spécifique correspond à chacune de ces classes.

La première classe comprend les **zones de conservation prioritaires, ou de niveau 1, (zones de préservation extrême)** qui présentent une valeur écologique et une fragilité élevées. On y trouve, entre autres, les forêts-témoins ayant subi peu de perturbations et où la présence faunique est plus importante. L'intervention consistera à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique de ces milieux. La fréquentation y sera contrôlée et limitée surtout à des fins éducatives. La superficie de ces zones est de 40 hectares.

La deuxième classe comprend les **zones de conservation de niveau 2, (zones de préservation spéciale)** qui regroupent les milieux présentant une valeur écologique ou un degré de fragilité élevé. Le niveau d'accessibilité à chacun de ces secteurs sera établi en fonction de ses caractéristiques propres et de sa localisation. Une analyse détaillée du milieu permettra de tracer des sentiers de façon à mettre en évidence les points d'intérêt tout en respectant la sensibilité des lieux. Les zones de conservation de niveau 2 représentent une superficie de 36 hectares.

La troisième classe comprend les **zones dites semi-naturelles**, où l'intervention humaine a sensiblement modifié l'évolution naturelle du milieu. Dans plusieurs cas, ces zones se retrouvent entre les secteurs de conservation prioritaires (niveau 1 ou 2) et les secteurs aménagés, ce qui leur confère une fonction de "transition". Selon les endroits où ils se trouvent, la stratégie d'aménagement pour ces secteurs visera soit à favoriser le rétablissement d'un état naturel, soit à les intégrer aux zones aménagées sujettes à une utilisation plus importante. Les secteurs semi-naturels ont une superficie de 24 hectares.

Dans le reste du parc où les espaces sont propices à une plus grande fréquentation (ex.: pelouses avec arbres dispersés et massifs d'arbustes), les interventions à l'égard de la végétation viseront surtout des objectifs ornementaux. Certains principes écologiques pourront présider au choix des espèces et à la disposition des nouvelles plantations, afin que celles-ci puissent résister à un certain achalandage tout en requérant un minimum d'entretien.

Un dernier aspect à considérer à l'égard de la conservation du milieu naturel concerne la mise en oeuvre de mesures de correction des phénomènes d'érosion qui ont des effets destructeurs dans certains secteurs du parc, surtout lors de la fonte des neiges. A titre d'exemple, le système de caniveaux le long du chemin Olmsted est à refaire.

Un concept global de gestion des eaux de ruissellement visera non seulement leur évacuation efficace, mais également une exploitation de cette ressource hydrique par des aménagements, tels des ruisseaux intermittents, des bassins de rétention et une meilleure gestion des zones humides.

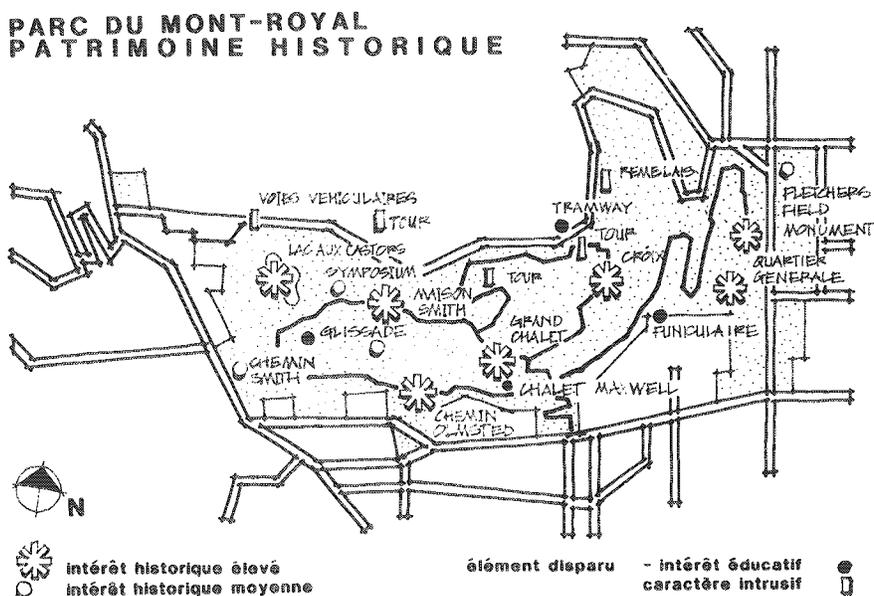
4.1.2.2 Le patrimoine historique

L'étude de l'évolution du parc du Mont-Royal, depuis son inauguration en 1876 jusqu'à nos jours, a permis de resituer dans son contexte historique chacune des infrastructures, des constructions et des activités encore présentes sur ce territoire.

Elle a aussi permis de retracer plusieurs équipements, bâtiments ou usages qui ont caractérisé le parc à différentes époques mais qui sont maintenant disparus. Le croquis dans le document présente les principaux éléments de l'évolution historique du parc.

L'analyse historique révèle également que la valeur patrimoniale du parc réside aussi dans les travaux de certains grands planificateurs et architectes qui ont successivement proposé des orientations et des projets d'aménagement, mais dont plusieurs n'ont jamais été réalisés.

Cela est particulièrement le cas, comme on l'a déjà dit, des travaux d'Olmsted dont il est très intéressant de s'inspirer. Plusieurs aménagements, proposés par Olmsted dans son plan de 1877 mais jamais réalisés, peuvent être intégrés au présent plan de réaménagement, par exemple, des belvédères le long du chemin principal, un accès par la rue University ainsi qu'une plate-forme d'observation à 360 degrés au sommet.



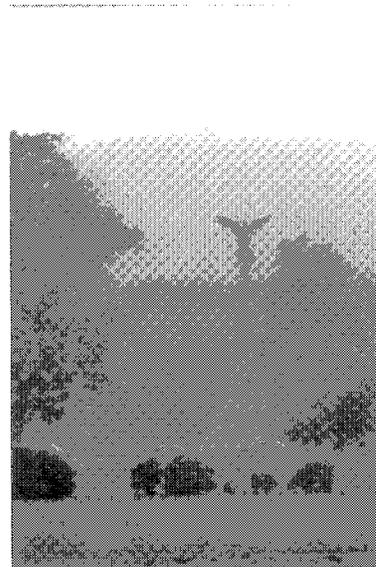
Principaux éléments du patrimoine historique du parc.

Par ailleurs, on envisage une stratégie en trois volets pour mettre en valeur le patrimoine historique du parc:

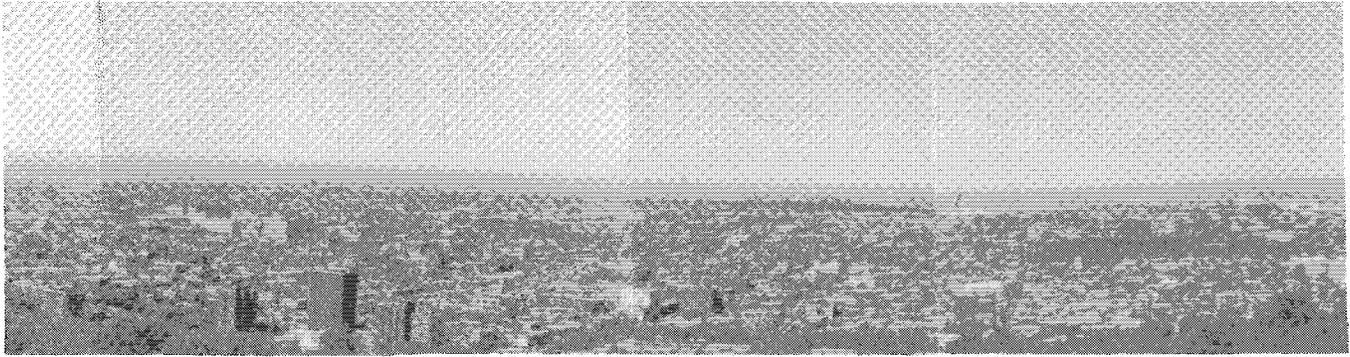
- restaurer les éléments qui possèdent une valeur esthétique ou symbolique, ou qui sont l'oeuvre d'un concepteur de renom, par exemple, la maison Smith (1858), le chemin Olmsted (1875), le belvédère principal (1906), le monument Georges-Étienne-Cartier (1919), la croix (1924), le quartier général du Service des incendies (1931), le grand chalet (1932), le lac aux Castors (1937). De façon générale, ces éléments sont détériorés et requièrent des travaux de restauration majeurs, qui devront être entrepris en tenant compte de l'esprit de leur concepteur;
- par des aménagements ou des programmes d'interprétation appropriés, faire connaître aux visiteurs les paysages ou les secteurs du parc qui témoignent de son passé, entre autres le parc Jeanne-Mance comme lieu d'animation populaire dès 1876 (expositions, glissoires, palais de glace, grands rassemblements), le site du funiculaire (1885-1918), le parcours de tramway (1924-1957) et le symposium de sculpture (1964);
- réévaluer l'existence, ou du moins, l'aménagement de certaines infrastructures qui, tout en étant représentatives de la période historique récente, s'intègrent moins bien au paysage du parc et à sa vocation fondamentale, notamment les voies de circulation automobile ainsi que les tours de télécommunication et de télédiffusion.



Le belvédère principal



...et le monument Georges-Etienne-Cartier.



Une vue partielle que pourrait nous offrir...

4.1.2.3 Les vues et les paysages

La montagne constitue un belvédère naturel offrant des vues uniques sur la ville et la région. Celles-ci constituent certes l'élément le plus spectaculaire du potentiel visuel de la montagne. Toutefois, la découverte des paysages et des vues internes à la montagne peut également constituer une expérience très intéressante.

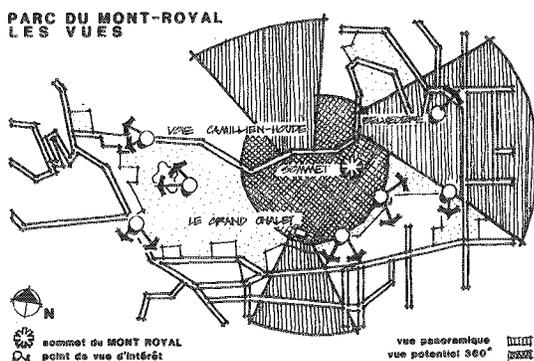
Olmsted avait dessiné son chemin principal en fonction de l'exploitation de ces deux potentiels. Ce chemin devait permettre de découvrir huit secteurs différents, représentatifs des paysages et de l'écologie de la montagne. Il devait aussi offrir, par l'aménagement d'une série de belvédères, une succession de vues ponctuelles vers la ville, culminant au sommet.

Un inventaire et une analyse visuelle exhaustive ont été menés afin que le réaménagement du parc soit l'occasion d'une pleine mise en valeur de ce potentiel. Un croquis ci-après en présente la synthèse.

Les vues panoramiques

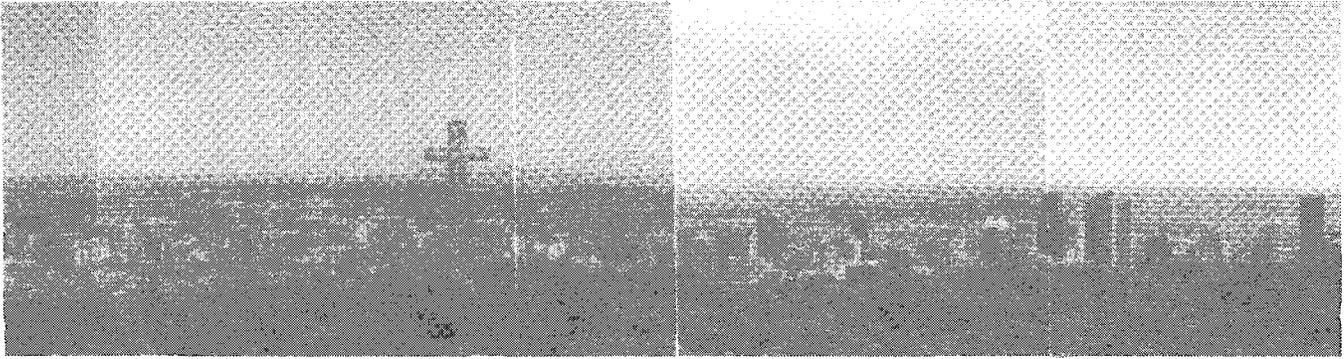
Le parc offre actuellement des vues panoramiques spectaculaires, principalement vers le sud de la ville, à partir du grand chalet, et vers l'est, à partir du belvédère de la voie Camillien-Houde.

D'autres vues panoramiques qui s'ouvrent vers le nord et l'ouest, à partir du chemin Olmsted et de la voie Camillien-Houde, pourront être mieux exploitées par l'aménagement de petits belvédères. Du sommet même de la montagne, on pourra obtenir une vue saisissante à 360 degrés à partir d'une plate-forme d'observation. Cette plate-forme, qui avait été proposée par Olmsted, sera située à proximité de l'antenne de télécommunication de la Ville de Montréal et permettra de voir juste au-dessus de la crête de la forêt.



Inventaire du potentiel visuel qu'offre le mont Royal.

Outre l'aménagement de nouveaux belvédères, la mise en valeur des vues panoramiques requiert la restauration des deux belvédères existants, dont l'état inesthétique actuel contredit leur fonction-même. Il faut aussi prévoir des mesures pour assurer le maintien de la qualité des paysages observés à partir de la montagne. L'amélioration éventuelle des paysages internes de la montagne (ex: sommets d'Outremont et de Westmount), qui pourra découler de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal, ira dans le même sens.

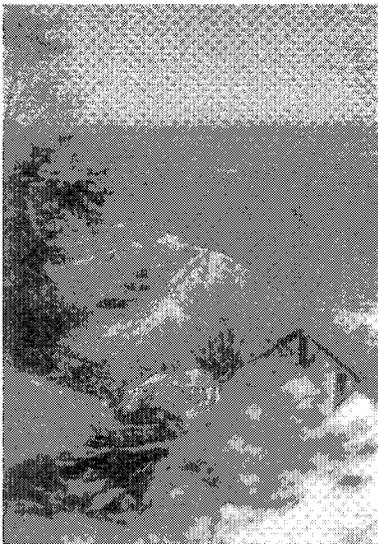


la plate-forme d'observation de 360 degrés.

Autres points de vue et séquences visuelles

Le parc est ponctué de nombreux points de vue secondaires qui offrent des percées visuelles sur une diversité d'attraits particuliers et de paysages naturels ou urbains. Ils peuvent être mis en valeur par l'aménagement de belvédères secondaires et par leur intégration aux circuits d'interprétation et de randonnée.

Par ailleurs, on doit aussi valoriser certaines séquences visuelles qui permettent d'associer à la promenade la perception continue ou intermittente d'un paysage. En particulier, les vues exceptionnelles sur l'est de la ville, qui se présentent le long de la partie supérieure de l'escarpement, justifient l'aménagement d'un sentier panoramique qui pourra être nommé "sentier de la falaise".



Valorisation de certains sentiers panoramiques.

Notons enfin que la qualité visuelle de l'ensemble du parc sera rehaussée par les interventions de restauration envisagées (infrastructures, bâtiments, forêts, aires récréatives, etc.) ainsi que par des efforts plus soutenus au chapitre de l'entretien général.

4.1.2.4 Les réseaux de circulation

L'étude des réseaux de circulation dans le parc a permis de faire un inventaire et une réévaluation complète des éléments de ce système: plus de 5 kilomètres de voies véhiculaires et 818 places de stationnement, un chemin principal polyvalent de 7,5 kilomètres (chemin Olmsted), 15 kilomètres de sentiers secondaires, 30 kilomètres de sentiers tertiaires et informels, et enfin, trois circuits de ski de fond totalisant 18 kilomètres.

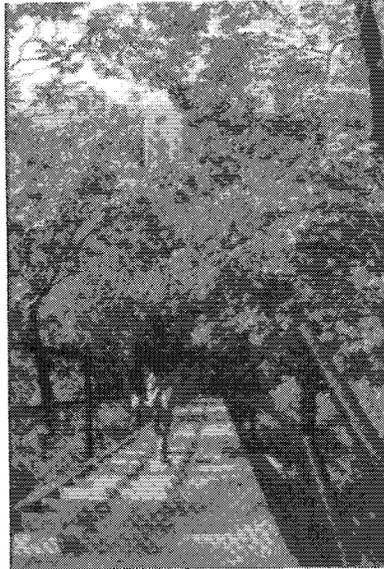
Le réseau véhiculaire (automobiles, transport en commun, autobus touristiques) qui traverse la montagne fera l'objet d'un réaménagement, selon les principes précisés au chapitre précédent. Les propositions d'aménagement détaillées sont présentées plus loin (voir section 4.1.3.1).

Pour le reste, les réseaux de circulation permettent de parcourir et de découvrir le parc à pied, à vélo, en calèche, ou à skis de fond.

Le diagnostic de la situation actuelle révèle une série de lacunes sérieuses auxquelles le réaménagement du parc devra remédier par:

- . le développement d'une signalisation adéquate dans tout le parc (accueil, orientation, longueur et degré de difficulté des parcours, points d'intérêt, réglementation, etc.) et le réaménagement des sentiers en fonction d'une hiérarchie claire: chemins principaux, secondaires et tertiaires;
- . la réduction des conflits entre automobiles et piétons, surtout aux entrées du parc et près des stationnements;
- . la réduction des conflits entre piétons et bicyclettes, en confinant ces dernières aux abords des voies véhiculaires et sur le chemin Olmsted qui gardera sa vocation polyvalente (piétons, calèches, véhicules de service, cyclistes et skieurs de fond);
- . la restauration complète des escaliers et des sentiers: révision de leur largeur en rapport avec leur fonction spécifique et avec la sécurité des promeneurs, la réfection des systèmes de canalisation des eaux de ruissellement, le rétablissement de la continuité dans les revêtements de sol, etc.;
- . l'élimination de certains sentiers dans les secteurs boisés à vocation de conservation; la confirmation et l'aménagement d'autres sentiers qui témoignent des axes de déplacement souhaités par les usagers;
- . le développement de nouveaux sentiers pour relier des points d'intérêt et des secteurs du parc actuellement inaccessibles ou peu connus; l'ajout de circuits récréatifs (ski de fond);
- . le réaménagement des entrées existantes et l'ajout de nouvelles entrées au parc dans l'optique d'une accessibilité universelle (différents modes de circulation et différentes clientèles) et sécuritaire;
- . le raccordement des réseaux de circulation internes du parc avec ceux à l'échelle de la montagne (chemin de ceinture, lien de traverse nord-sud) de même qu'avec les liens urbains (axes du Réseau vert, pistes cyclables, transport en commun);

Ainsi la stratégie d'intervention vise à restaurer, hiérarchiser, signaler et développer les réseaux de circulation pour offrir aux usagers une diversité d'expériences tant en ce qui concerne les modes de circulation que les paysages et les points d'intérêt à découvrir.



L'escalier reliant le chemin Olmsted au grand chalet.

4.1.2.5 Les usages

Les études sur la fréquentation du parc du Mont-Royal révèlent que la très large majorité des personnes qui s'y rendent semblent chercher d'abord un espace vert propice à la détente et à la pratique d'activités physiques populaires, dont la marche, le jogging et, l'hiver, le patinage, la glissade et le ski de fond. On s'y rend aussi pour contempler le paysage, ou pour faire un détour pittoresque à l'occasion d'une balade en automobile.

Lorsqu'on demande aux usagers quelle(s) activité(s) ils pratiquent dans le parc, (sondage de 1986 cité dans *La vocation récréo-touristique du mont Royal*), on obtient les réponses suivantes:

.	promenade à pied	76%
.	arrêts aux belvédères . . .	25%
.	patin sur glace	19%
.	ski de randonnée	12%
.	balade en automobile . . .	12%
.	glissade	10%
.	jogging	7%
.	vélo	5%

Même si cette liste semble négliger certaines activités (pique-niques familiaux, bronzage, rencontres, interprétation du milieu etc.), elle démontre néanmoins que le site n'est pas utilisé en tant qu'espace spécialisé ou technique.

On remarque l'importance que les usagers accordent aux activités de promenade et d'observation des panoramas, ce qui tend à confirmer la pertinence des propositions présentées relatives à la mise en valeur des vues et au développement des réseaux de circulation.

Par ailleurs, la fréquentation a tendance à être très concentrée dans certains secteurs du parc (lac aux Castors, belvédère du grand chalet et chemin qui les relie, belvédère de la voie Camillien-Houde, flanc est aux abords de l'avenue du Parc, entrée Peel). Ce phénomène est encore plus évident durant l'hiver, alors que le lac aux Castors devient le principal secteur d'activité.

Face à cette situation, la stratégie d'intervention propose d'une part, de consolider les activités existantes.

On doit noter une seule exception significative: la pratique du vélo tout-terrain (vélo de montagne), que la Ville de Montréal entend continuer à proscrire en raison des conflits avec les piétons et des impacts sur le milieu naturel reliés à cette activité. A cet égard, l'application du règlement existant (no. 1874) devra être renforcée. La promenade à bicyclette sera toutefois maintenue, principalement sur le chemin Olmsted.

La stratégie d'intervention propose, d'autre part, de diversifier les activités et les lieux de pratique pour atteindre une utilisation plus équilibrée du parc, dans le respect de ses ressources naturelles. Cette diversification se traduira surtout par le renforcement de l'utilisation et de l'animation socio-culturelles (fêtes saisonnières, concerts et pièces de théâtre en plein air, expositions, rassemblements ethniques etc.), de même que celui de la programmation éducative, le tout aux endroits appropriés.

Parmi les activités sportives, l'initiation à l'escalade et à la randonnée équestre sont les deux seules nouvelles activités qu'on pourrait implanter (ou réimplanter) dans le parc. La consultation publique révélera si la population souhaite de telles activités. Le cas échéant, il faudra étudier plus en détail la possibilité d'intégrer les aménagements requis.

Pour s'assurer que les différents usages du parc soient compatibles entre eux et respectent le milieu naturel, la stratégie d'intervention doit ajuster l'utilisation du site à un zonage de fréquentation: intensif, extensif et limité. Il s'agit de formaliser ce zonage afin de compléter celui qui découle de l'analyse du milieu naturel (zones de conservation 1 et 2, zones de transition ou semi-naturelles).

Dans les zones d'utilisation intensive existantes, on devra restaurer les infrastructures, améliorer le mobilier et l'éclairage, rehausser la qualité esthétique des aménagements et bonifier les services aux usagers (ex: restauration, fontaines, toilettes).

De nouvelles zones d'intérêt susceptibles d'attirer une partie importante de l'achalandage sont envisageables, notamment le secteur de la maison Smith (accueil et animation socio-culturelle) et celui du sommet autour de la future plate-forme d'observation à 360 degrés. De même, certaines entrées au parc, entre autres l'entrée Peel, pourront être dotées de services d'accueil plus complets assortis d'une certaine animation.

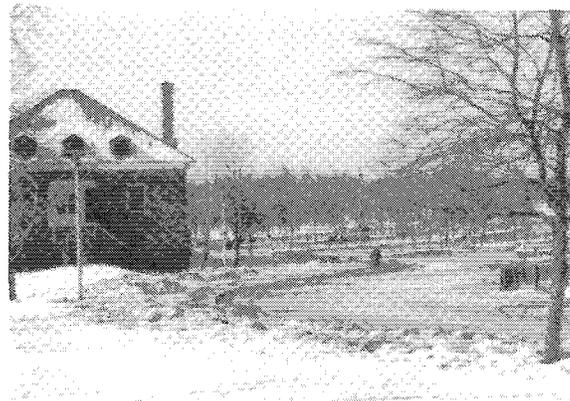


Importance des activités de promenade et d'observation.

Ces mesures relatives aux zones d'utilisation intensive sont de nature à améliorer de façon très significative l'intérêt touristique du parc du Mont-Royal, en plus de mieux répondre aux besoins de la population métropolitaine.

Les zones d'utilisation extensive correspondent soit aux abords du réseau de circulation principal (chemin Olmsted) où se pratiquent les différentes formes de promenade, soit aux aires gazonnées propices aux pique-niques, aux rencontres, à la détente et aux jeux libres.

Dans bien des cas, l'intervention pourra se résumer à ajouter des aménagements ornementaux et à consolider le mobilier (bancs, tables, fontaines etc.) pour améliorer les conditions d'utilisation de ces espaces.



Secteur de la maison Smith.

De nouvelles aires d'utilisation extensive pourront être aménagées, afin de mieux répartir la fréquentation dans le parc et d'offrir aux usagers de nouveaux lieux de détente. De tels espaces sont à prévoir, entre autres, à la périphérie du parc, pour répondre aux besoins quotidiens des résidents et des travailleurs des quartiers adjacents.

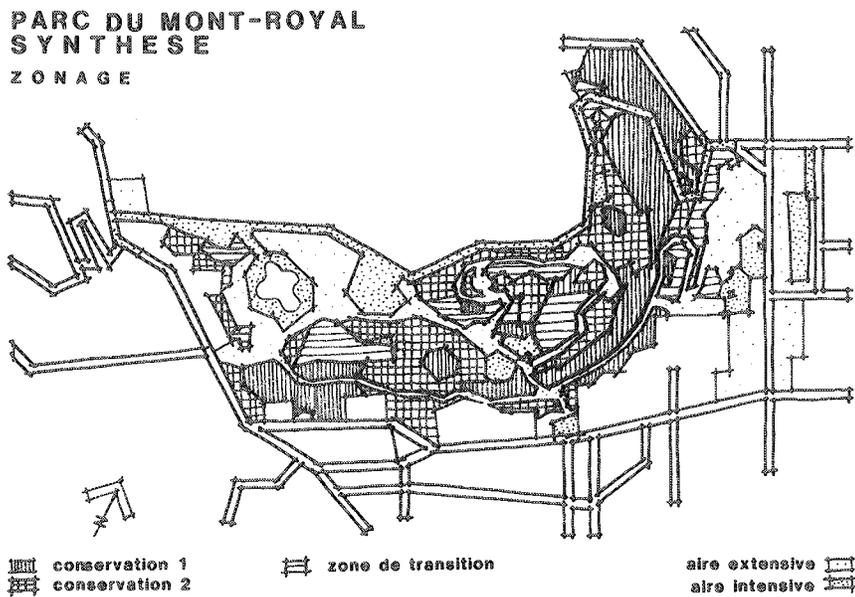
Par ailleurs, dans les secteurs naturels du parc (zones de conservation 1 ou 2), les usages seront limités et axés sur l'éducation à l'environnement, conformément à la stratégie d'intervention précédemment évoquée. L'interdiction de la pratique du vélo tout-terrain et l'élimination de certains sentiers contribueront à la conservation des milieux les plus fragiles.

Notons enfin que les bâtiments municipaux situés dans le parc devraient être réaffectés de façon prioritaire à des usages reliés directement à l'entretien ou à l'animation du parc, notamment pour offrir des services d'accueil aux usagers. De même, il serait souhaitable que les bâtiments qui appartiennent à d'autres organismes puissent être ouverts, en tout ou en partie, à certains usages publics.

4.1.2.6 La synthèse générale

La synthèse générale des études et des stratégies d'intervention par thème se traduit, entre autres, par un zonage du parc en fonction de cinq catégories, selon les proportions suivantes :

- . zone de conservation 1 (40 hectares, 20%)
- . zone de conservation 2 (36 hectares, 18%)
- . zone de transition (24 hectares, 12%)
- . zone d'utilisation extensive (65 hectares, 33%)
(incluant le chemin Olmsted)
- . zone d'utilisation intensive (35 hectares, 17%).
(incluant les voies véhiculaires)



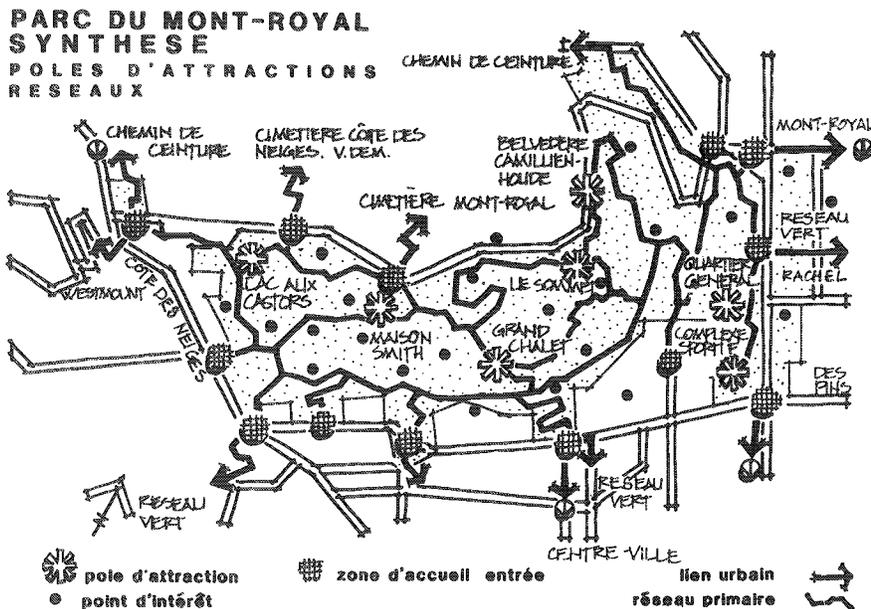
Zonage du parc en fonction de cinq catégories.

La synthèse révèle également les principales entrées et zones d'accueil, les pôles d'intérêt majeur existants ou potentiels, les points d'intérêt secondaires correspondant à des attraits aussi bien récréatifs qu'historiques, visuels ou écologiques, ainsi que les composantes actuelles et potentielles des réseaux de circulation du parc (croquis ci-après). On notera que certains points d'intérêt potentiels sont situés dans les zones de conservation, ce qui indique que leur mise en valeur éventuelle devra tenir compte de la fragilité des milieux en cause.

La synthèse générale conduit à proposer un **plan préliminaire de réaménagement du parc** qui vise à assurer la conservation du milieu naturel, tout en favorisant un épanouissement durable d'activités éducatives, récréatives et socio-culturelles populaires et généralement peu spécialisées.

Le plan préliminaire accorde une attention particulière à la restauration du patrimoine naturel, à la mise en valeur du patrimoine historique, et à l'exploitation des vues et des paysages qui comptent parmi les principaux attraits de la montagne. Enfin, le plan prévoit le développement des réseaux de circulation, dans le but de favoriser les différents modes de promenade, laquelle demeure une des activités les plus populaires.

Le plan préliminaire de réaménagement s'exprime par une série de propositions d'aménagement pour chacun des dix secteurs du parc (voir section 4.1.3). Il ne constitue qu'une première étape du processus de planification du réaménagement du parc. Une fois soumis à la consultation publique et amendé en conséquence, ce plan servira de cadre de référence pour des études et des exercices de design beaucoup plus raffinés, pour chacune des interventions proposées.

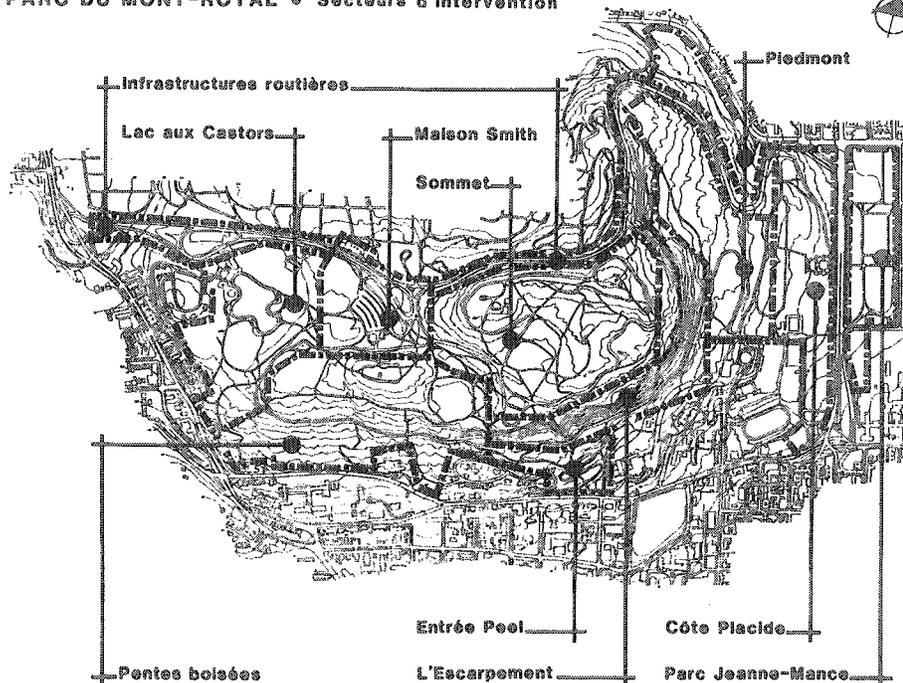


Croquis dégagant les pôles d'intérêt majeur, les composantes des réseaux de circulation et les liens avec le milieu urbain.

4.1.3 Les interventions par secteur

Les dix secteurs selon lesquels le parc a été divisé correspondent approximativement aux unités de paysages définies par Olmsted, auxquelles on a ajouté l'emprise du réseau véhiculaire (voie Camillien-Houde, chemin Remembrance et stationnements), le secteur de la maison Smith et le parc Jeanne-Mance.

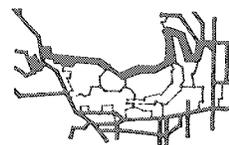
PARC DU MONT-ROYAL • Secteurs d'intervention



Parc du Mont-Royal - Secteurs d'interventions.

4.1.3.1 Les infrastructures routières (21 hectares)

Conformément au concept de mise en valeur du mont Royal (voir le chapitre 3), les infrastructures d'accès et de circulation automobile doivent faire l'objet d'un réaménagement important, pour être mieux intégrées au paysage et au caractère du parc du Mont-Royal.

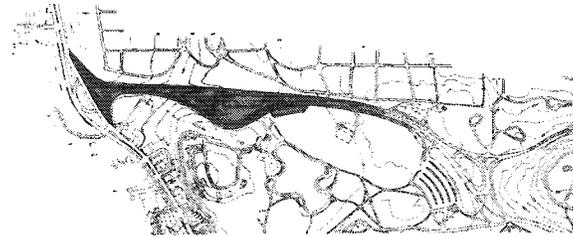


Secteur no. 1

Rappelons que ce réaménagement s'inscrit dans une stratégie d'accès qui fait une plus grande place à la circulation douce (piétonne ou cycliste) et au transport en commun.

Il repose également sur l'utilisation, en période de pointe, par les usagers du parc, des stationnements institutionnels périphériques, notamment ceux de l'hôpital Royal Victoria et éventuellement ceux de l'hôpital Général de Montréal et de l'armée canadienne. Ceci permettrait de compenser une réduction proposée d'environ la moitié des 818 places aménagées sur la montagne.

Concrètement, le plan préliminaire de réaménagement propose les interventions suivantes:



Chemin Remembrance.

fermeture à la circulation automobile de la chaussée sud du chemin Remembrance (entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le lac aux Castors) et recyclage de ce tronçon pour le prolongement du chemin Olmsted en tant qu'élément du chemin de ceinture autour de la montagne;

maintien d'une section à deux chaussées (quatre voies) entre le secteur du lac aux Castors et l'entrée du cimetière Mont-Royal, avec possibilité de stationnement linéaire en période de pointe (environ 125 nouvelles places);

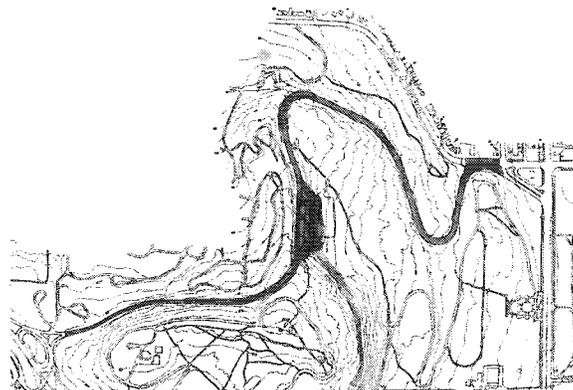
réaménagement de la configuration des stationnements près du lac aux Castors avec maintien de leur capacité d'accueil totale (230 places);

démantèlement des stationnements dans le secteur de la maison Smith (521 places) sauf environ 25 places principalement pour les personnes handicapées, et récupération de cet espace pour l'amélioration du parc;

aménagement de ronds-points et de débarcadères près du lac aux Castors et de la maison Smith, à l'intention des autobus touristiques et du transport en commun;

réaménagement du belvédère Camillien-Houde afin de réduire les conflits de circulation et d'améliorer l'aspect visuel du lieu; réduction de 63 à 40 du nombre de places pour automobiles, et aménagement d'une voie d'arrêt réservée aux autobus touristiques;

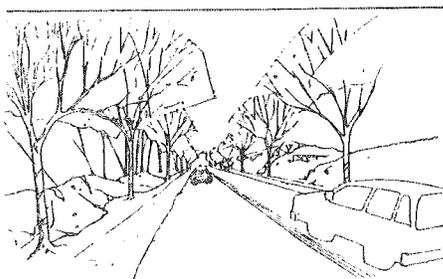
création d'un petit belvédère du côté nord de la voie Camillien-Houde, offrant des vues sur la plaine intérieure de la montagne (deux grands cimetières, colline d'Outremont, oratoire Saint-Joseph, etc.);



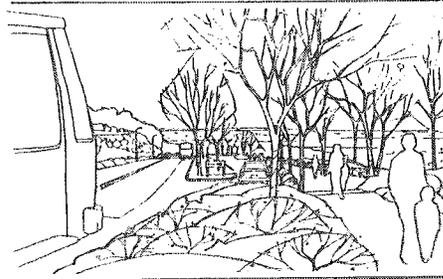
Voie Camillien-Houde.

réaménagement de la voie Camillien-Houde sur toute sa longueur, pour lui donner un caractère de voie de promenade et d'accès au parc plutôt que de transit rapide: réduction de l'emprise, plantation des abords, etc;

réaménagement des portes d'entrée véhiculaires au parc.



la voie Camillien-Houde



le belvédère Camillien-Houde

4.1.3.2 Le sommet (37 hectares)

Dominant la ville et la région, le secteur du sommet symbolise l'essence même de la montagne. Cette zone se partage entre des secteurs naturels, surtout sur son pourtour, et des secteurs marqués par des interventions humaines, telles les tours de télécommunication et télédiffusion, le grand chalet, et la croix qui revêt une forte signification symbolique. Plusieurs secteurs ont fait l'objet de plantations d'arbres non indigènes.



Secteur no. 2

Le plan de réaménagement propose de restaurer l'intégrité écologique des zones naturelles et de mettre en valeur les attraits majeurs qui sont concentrés dans le secteur du sommet.



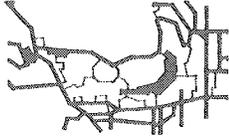
Le sommet.

En ce qui concerne la restauration du milieu naturel, la priorité d'intervention ira à une meilleure gestion des eaux de ruissellement (dont les aménagements de ruisseaux intermittents) et à des travaux sylvicoles. L'accès aux milieux en restauration pourra être temporairement interdit, au besoin, et appuyé par une signalisation appropriée expliquant les interventions.

Le chemin Olmsted sera restauré et donnera accès à un réseau de sentiers secondaires se prêtant à la découverte de la forêt de chênes, de la faune, des éléments symboliques et culturels ainsi que des vues exceptionnelles. Un sentier panoramique sera aménagé le long de la falaise. Afin de mettre en valeur les vues saisissantes sur la ville et la région, on prévoit également aménager une plateforme d'observation au sommet.

Parmi les autres interventions prioritaires on trouve: la restauration du grand chalet et du belvédère en tant qu'espaces publics prestigieux, un aménagement plus soigné autour de la croix, une meilleure intégration au parc des installations de Radio-Canada et des tours de télécommunication. En ce qui concerne spécifiquement la tour de la Société Radio-Canada, précisons que cette Société aura à justifier, par des arguments techniques et économiques, la nécessité de conserver cette tour dans sa forme actuelle lors de tout renouvellement de la convention qui l'unit à la Ville de Montréal.

4.1.3.3 L'escarpement (14 hectares)



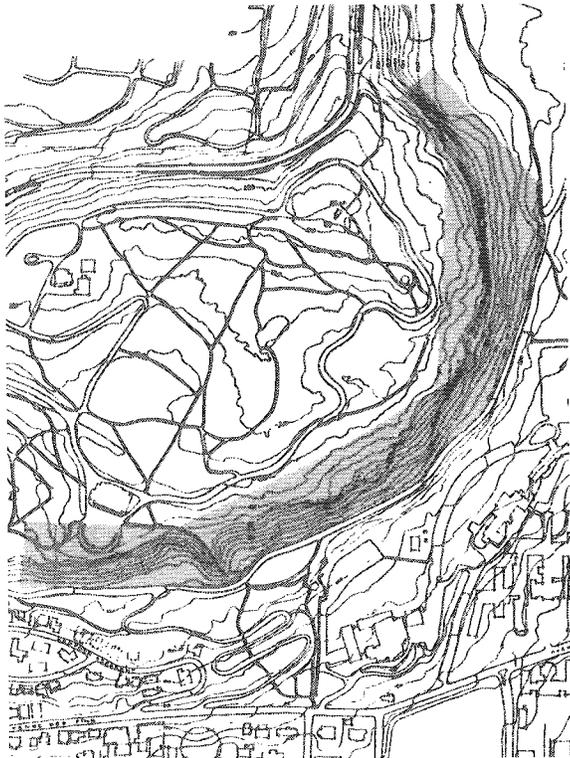
Secteur no. 3

L'escarpement rocheux est l'élément sculptural qui souligne le relief de la montagne. En raison des pentes abruptes et de la faible épaisseur des dépôts, ce milieu est d'une fragilité élevée et requiert des mesures de conservation appropriées. Les zones sujettes à l'érosion seront stabilisées et des travaux sylvicoles seront réalisés.

Pour permettre de franchir cette barrière naturelle en toute sécurité, le plan propose de réaménager l'escalier reliant le chemin Olmsted et le grand chalet (au niveau de l'entrée Peel) et celui menant du belvédère Camillien-Houde à la croix.

Un troisième escalier sera ajouté du côté est, dans l'axe de la rue Duluth, dans l'emprise de l'ancien funiculaire. Ce nouvel escalier favorisera l'accès aux visiteurs venant de l'est, tout en offrant divers points de vues au moyen de plates-formes.

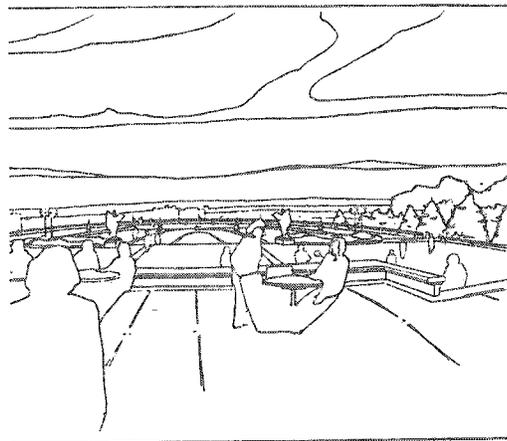
Une partie de l'escarpement pourrait se prêter à l'initiation à l'escalade. Une étude plus approfondie permettra de déterminer l'emplacement et les conditions d'implantation éventuelle de cette activité.



L'escarpement: l'élément sculptural.



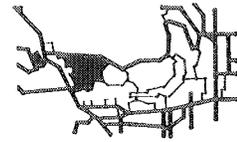
le sentier de l'escarpement



au sommet
le belvédère du grand chalet

4.1.3.4 Le lac aux Castors (19 hectares)

Le lac aux Castors est l'unique plan d'eau de la montagne et l'un des sites les plus fréquentés du parc. Le plan de réaménagement vise à restaurer le caractère pittoresque du secteur du lac, en s'inspirant des plans originaux de l'architecte paysagiste Frederick Todd, et à répondre aux exigences de l'utilisation récréative intensive qui caractérise ce secteur.



Secteur no. 4

Le prolongement du chemin Olmsted autour du lac (qui rejoindra le chemin de ceinture et descendra vers le chemin de la Côte-des-Neiges) structurera la réorganisation de cette zone tout en y réduisant les conflits de circulation.

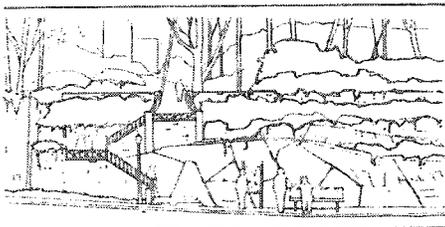
Le lac lui-même, ainsi que son pourtour, la plaine et les pentes gazonnées, seront restaurés. La création de nouveaux points d'intérêt tels un pavillon de musique au bord du lac, un kiosque d'observation au sommet de la pente et des aires de pique-nique supplémentaires favoriseront une meilleure répartition de l'achalandage.

Les aménagements et l'animation du site devront permettre aux Montréalais de fêter l'hiver, comme ils en ont déjà l'habitude. On propose d'éliminer le ski alpin, qui pourrait être relocalisé sur le flanc nord, afin d'accorder une meilleure place à la glissade et au patinage, activités très populaires au lac aux Castors.

Dans la partie ouest du secteur, le terrain de jeux pour enfants sera repensé, pour offrir des expériences plus stimulantes et plus originales. L'escalier Trafalgar doit être refait à court terme, pour assurer un accès sécuritaire, à partir du chemin de la Côte-des-Neiges, à la population locale et aux usagers du transport en commun. Un lien direct entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le chalet du lac aux Castors pourra être aménagé via la rue Hill Park Circle.

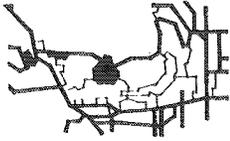


Le secteur du lac aux Castors.



Escalier Trafalgar

4.1.3.5 Le secteur de la maison Smith (10 hectares)



Secteur no. 5

Cette zone est présentement caractérisée par la présence d'un immense stationnement. La maison Smith, bâtiment de villégiature rurale construit avant la création du parc, est située à l'extrémité de cette aire asphaltée.

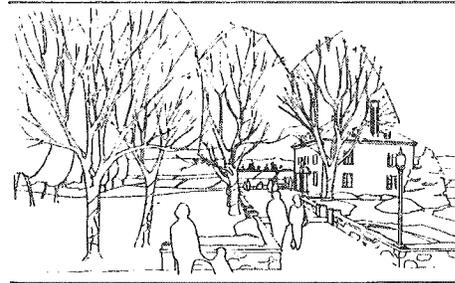
Sis au coeur du parc et de la montagne, encadré à l'est par le sommet du mont Royal et au sud par la "colline de l'abri", ce secteur offre un très grand potentiel d'aménagement.

Le plan propose de récupérer l'espace occupé par les stationnements et de réaménager le secteur en un nouveau pôle d'intérêt majeur du parc, soit un lieu de convergence, d'échange et d'animation culturelle. La maison Smith regroupera certains services d'accueil servant à informer les visiteurs sur les différents moyens de découvrir les attraits de la montagne.

Cet espace possédera un caractère champêtre, y compris un petit verger et une plaine ondulée, servant à rappeler le caractère historiquement rural du lieu. Diverses activités, telles des concerts ou du théâtre en plein air, seront offertes dans la plaine aménagée en amphithéâtre naturel.



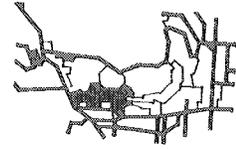
Au coeur du parc, le secteur de la maison Smith.



la maison Smith

4.1.3.6 Les pentes boisées (34 hectares)

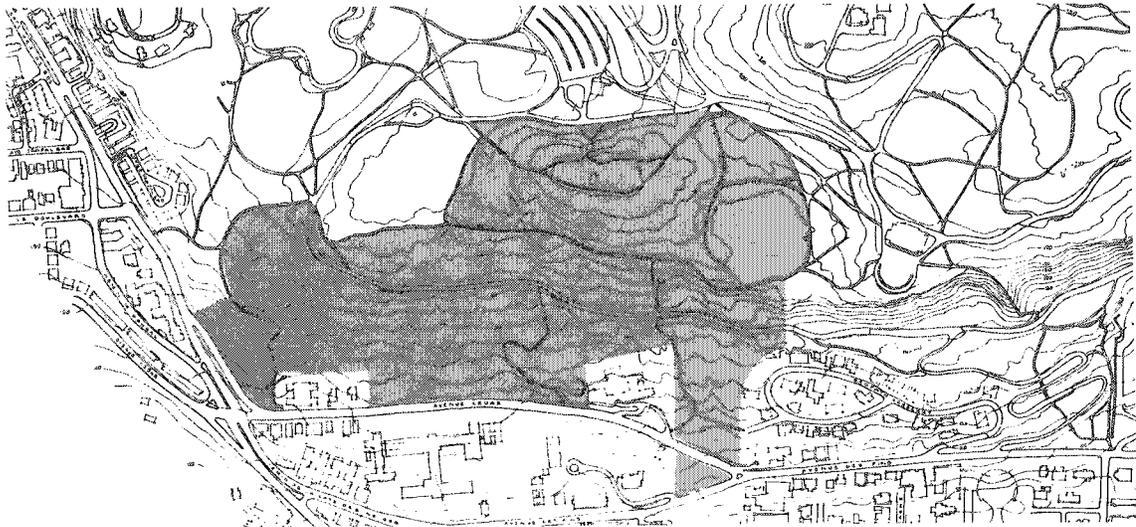
Ce secteur naturel couvert d'arbres matures s'étend sur le flanc sud jusqu'aux limites de la ville. Le secteur est dominé par une colline sous laquelle se trouve un réservoir d'eau.



Secteur no. 6

Les interventions prioritaires envisagées sont typiques des zones de conservation (contrôle des eaux de surface et de l'érosion, gestion écologique, reboisements ponctuels, sentiers d'interprétation secondaires et tertiaires etc.).

La mise en valeur du marais, entre l'abri et le grand chalet, est également prévue. L'aménagement de sentiers et de passerelles en bois autour de cette zone permettra un accès contrôlé aux visiteurs qui pourront apprécier la diversité et la fragilité de ce milieu. Le contrôle des niveaux d'eau, par de petits barrages, contribuera à l'intérêt du marais.

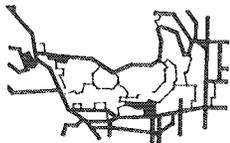


Les pentes boisées.

La réfection du tronçon du chemin Olmsted traversant ce secteur inclura l'aménagement d'aires de repos agrémentées d'un mobilier approprié. De nouvelles aires d'activités extensives seront instaurées dans les secteurs déboisés ou moins fragiles, notamment une aire de pique-nique et un nouvel accès au parc, dans la clairière, en face du stationnement de l'hôpital Général de Montréal.

Enfin, l'entrée au parc à l'intersection de l'avenue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges est à réaménager.

4.1.3.7 L'entrée Peel (8 hectares)



Secteur no. 7

Le secteur Peel est la porte d'entrée principale au parc à partir du centre-ville. Ce secteur mérite un réaménagement digne de son importance, afin de renforcer l'image et la présence du parc et d'assurer une transition adéquate entre la ville et la montagne.

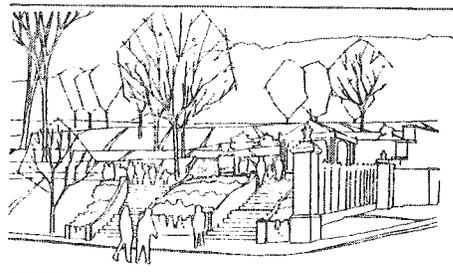
Le plan propose l'aménagement d'une petite place publique, à l'orée du parc, dotée de services d'accueil, notamment à l'intention des touristes. Un mobilier et un éclairage appropriés pourraient faire de cette place un endroit également recherché par les résidents des secteurs avoisinants.

L'ensemble des escaliers est à refaire. Certains seront aménagés pour former un parcours plus direct vers l'escalier menant au belvédère du grand chalet, lequel constitue une des destinations les plus importantes du parc.

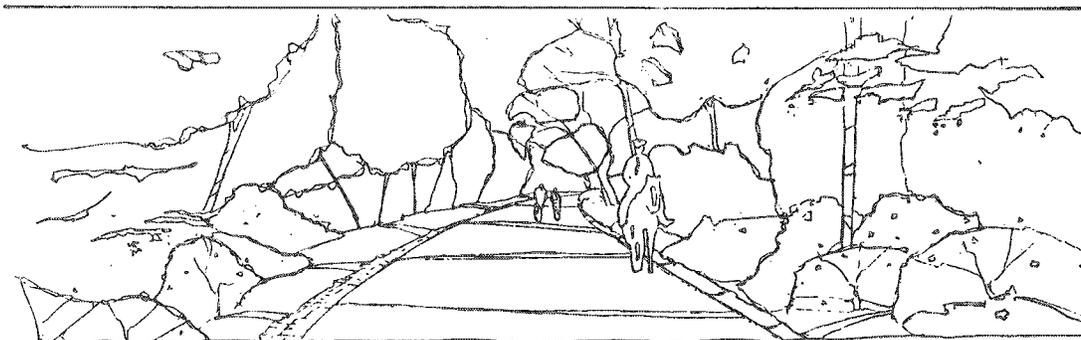
Le chemin Olmsted, en lacets, sera conservé pour permettre un accès aux cyclistes et aux véhicules de service, mais il sera recalibré pour être mieux intégré au paysage.



L'entrée Peel: porte d'entrée principale à partir du centre-ville.



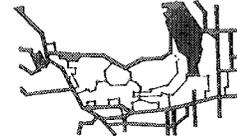
L'entrée Peel



Le chemin Olmsted

4.1.3.8 Le piedmont (20 hectares)

Le piedmont est divisé en deux secteurs (sud et nord) par la voie Camillien-Houde. Il se caractérise par son érablière de haute valeur écologique. Il s'agit essentiellement d'une zone de conservation, où les interventions consisteront à contrôler les eaux de surface et à assurer une gestion écologique de la forêt.

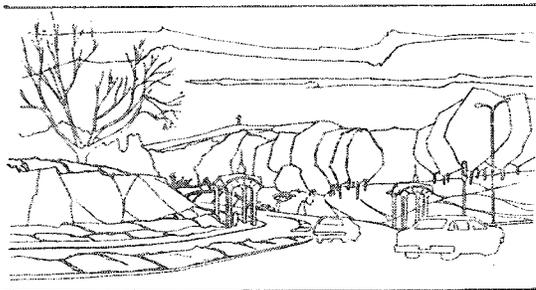


Secteur no. 8

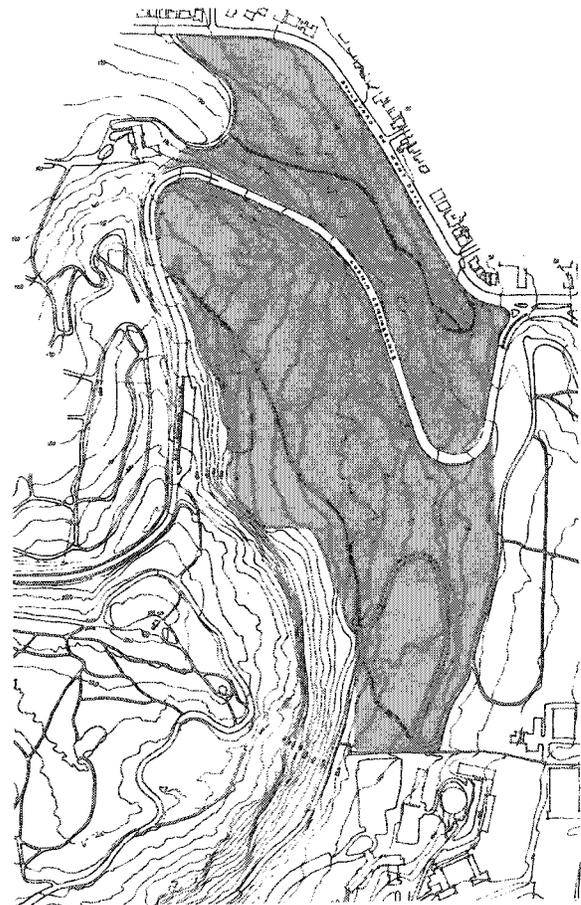
Le chemin Olmsted sera prolongé dans la partie nord du piedmont pour rejoindre le boulevard Mont-Royal, à Outremont, et constituer un tronçon du chemin de ceinture. Une passerelle permettra de franchir la voie Camillien-Houde près de l'entrée du parc.

Le chemin Olmsted sera également prolongé dans le secteur sud, jusqu'au belvédère Camillien-Houde qui sera rejoint par un escalier. Ceci complètera le circuit de circulation principal dans le parc.

Quelques sentiers d'interprétation écologique viendront se raccorder au chemin Olmsted. Une petite "cabane à sucre" pourrait aussi être un élément d'interprétation et d'animation intéressant.

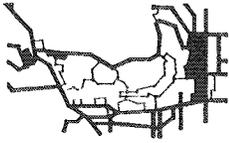


l'entrée du Parc - Camillien-Houde



Le piedmont.

4.1.3.9 La côte placide (23 hectares)



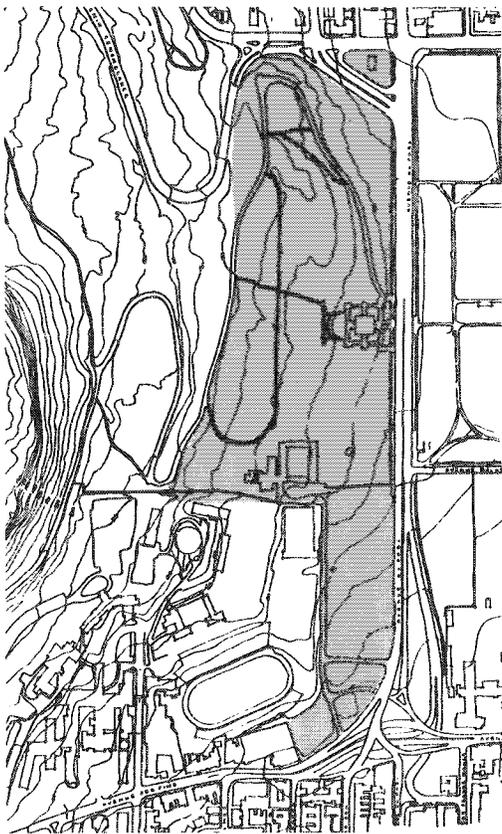
Secteur no. 9

Avec sa grande plaine gazonnée et ondulante, la côte placide est la partie du parc la plus ouverte sur la ville. Accessible et très fréquentée, elle souffre cependant d'une dégradation générale de son aménagement et d'un manque d'infrastructure d'accueil et d'animation. Le plan de réaménagement vise à corriger ces lacunes.

Le programme d'intervention inclut, entre autres, la restauration du monument et de la place Georges-Etienne-Cartier, la plantation d'arbres et la réorganisation du réseau de sentiers.

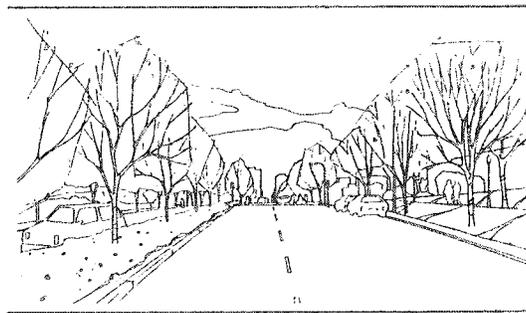
Deux bâtiments existants dans ce secteur pourront être réaffectés à des fins publiques. Celui du quartier général du Service des incendies pourrait constituer un pôle d'accueil, d'activités et d'animation culturelles et éducatives. La "maison blanche" (ancien terminus des tramways), située à l'intersection des avenues du Parc et Mont-Royal, pourra aussi être vouée à l'accueil des usagers.

Notons que l'accessibilité à la côte placide sera largement améliorée par le réaménagement de l'avenue du Parc en une voie prestigieuse, mieux intégrée au voisinage du parc (voir section 4.3).



La côte placide.

Pour sa part, la partie sud de la côte placide, actuellement peu utilisée, pourra être beaucoup plus animée suite à une plus grande ouverture au public du complexe sportif de l'université McGill (voir section 4.2) et à l'éventuel réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins (voir section 4.3).



l'avenue du Parc

4.1.3.10 Le parc Jeanne-Mance (14 hectares)

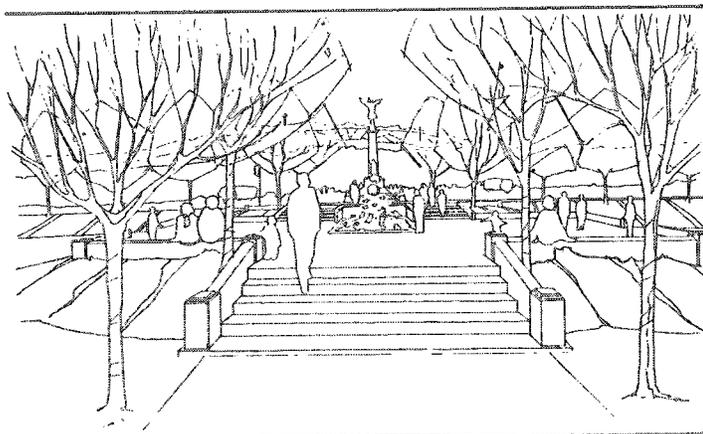
Le parc Jeanne-Mance est un parc de quartier, fortement utilisé à des fins récréatives et sportives ainsi que pour des rassemblements culturels. Le plan de réaménagement confirme cette vocation. Il propose une amélioration des infrastructures et des équipements, de même que la recherche d'une meilleure continuité entre ce lieu et le secteur de la côte piacide, dans le parc du Mont-Royal.



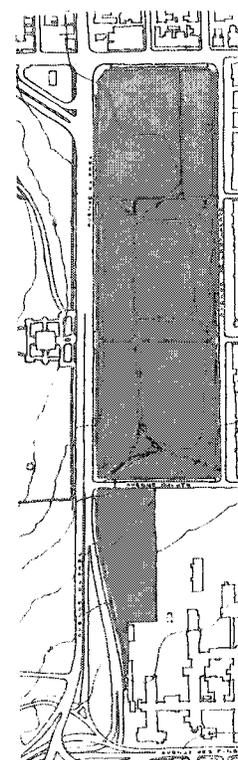
Secteur no. 10

La réfection des terrains sportifs (soccer et volley-ball) sera complétée et deux bâtiments accessoires (chalets) pourront être ajoutés de chaque côté du sentier principal, dans l'axe de la rue Rachel. L'aménagement d'une place publique et d'un nouveau terrain de jeux pour enfants répondra mieux aux besoins des usagers provenant du quartier adjacent.

La plantation d'alignements d'arbres, la mise en valeur paysagère de l'axe de la rue Rachel et un nouveau mobilier font aussi partie du programme d'aménagement pour améliorer l'aspect visuel du parc Jeanne-Mance.



l'axe de la rue Rachel



Le parc Jeanne-Mance.

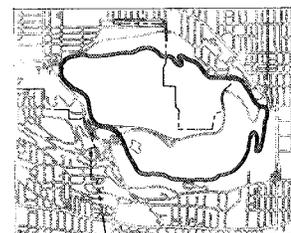
4.2 LES POTENTIELS D'AMÉNAGEMENT À LA PÉRIPHÉRIE DU PARC

Cette section présente les principaux potentiels d'aménagement à la périphérie du parc du Mont-Royal, qui pourraient être mis en valeur en collaboration avec les grandes institutions concernées.

Il faut noter que la section 5.1 de ce document présente, en termes plus généraux, d'autres possibilités de concertation entre la Ville de Montréal et ces mêmes institutions quant à leur plan directeur de développement respectif, en relation avec la mise en valeur du site du patrimoine du Mont-Royal.

4.2.1 Le chemin de ceinture

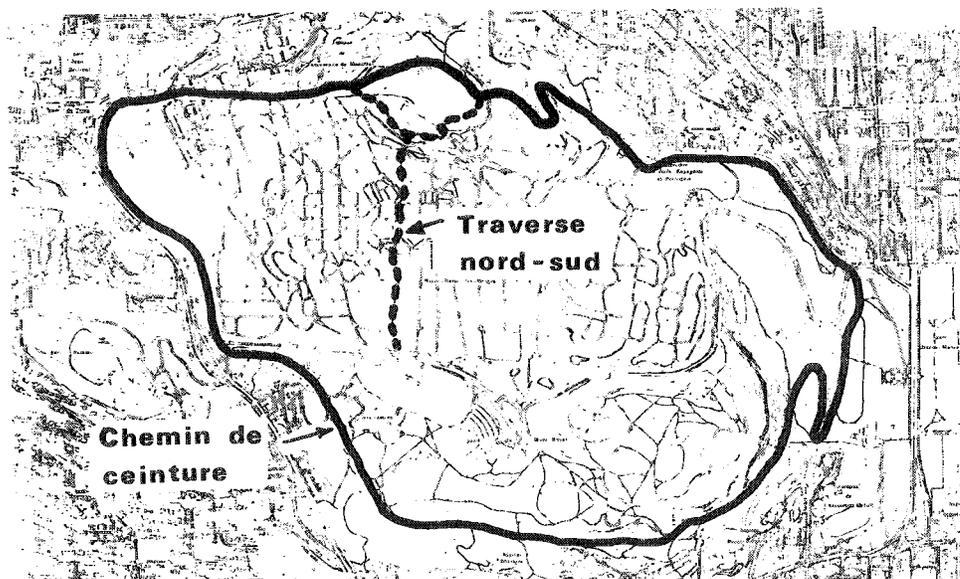
Le concept de mise en valeur de la montagne propose l'aménagement d'un chemin de ceinture autour des parties montréalaise et outremontréalaise du mont Royal. Il s'agirait d'une voie polyvalente (randonnée pédestre, jogging, vélo, ski de fond, calèches etc.) qui prolongerait en quelque sorte le chemin Olmsted situé dans le parc du Mont-Royal.



Elle pourrait emprunter, à Outremont, un tronçon du boulevard Mont-Royal, le chemin de la Forêt et la zone technique du cimetière Mont-Royal, pour atteindre le chemin existant sur le terrain vacant appartenant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, sous réserve de l'obtention d'un droit de passage à cet effet.

Le passage et l'aménagement d'un tel chemin de ceinture sur le territoire de la Ville d'Outremont sera à discuter par le biais des mécanismes de concertation intermunicipale définis par l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal.

Après avoir gravi le flanc nord, le chemin de ceinture pourrait se poursuivre vers l'ouest, en longeant la limite entre l'université de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, puis se rendre à l'intersection de la rue Decelles et du chemin Queen-Mary, qui constituerait une des entrées importantes à la montagne. Pour ce faire, des modifications à la configuration de l'entrée du campus, près de la rue Decelles, pourraient être nécessaires.

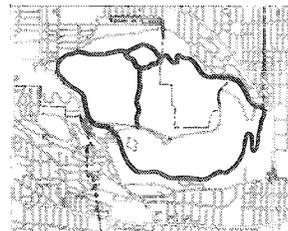


Tracé du chemin de ceinture: prolongement du chemin Olmsted et lien entre les flancs nord et sud du mont Royal.

De là, le chemin de ceinture pourrait se poursuivre le long du chemin de la Côte-des-Neiges et fermer la boucle au parc du Mont-Royal, en rejoignant le chemin Olmsted. Ce dernier tronçon pourrait être aménagé à même la grande plaine du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, sous réserve de l'obtention d'un droit de passage à cet effet. Une autre option consisterait à longer l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, quitte à relocaliser la clôture qui délimite le cimetière.

4.2.2 Un nouvel accès et un lien de traverse nord-sud

Le flanc nord offre un très fort potentiel pour l'aménagement d'un nouvel accès principal au mont Royal dans le prolongement de la rue Vincent-d'Indy, sur le site de l'ancienne pente de ski de l'université de Montréal. De là, il s'agirait d'aménager un lien traversant la montagne, vers le parc du Mont-Royal, dans un axe nord-sud.



Un chemin existant dans le cimetière pourrait être balisé et ouvert à la circulation piétonne et à certains véhicules collectifs adaptés au caractère sacré du lieu. Cet axe pourrait également se ramifier en ouvrant des circuits secondaires qui favoriseraient l'interprétation du patrimoine historique, architectural et horticole concentré dans certains secteurs du cimetière.

Ce lien nord-sud concrétiserait un itinéraire reliant la station de métro Édouard-Montpetit à la station Peel, au centre-ville. Par la même occasion, les campus de deux grandes institutions d'enseignement montréalaises, l'université de Montréal et ses écoles affiliées et l'université McGill, seraient ainsi symboliquement et physiquement réunis.

4.2.3 La mise en valeur du flanc nord

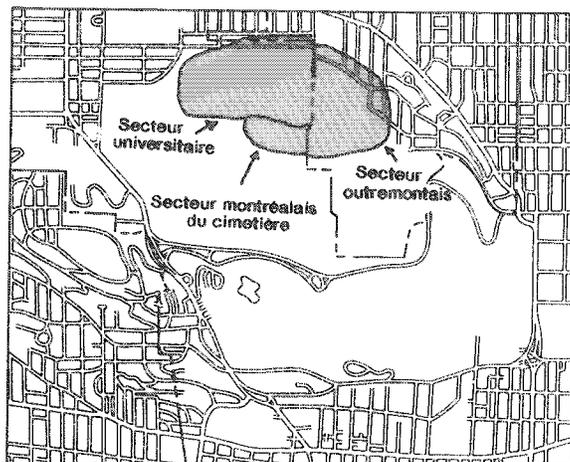
L'une des composantes majeures du plan de mise en valeur du mont Royal consisterait à mieux aménager le flanc nord et à y implanter certains usages publics.

En effet, en plus d'offrir l'occasion d'un nouvel accès à la montagne, ce secteur comporte un fort potentiel de réaménagement puisqu'on y trouve le dernier grand espace, sur toute la montagne, dont l'affectation reste imprécise ou modifiable.

La zone considérée est d'une superficie de 25 hectares. Elle rassemble des terrains appartenant à l'université de Montréal et au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il s'agit d'espaces vacants (en réserve pour des développements futurs ou sans affectation) ou utilisés à des fins techniques (disposition de déblais, dépôt de neige, etc.).

On peut distinguer trois principaux secteurs:

- . la partie est du campus de l'université de Montréal, en surplomb de l'École polytechnique et du centre sportif (environ 13 hectares, dont 4 sujets à un développement futur);
- . la partie nord du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, adjacente au campus de l'université et située dans les limites de la ville de Montréal (environ 2,6 hectares);
- . la partie du cimetière Notre-Dame-des-Neiges située dans les limites de la ville d'Outremont (environ 9 hectares).



Les trois principaux secteurs constituant le flanc nord.

Le site présente les caractéristiques suivantes:

- . une dénivellation moyenne de 85 mètres;
- . des secteurs boisés, situés principalement à Outremont, restés dans un état quasi naturel et qui présentent un intérêt écologique et éducatif élevé;
- . des secteurs qui présentent un degré élevé de perturbation (partie montréalaise du cimetière et terrains universitaires);
- . des vues remarquables sur la ville et la région montréalaise;
- . une excellente accessibilité (station de métro Édouard-Montpetit, rue Vincent-d'Indy, réseau véhiculaire et piétonnier de l'université de Montréal);
- . la possibilité d'utiliser les stationnements du campus universitaire (capacité d'au moins 400 places utilisables lors des périodes de faible activité universitaire).

La mise en valeur éventuelle du flanc nord de la montagne pourrait être conçue en tenant compte des objectifs généraux suivants:

- . assurer la conservation et la restauration des boisés existants;
- . réaménager les secteurs perturbés à des fins écologiques, esthétiques ou récréatives;
- . favoriser l'utilisation éducative des lieux (interprétation des milieux naturels et urbains);
- . favoriser l'utilisation récréative des lieux (promenade, récréation extensive, exploitation des vues, initiation aux activités récréatives exploitant le relief, comme le ski alpin ou l'escalade);
- . développer des complémentarités entre la vocation du site et celle des secteurs adjacents (centre sportif et campus de l'université de Montréal, pavillon de la faculté de musique de l'université de Montréal, zone du cimetière Notre-Dame-des-Neiges) à forte valeur patrimoniale;
- . favoriser une bonne intégration du projet aux fonctions institutionnelles ou résidentielles adjacentes, par exemple, en privilégiant l'accès par transport en commun ou en aménageant des zones tampons.

Ces objectifs d'aménagement se traduiraient de manière différente, selon les trois secteurs du flanc nord.

4.2.3.1 Le secteur universitaire

Le secteur de l'université de Montréal pourrait accueillir un des principaux accès à la montagne ainsi que certaines activités éducatives ou sportives compatibles avec le contexte universitaire.

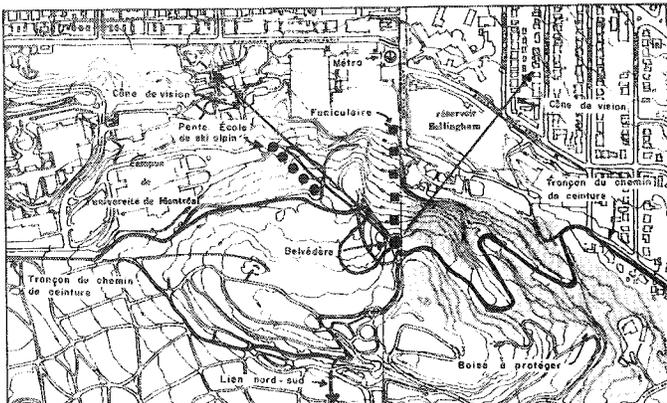
Le projet d'aménagement de ce "parc universitaire" devrait respecter les objectifs de développement à moyen et à long termes de l'université, tels que précisés dans le plan directeur du campus. Dans les zones sujettes à des développements futurs, on pourrait réaliser des aménagements légers pouvant être relocalisés au besoin.

Pour favoriser une grande accessibilité au flanc nord de la montagne, au lien nord-sud ainsi qu'au chemin de ceinture, et compte tenu de la forte pente qui caractérise le site, la Ville de Montréal considère l'option d'implanter un funiculaire dans l'emprise de l'ancien remonte-pente, à la limite est du campus de l'université.

Ce mode d'accès prolongerait en quelque sorte le service de transport en commun qui se rend directement au pied de la montagne, grâce à la station de métro Édouard-Montpetit. Ceci serait de nature à réduire les pressions pour l'accès au secteur par automobile.

Le cas échéant, la technologie de ce mode d'accès devrait être douce, c'est-à-dire non polluante, peu bruyante, économique et nécessitant une emprise minimale. A cet égard, le savoir-faire de l'École polytechnique pourrait être mis à contribution pour définir une solution optimale tant sur le plan fonctionnel que sur le plan des objectifs d'aménagement dont l'intégration visuelle.

Advenant que le funiculaire ne s'avère pas possible ou souhaitable, le sommet pourrait être accessible par l'aménagement d'un escalier.



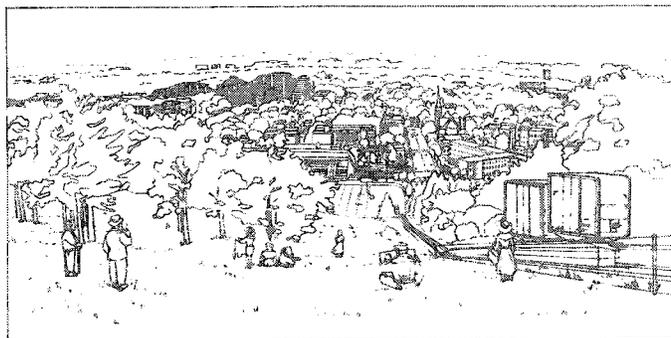
Plan des aménagements envisagés sur le flanc nord.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'utilisation publique du secteur universitaire, notons que les aménagements suivants pourraient être envisagés:

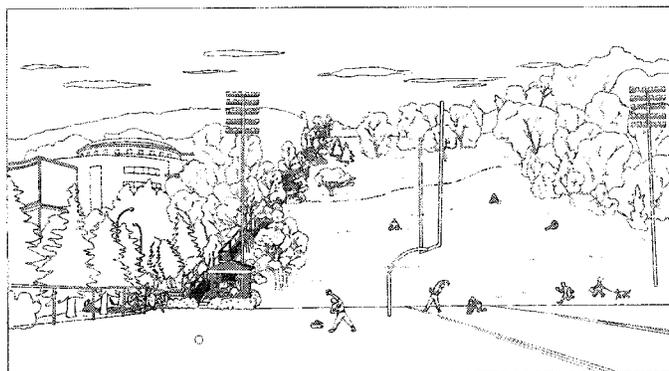
- . des belvédères, dont un au sommet de l'ancien remonte-pente;
- . divers aménagements paysagers pour rehausser la qualité esthétique du site, incluant possiblement l'enlèvement de l'ancien saut à ski et le rétablissement de la topographie naturelle;
- . un réseau de sentiers et de pistes secondaires reliés au système de circulation du campus de l'université;
- . la mise en valeur de la paroi rocheuse pour l'initiation à l'escalade;
- . une pente-école pour l'apprentissage du ski alpin, à la condition que cette activité puisse s'harmoniser avec les activités de l'université.

En ce qui a trait au ski alpin, notons que cette activité, historiquement présente sur le flanc nord de la montagne, pourrait y être rétablie. Le site présente en effet un potentiel unique pour consolider le programme d'apprentissage de ce sport que la Ville de Montréal a récemment relancé dans quelques-uns de ses parcs. Toutefois, il ne pourrait en aucun cas être question d'y aménager un "centre de ski" ni d'y promouvoir une exploitation commerciale de cette activité.

En outre, la pente de ski du lac aux Castors pourrait plus facilement être consacrée exclusivement à la glissade, advenant la réintroduction du ski alpin sur le flanc nord.



Afin de favoriser une plus grande accessibilité au sommet du flanc nord et compte tenu de la forte pente, la Ville considère l'option de construire un funiculaire.



La deuxième option serait d'aménager un escalier permettant d'accéder au sommet.

4.2.3.2 Le secteur montréalais du cimetière

Le deuxième secteur du flanc nord, soit la partie montréalaise du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pourrait être aménagé surtout en fonction d'objectifs ornementaux.

Ce secteur deviendrait ainsi à la fois une nouvelle "porte d'entrée" importante du cimetière et une zone tampon entre ce dernier et le secteur universitaire. Une pièce d'eau pourrait en être le point d'intérêt central.

L'utilisation publique de cette partie serait essentiellement axée sur la promenade et la méditation.

4.2.3.3 Le secteur outremontais

L'important boisé situé à Outremont, sur le terrain du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pourrait faire l'objet d'une entente avec celui-ci en vue d'en assurer la conservation et la restauration. Le chemin existant pourrait être aménagé pour constituer un tronçon du chemin de ceinture ainsi qu'un accès secondaire à la montagne pour les citoyens d'Outremont.

4.2.3.4 Les conditions de réalisation

L'évaluation des potentiels de mise en valeur du flanc nord a fait l'objet de discussions entre la Ville de Montréal, la Ville d'Outremont, les institutions propriétaires du site, soit l'université de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ainsi qu'avec les Amis de la montagne.

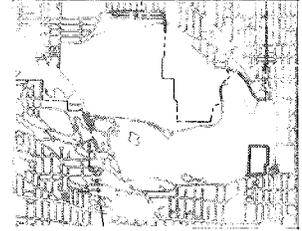
La réalisation des mesures envisagées pour la conservation, la restauration et l'aménagement du flanc nord nécessitera la poursuite d'une étroite collaboration entre ces principaux partenaires.

En ce qui concerne la partie montréalaise du terrain, la Ville pourrait s'engager, par entente contractuelle avec les propriétaires, à réaliser des aménagements et à assumer certaines responsabilités découlant de l'utilisation publique des lieux, telles l'entretien, la sécurité et la responsabilité civile. Divers partenaires financiers pourraient s'associer à la Ville pour contribuer à cette mise en valeur, notamment les paliers supérieurs de gouvernement et le secteur privé.

Ces mêmes partenaires pourraient aussi être engagés dans la mise en valeur du terrain situé dans les limites de la Ville d'Outremont, selon des modalités que cette dernière pourrait déterminer.

4.2.4 Le secteur sportif de l'université McGill

Dans le cadre des démarches de concertation avec les institutions, un comité conjoint Ville de Montréal-université McGill a été créé en mai 1988, pour étudier le plan directeur du campus dans la perspective de son intégration à la mise en valeur de la montagne et du site du patrimoine du Mont-Royal.

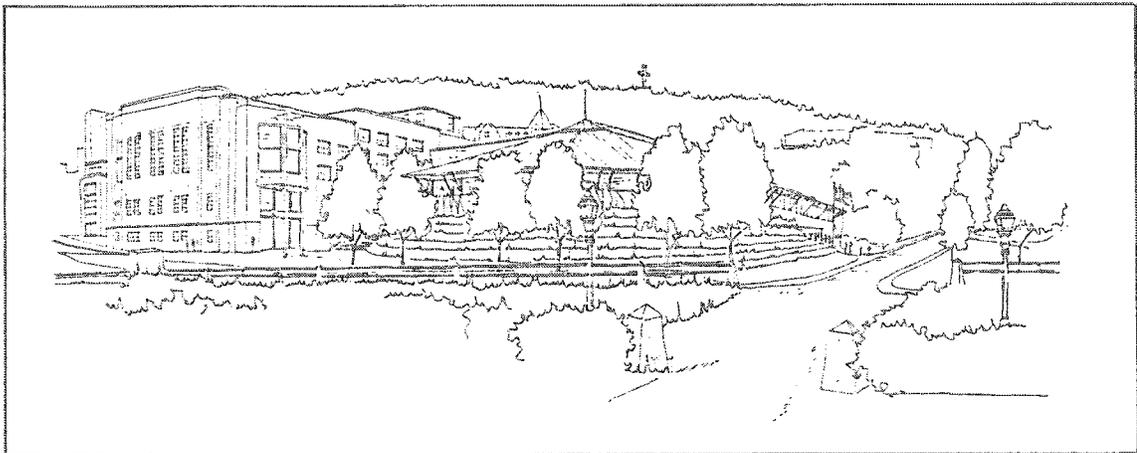


En particulier, les deux parties en sont arrivées à un accord de principe sur un projet de développement et d'ouverture au public du complexe sportif de l'université.

Un premier projet visant l'agrandissement du gymnase Sir A. Currie, à même un terrain d'un demi-hectare dans le parc du Mont-Royal, avait été soumis par l'université en 1985. Cette dernière souhaitait agrandir et rénover le gymnase, construit en 1939, pour répondre au fort accroissement des besoins de la clientèle étudiante depuis cette date. Après avoir fait l'objet d'un débat public en 1986, ce projet n'avait pas été retenu par la Ville en attente d'une réévaluation du dossier.

Depuis, des discussions pour la réévaluation du projet ont été amorcées sur la base de l'hypothèse qu'il fallait le repenser dans le cadre d'un réaménagement global du secteur sportif de l'université, pour permettre son ouverture à la population environnante et une meilleure intégration à la montagne.

Tel qu'élaboré par le comité conjoint Montréal-McGill, le nouveau projet impliquerait une utilisation partagée entre l'université et la Ville des espaces et des bâtiments du complexe sportif ainsi que des terrains de sport du parc Jeanne-Mance.



Projet d'un complexe sportif à l'étude impliquant une utilisation partagée entre l'université McGill et la Ville.

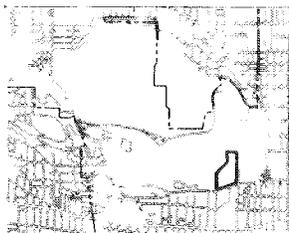
En outre, le projet comporterait la construction de deux nouveaux bâtiments entre le gymnase Currie et l'aréna McConnell, pour répondre aux besoins de l'université et à ceux du Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville.

Ces deux bâtiments seraient surbaissés de manière à protéger la vue sur la montagne. Orientés vers l'est, ils s'ouvriraient sur les espaces verts publics et sur la voie d'accès au parc du Mont-Royal (et à l'actuel quartier général du Service des incendies). Ceci compléterait l'intégration sociale du complexe par une intégration spatiale. Les abords des immeubles seraient entièrement paysagés de manière à valoriser la qualité du site et à mieux les intégrer à leur environnement.

Loin de réduire le parc, ce projet contribuerait à le bonifier considérablement en lui adjoignant un important complexe sportif moderne et polyvalent qui pourrait porter le nom de complexe McGill-Mont-Royal.

Cette option implique que la Ville consente, pour répondre aux besoins de la population avoisinante, un important apport financier s'ajoutant à l'investissement de l'université McGill. Cependant, l'une et l'autre feraient ainsi des économies d'échelle et bénéficieraient de l'usage partagé d'un important équipement récréatif. Celui-ci pourrait être admissible à certains programmes d'aide gouvernementaux.

4.2.5 Le secteur de l'hôpital Royal Victoria



En ce qui a trait à l'hôpital Royal Victoria, des discussions ont cours dans le but d'ajuster les orientations et les projets de développement de l'hôpital au plan d'aménagement de la montagne. A cet égard, l'institution hospitalière a clairement manifesté son désir de participer au projet de mise en valeur du mont Royal, tant sur le plan de la protection que du développement.

Par ailleurs, suivant une entente signée en mai 1988, puis entérinée par une loi privée à l'Assemblée nationale, la Ville de Montréal cédera à l'hôpital deux terrains situés dans les limites administratives du parc du Mont-Royal, et occupés par cet établissement depuis 1888 en vertu d'un bail à perpétuité.

Cette cession comportera deux conditions principales:

- . que la Ville puisse exercer un droit de passage assurant l'accès piétonnier vers la montagne dans le prolongement de la rue University;
- . que l'hôpital préserve dans son état actuel, à perpétuité, l'abrupt boisé immédiatement adjacent au parc, en contrebas du chemin Olmsted.

Enfin, une entente de principe complémentaire porte sur l'utilisation, par les usagers du parc, de l'extrémité nord du stationnement de l'hôpital pendant les fins de semaine et les jours fériés. Cette partie du stationnement, qui compte environ 200 places, est contiguë au parc du Mont-Royal. Un nouvel accès plus direct à ce stationnement devrait être aménagé. A cet égard, plusieurs options sont actuellement à l'étude.

4.3 L'AMÉLIORATION DES VOIES BORDANT LE MONT ROYAL

Pour favoriser une meilleure interface entre la montagne et les quartiers adjacents, le concept de mise en valeur propose le réaménagement des grandes voies de circulation périphériques pour réduire leurs impacts sur l'accessibilité piétonnière au mont Royal, pour mieux les intégrer à son paysage et pour mettre en valeur leur potentiel patrimonial ou esthétique.

Un autre objectif du concept est de développer les liens entre la ville et la montagne. Il s'agit de renforcer la desserte par transport en commun à partir des stations de métro qui entourent le mont Royal, entre autres par une signalisation adéquate. L'accès pour les piétons et les cyclistes est aussi à améliorer, notamment par le développement des corridors récréatifs du réseau vert qui relieront la montagne aux autres grands parcs urbains et régionaux.

Les propositions de réaménagement qui découlent de ces objectifs concernent trois secteurs:

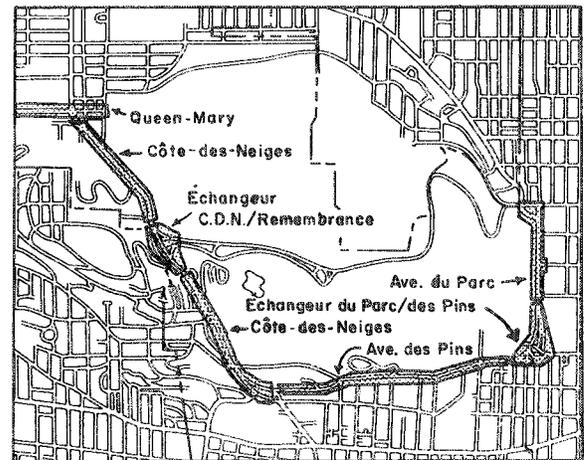
- le flanc est: l'avenue du Parc et l'échangeur du Parc-des Pins;
- le flanc sud: l'avenue des Pins et les liens avec le centre-ville;
- le flanc ouest: le chemin de la Côte-des-Neiges incluant l'échangeur Remembrance-Côte-des-Neiges à l'entrée ouest du parc du Mont-Royal;

Notons que diverses options pour le réaménagement des voies périphériques, en particulier des échangeurs, ont été développées et évaluées, principalement en fonction des critères de faisabilité suivants:

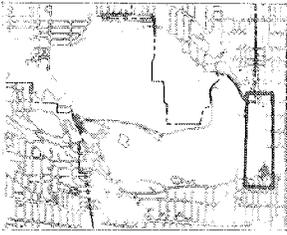
- respect des exigences actuelles et futures de la circulation véhiculaire, notamment par le maintien de niveaux de service acceptables pour les fonctions de contournement de la montagne et d'accès au centre-ville;
- compatibilité des propositions avec l'objectif de développer le transport en commun en tant que mode à privilégier pour faciliter l'accès au centre-ville (ex.: implantation éventuelle de voies réservées aux autobus, l'accès piétonnier aux différents arrêts d'autobus, etc.);
- qualité des conditions de circulation pour les piétons;
- niveau de sécurité pour les mouvements véhiculaires et piétonniers;
- qualité de l'intégration au voisinage du parc et à l'environnement urbain.

Les propositions de réaménagement retenues au terme de cet exercice de faisabilité sont présentées ci-après. Elles pourront constituer le point de départ d'études beaucoup plus détaillées tant en ce qui concerne leur configuration fonctionnelle que leur design et leur intégration à l'environnement urbain.

En ce qui concerne les détails du traitement paysager des voies de circulation (éclairage, choix des matériaux, mobilier, plantations etc.), il s'agira de rechercher une continuité de design tout autour de la montagne. Il faudra cependant s'assurer que ce traitement paysager des abords de la montagne s'harmonise avec le design des voies publiques qui personnalisent chacun des quartiers touchés.



Situation des grandes voies de circulation périphérique du mont Royal.



4.3.1 Le flanc est

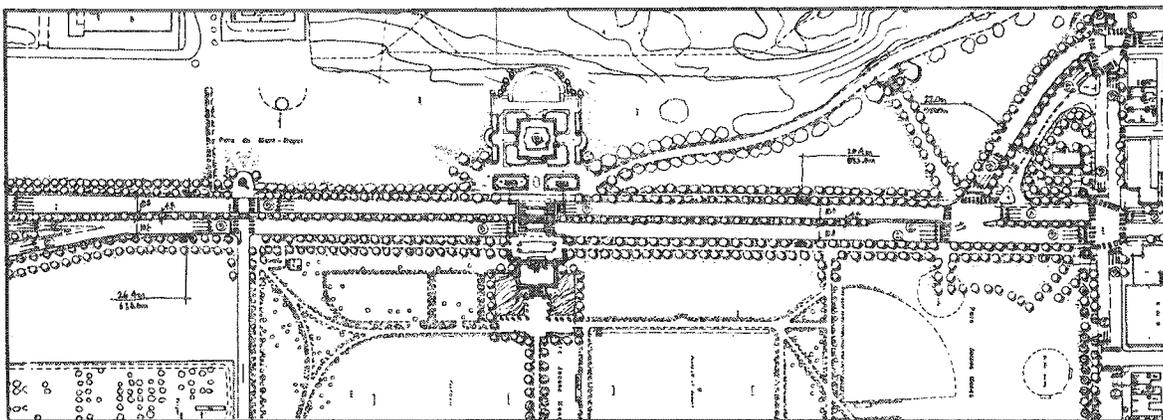
Les deux projets majeurs sur le flanc est sont le réaménagement de l'avenue du Parc et de l'échangeur entre cette dernière et l'avenue des Pins.

4.3.1.1 L'avenue du Parc

L'avenue du Parc est une importante artère d'accès au centre-ville. Le tronçon de l'avenue du Parc situé entre la montagne et le parc Jeanne-Mance présente une configuration (quatre voies dans chaque direction, un seul feu de circulation etc.) qui incite à une conduite rapide et qui représente une barrière limitant l'accès piétonnier au parc du Mont-Royal.

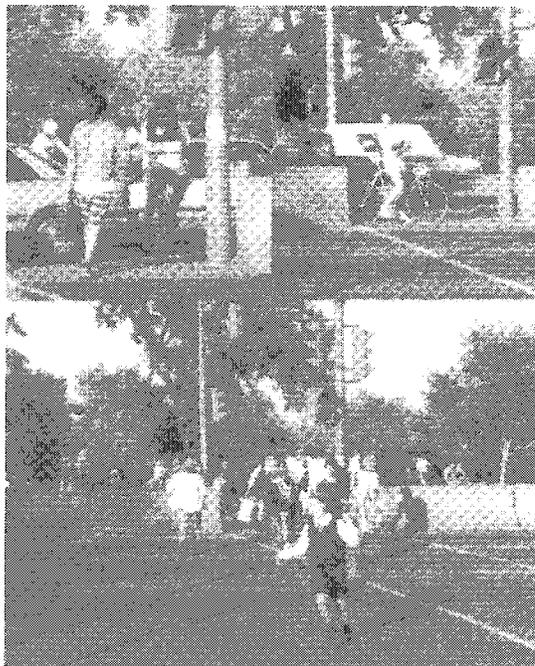
Pour constituer une voie digne du nom d'avenue "du Parc", le projet de réaménagement propose la nouvelle configuration suivante:

- terre-plein central de 4,8 à 6,6 mètres de largeur avec plantation d'arbres et intégration de voies de virage à certains endroits; cet aménagement paysager assurera une continuité visuelle entre le parc du Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance et permettra d'établir des traversées piétonnes beaucoup plus sécuritaires;
- trois voies de 3,6 à 3,3 mètres de largeur dans chaque direction, dont une pourrait servir de voie réservée au transport en commun;
- nouvelles traverses piétonnes avec feux de circulation, notamment au sud des intersections de l'avenue Mont-Royal et du boulevard Mont-Royal, et éventuellement, à l'intersection de l'avenue Duluth (si les études plus détaillées démontrent la faisabilité d'une interruption additionnelle de la circulation en direction nord);
- réaménagement de la traverse existante à la hauteur du monument Georges-Etienne-Cartier pour créer, à cet endroit le plus élevé de l'avenue du Parc, le lien principal entre le parc du Mont-Royal et les quartiers situés à l'est (le point de départ du réseau vert qui conduira aux parcs Lafontaine et Maisonneuve); la place du monument Georges-Etienne-Cartier, la traversée de l'avenue du Parc et le sentier transversal du parc Jeanne-Mance dans l'axe de la rue Rachel sont à aménager pour former une continuité fonctionnelle, visuelle et symbolique;
- implantation d'éléments sculpturaux ou monumentaux à l'intersection de l'avenue Mont-Royal et à celle de l'avenue des Pins (sous réserve du réaménagement de l'échangeur), pour bien marquer les entrées à cette voie prestigieuse et au parc du Mont-Royal.



Plan de la proposition de l'avenue du Parc en une voie digne de ce nom.

En ce qui a trait à l'impact sur la circulation des propositions qui précèdent, notons qu'avec trois voies dans chaque direction et une interdiction de stationner aux heures de pointe, le niveau de service du tronçon réaménagé continuerait à se comparer avantageusement à celui offert par le reste de l'avenue du Parc, au nord l'avenue Mont-Royal comme au sud de l'avenue des Pins.



Représentation photographique d'une barrière limitant l'accès piétonnier au parc du Mont-Royal (traverse face au monument Georges-Étienne-Cartier dans l'axe de la rue Rachel).

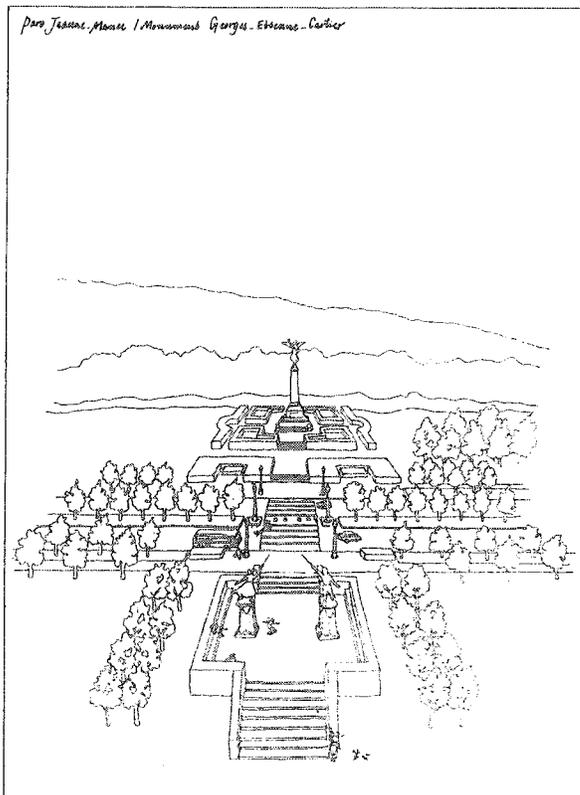
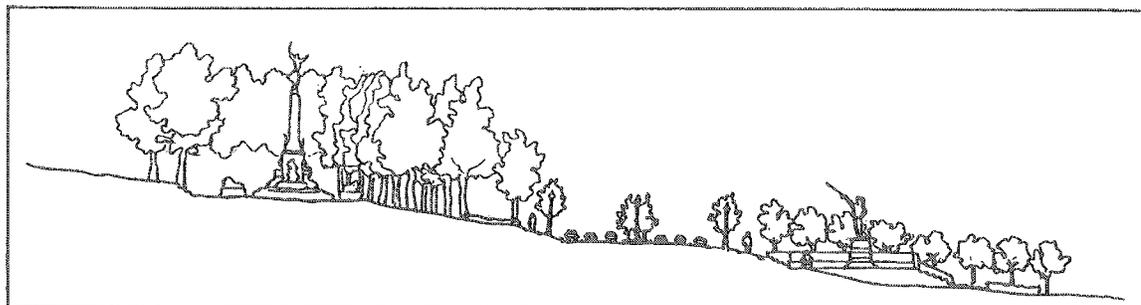


Illustration de la proposition de réaménagement de la traverse à la hauteur du monument Georges-Étienne-Cartier.

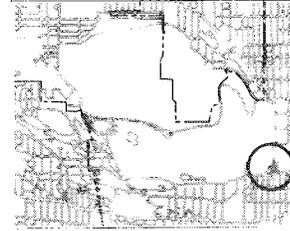
En fait, le surdimensionnement du tronçon à l'étude par rapport au reste de l'avenue du Parc crée actuellement un effet "d'entonnoir" à chacune de ses extrémités, phénomène qui pourrait être atténué par le réaménagement proposé.



Les propositions d'aménagement de l'avenue du Parc représentées en coupe.

4.3.1.2 L'échangeur du Parc - des Pins

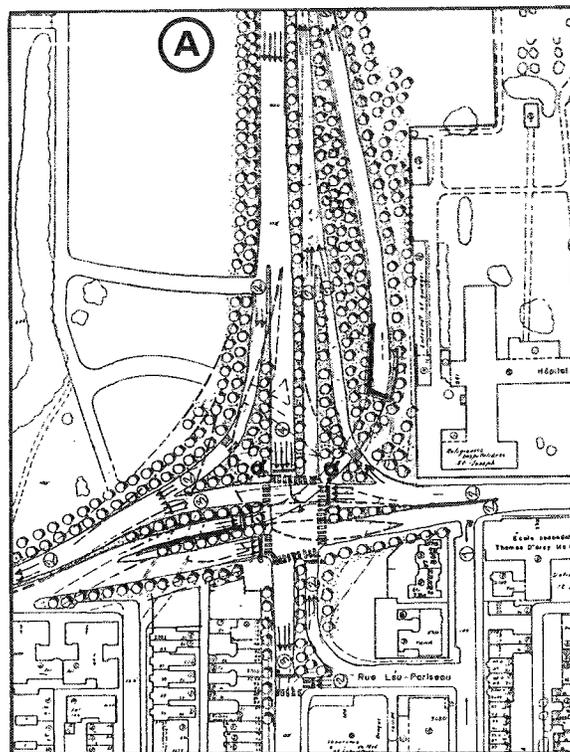
L'échangeur entre les avenues du Parc et des Pins présente une configuration de type autoroutier. La capacité théorique de cet échangeur est supérieure aux débits observés. Ce sont les carrefours situés à la sortie de l'échangeur (ex: carrefours des Pins-University, des Pins-Saint-Urbain, Léo Pariseau-du Parc) qui imposent des contraintes à la circulation dans ce secteur.



Les principaux problèmes reliés à cet échangeur concernent son impact visuel, sa mauvaise intégration au milieu urbain avoisinant et les difficultés que subissent les piétons en termes d'orientation et de sécurité. En particulier, l'échangeur entrave l'accès piétonnier au parc du Mont-Royal pour les résidents des quartiers situés à l'est et au sud.

Le scénario envisagé pour le réaménagement de l'échangeur comporte les caractéristiques suivantes:

- rétablissement du sens unique vers le sud sur l'avenue du Parc, au sud de l'avenue des Pins;
- remplacement de l'échangeur par un carrefour à niveau avec feux de circulation et aménagement d'îlots (avec plantations) favorisant la circulation piétonne ainsi que l'accès aux arrêts d'autobus;
- aménagement d'un tunnel sous le carrefour, pour assurer la desserte directe du mouvement de circulation de l'avenue des Pins (direction est) vers l'avenue du Parc (direction nord);
- maintien de deux bretelles pour les mouvements de virage à droite de l'avenue des Pins (direction ouest) vers l'avenue du Parc (direction nord) et de l'avenue du Parc (direction sud) vers l'avenue des Pins (direction ouest);
- élimination du lien vers le sud entre l'avenue du Parc et la rue Hutchison;
- élimination de deux des trois accès au quartier général du Service des incendies;
- autorisation de virage à droite sur la rue Jeanne-Mance (direction nord) pour accéder à l'avenue des Pins (direction est).



Premier scénario envisagé pour le réaménagement de l'échangeur du Parc-des Pins.

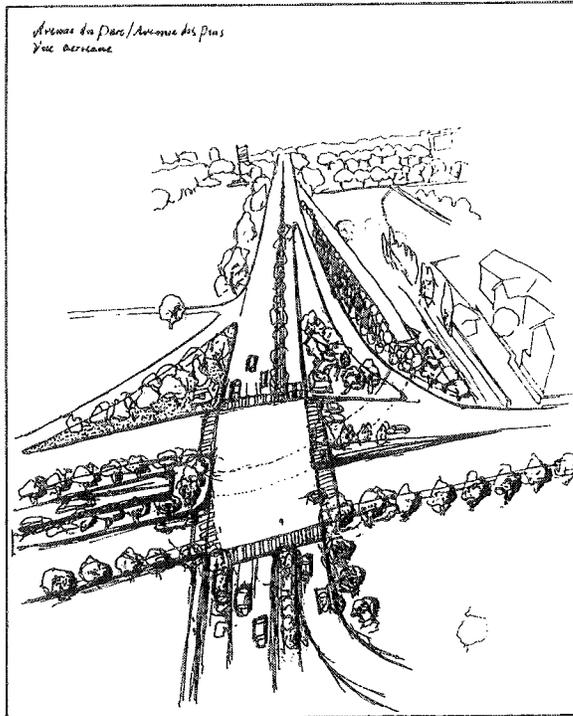


Illustration de la solution envisagée dans le premier scénario.

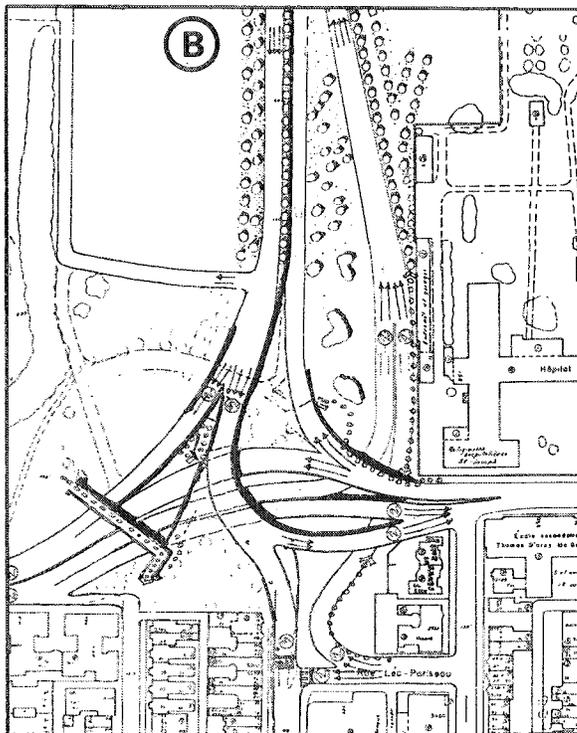
Cette nouvelle configuration du carrefour pourrait desservir adéquatement le débit actuel, même si le niveau de service théorique de certains mouvements serait diminué. Par ailleurs, le niveau de service des carrefours avoisinants ne serait pas modifié de façon significative. Notons enfin que ce réaménagement offrirait une plus grande souplesse pour l'implantation d'une voie réservée aux autobus (ex.: voie à contre-sens).

De plus, la nouvelle configuration du carrefour pourrait permettre une accessibilité accrue au parc du Mont-Royal en général et au secteur sportif de l'université McGill en particulier. Les réaménagements du secteur sportif de McGill et de l'échangeur du Parc/des Pins devraient être coordonnés.

Une telle configuration ne serait possible qu'à moyen terme, compte tenu de l'importance des travaux à réaliser. Aussi, une solution temporaire et partielle, réalisable à court terme, a été élaborée. Elle comporte les éléments suivants:

- rétablissement du sens unique vers le sud sur l'avenue du Parc, au sud de l'avenue des Pins;
- élimination du lien entre l'avenue du Parc et la rue Hutchison vers le sud;
- aménagement d'une petite place publique à l'extrémité de la rue Hutchison (à même l'espace récupéré), et construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes pour relier cette place au parc du Mont-Royal.

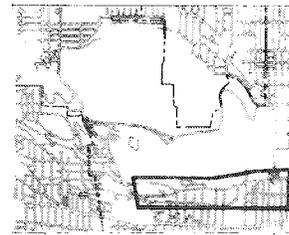
Cette solution améliore seulement l'accès piétonnier au parc du Mont-Royal à partir des quartiers situés au sud de l'avenue des Pins. Par ailleurs, elle risque d'accentuer les problèmes d'encombrement visuel qui caractérisent déjà le secteur de l'échangeur.



Deuxième scénario de réaménagement de l'échangeur du Parc - des Pins.

4.3.2 Le flanc sud

Les propositions d'aménagement des abords de la montagne sur le flanc sud concernent la mise en valeur de l'avenue des Pins et le renforcement des liens entre le centre-ville et le parc du Mont-Royal.

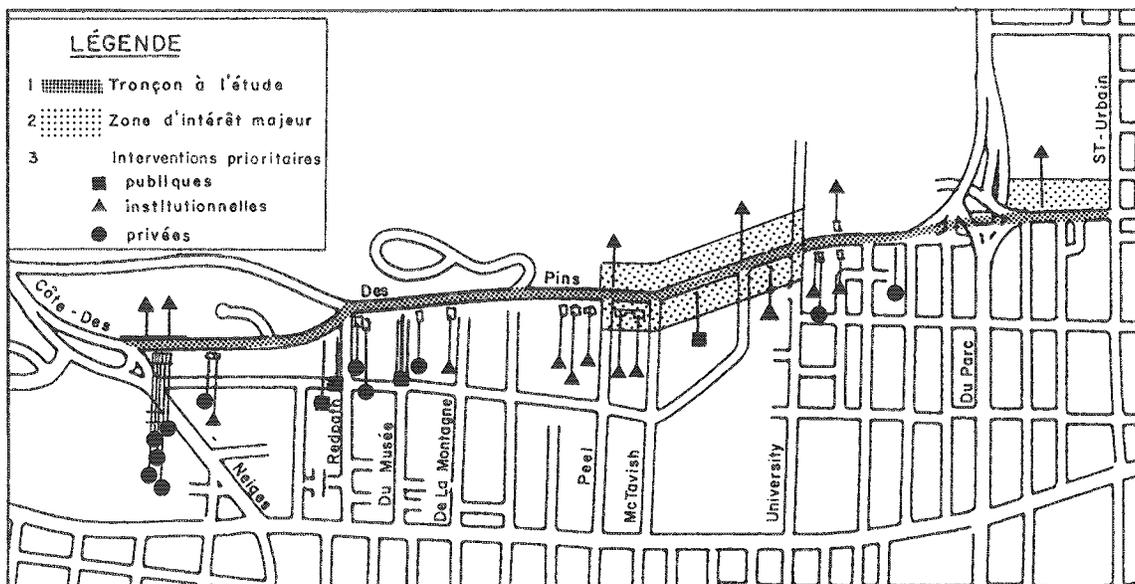


4.3.2.1 L'avenue des Pins

L'avenue des Pins borde le sud du parc du Mont-Royal. Cette artère de contournement de la montagne, qui relie les axes de pénétration au centre-ville (chemin de la Côte-des-Neiges et avenue du Parc), présente un grand potentiel à titre de parcours panoramique. Cette avenue constitue un palier intermédiaire entre les pentes du parc du Mont-Royal et la terrasse Sherbrooke et offre de ce fait des vues intéressantes sur le centre-ville.

L'avenue des Pins recèle aussi un fort potentiel patrimonial puisqu'elle est bordée, de la rue Saint-Urbain au chemin de la Côte-des-Neiges, d'anciennes demeures bourgeoises du "Mille carré doré" et de grandes propriétés institutionnelles dotées de nombreux éléments décoratifs (murs, murets, grilles, escaliers et autres aménagements paysagers).

Cependant, plusieurs de ces éléments patrimoniaux sont passablement détériorés et une étude a été effectuée pour déterminer lesquels méritent d'être conservés et mis en valeur, qu'ils soient du domaine privé ou public. L'étude précisera aussi les conséquences techniques et financières des interventions souhaitables. Cette étude, terminée à l'automne 1989, s'inscrit dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles sur la mise en valeur du Vieux-Montréal et du patrimoine montréalais.



Plan inventariant les éléments patrimoniaux passablement détériorés nécessitant des interventions pour leur mise en valeur.

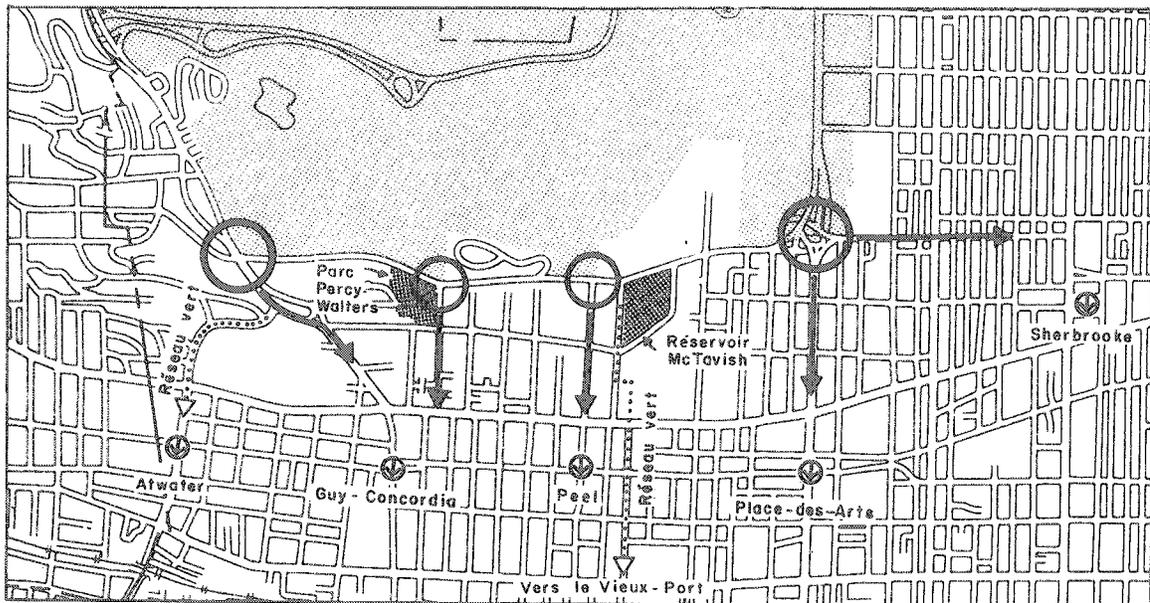
L'amélioration des conditions de circulation pour les piétons aux abords de l'avenue des Pins constitue un autre objectif d'aménagement sur cette artère. A cet égard, les interventions suivantes sont envisagées:

- restauration des escaliers qui aboutissent du côté sud de l'avenue des Pins à l'extrémité des rues Redpath, du Musée et Drummond;
- aménagement d'un axe d'accès au parc du Mont-Royal via le parc Percy Walters, l'escalier de la rue Redpath et une traverse piétonne (avec feux de circulation) près de la fourche entre l'avenue des Pins et l'avenue Cedar;
- réaménagement du tronçon de l'avenue des Pins entre la rue Peel et l'avenue Docteur-Penfield, incluant une traverse piétonne dans l'axe de la rue McTavish, un élargissement du trottoir nord entre la rue McTavish et l'entrée Peel du parc du Mont-Royal, et l'aménagement du trottoir sud en une aire d'observation du centre-ville, en surplomb du réservoir McTavish (parc Rutherford);
- amélioration des conditions de traversée piétonne entre le secteur sud du campus de l'université McGill et le secteur nord (secteur sportif) dans l'axe de la rue Aylmer.

Notons enfin que les travaux de réfection de la chaussée de l'avenue des Pins, qui doivent être entrepris à court terme, devront tenir compte des interventions envisagées pour la restauration des éléments patrimoniaux et l'amélioration des conditions de circulation piétonne.

4.3.2.2 Les liens entre le centre-ville et le mont Royal

Deux types de liens sont proposés pour favoriser une plus grande intégration entre le centre-ville et le parc du Mont-Royal: d'une part, un axe piétonnier constituant un tronçon du réseau vert et, d'autre part, un système de transport collectif à caractère touristique.



Principaux liens entre le centre-ville et l'entrée du parc du Mont-Royal.

Lien piétonnier

Le renforcement des liens piétonniers entre le centre-ville et l'entrée du parc du Mont-Royal reposera sur la mise en valeur du campus de l'université McGill en tant que porte d'entrée importante à la montagne. Les principales propositions d'aménagement en discussion avec l'université pour concrétiser cette vocation se résument ainsi:

- aménagement de la rue McTavish en voie piétonnière (avec fonction véhiculaire résiduelle pour la desserte locale du campus); cette voie piétonnière se prolongerait, au sud, à travers l'entrée principale du campus dans l'axe de l'avenue McGill College, d'où pourrait se poursuivre, en rue, un tronçon du réseau vert jusqu'au Vieux-Port;
- aménagement d'une traverse piétonne sur l'avenue des Pins dans l'axe de la rue McTavish pour rejoindre l'entrée du parc;
- réaménagement du parc Rutherford (réservoir McTavish) en tant que carrefour de la circulation piétonne entre l'axe de la rue Prince-Arthur (est-ouest) et l'axe de la rue McTavish (nord-sud); ce réaménagement implique la relocalisation des cheminées de ventilation du réservoir.

Lien de transport collectif à caractère touristique

La Ville de Montréal entend étudier la faisabilité technique et financière de la mise en place d'un système de transport collectif susceptible de constituer, en soi, un attrait touristique (tramway, cable-car) tout en desservant les principaux points d'intérêt récréo-touristiques de l'arrondissement Centre. Cet éventuel système créerait un lien stratégique et symbolique entre la montagne, la ville et le fleuve.

Il pourrait relier, possiblement en empruntant la rue Peel, l'entrée du parc du Mont-Royal, le square Dorchester (où est située la Société d'accueil et de renseignements touristiques de Montréal), le Vieux-Montréal et le Vieux-Port. Il pourrait aussi se prolonger, par voie terrestre ou maritime, jusqu'aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

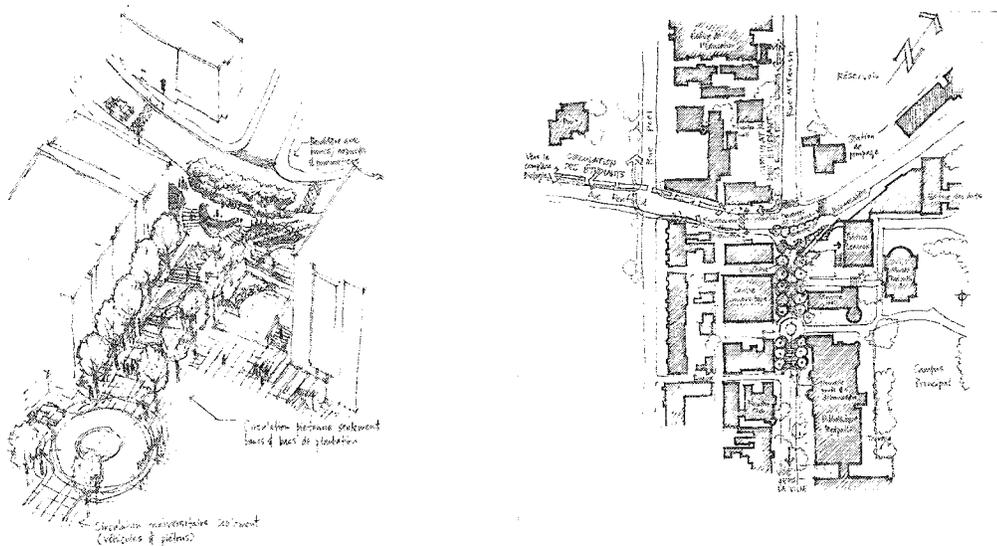
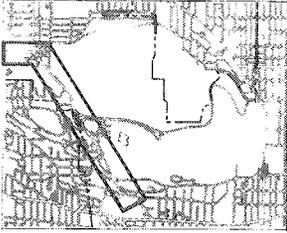


Illustration d'une proposition préliminaire de réaménagement de la rue McTavish.

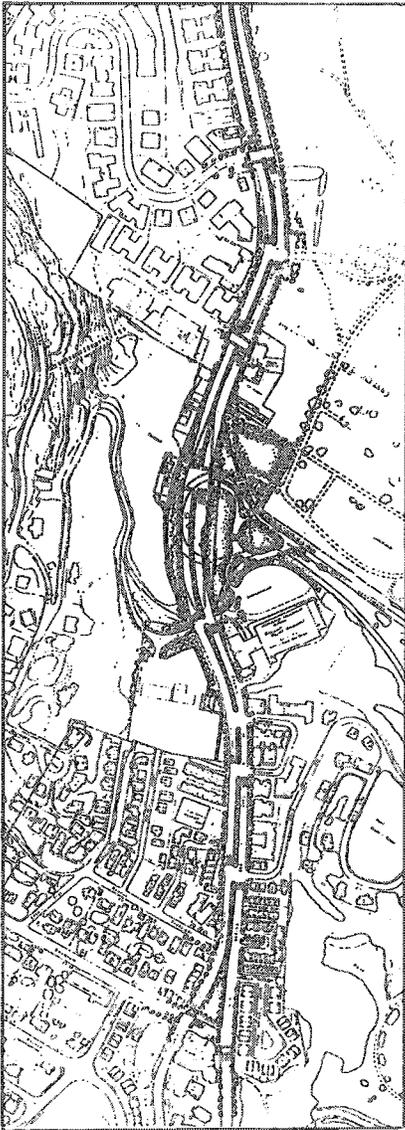
4.3.3 Le flanc ouest



Le flanc ouest comporte deux importantes artères permettant à la circulation automobile provenant du nord et de l'ouest d'accéder au centre-ville: le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin Queen-Mary. Notons que ce dernier mène à l'autoroute Décarie qui rejoint le réseau routier régional.

4.3.3.1 Le chemin de la Côte-des-Neiges

Le chemin de la Côte-des-Neiges, une des plus anciennes routes de Montréal, borde l'ouest du parc du Mont-Royal. Il traverse la montagne en empruntant la vallée qui s'interpose entre le sommet du mont Royal, à l'est, et le sommet de Westmount, à l'ouest. Cette voie assume surtout une vocation de transit puisqu'elle ne reçoit, entre le chemin Queen-Mary et l'avenue des Pins, que trois artères importantes, soit l'avenue Cedar, The Boulevard et le chemin Remembrance qui traverse le parc du Mont-Royal.



Le chemin de la Côte-des-Neiges représente une voie d'accès privilégiée à une série de points d'intérêt majeurs sur la montagne: le parc du Mont-Royal (une entrée véhiculaire et deux entrées piétonnes), le parc Summit, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'oratoire Saint-Joseph.

Les interventions projetées visent à renforcer cette fonction de voie d'accès aux points d'intérêt sur la montagne, notamment en implantant une signalisation plus explicite et en rehaussant la qualité générale de son aménagement paysager par des plantations sur l'îlot central et sur ses abords.

En particulier, il y aura lieu d'étudier les possibilités de réaménagement du carrefour entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Cedar, vis-à-vis une des entrées du parc. Un éventuel corridor du réseau vert, dans l'axe de l'avenue Atwater (vers le canal de Lachine), pourrait rejoindre ce carrefour.

Toutefois, la principale intervention proposée concerne l'échangeur entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin Remembrance.

Proposition de réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges.

4.3.3.2 L'échangeur Côte-des-Neiges - Remembrance

En tenant compte du projet de redimensionnement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance, une proposition de réaménagement de ce carrefour a été élaborée. Elle se définit comme suit:

- démantèlement de la structure existante;
- déplacement de la chaussée est du chemin de la Côte-des-Neiges pour la rendre parallèle à la chaussée ouest;
- aménagement d'un carrefour à niveau avec un terre-plein central, des feux de circulation, et pour accéder au parc, une voie de virage à droite (direction nord) et une voie de virage à gauche (direction sud);
- réduction du chemin Remembrance à une seule chaussée à sa jonction avec le chemin de la Côte-des-Neiges, avec deux voies dans chaque direction et un flot central; des éléments sculpturaux ou monumentaux pourraient marquer l'entrée du parc;
- aménagement d'un rond-point, immédiatement après l'entrée du parc, pour permettre des trajets en boucle à l'intérieur du parc (ex.: pour le transport en commun et les autobus touristiques) et qui pourrait donner accès au stationnement de l'Armée; ce rond-point, doté d'une guérite, permettrait aussi de gérer l'accès au parc en période de pointe.

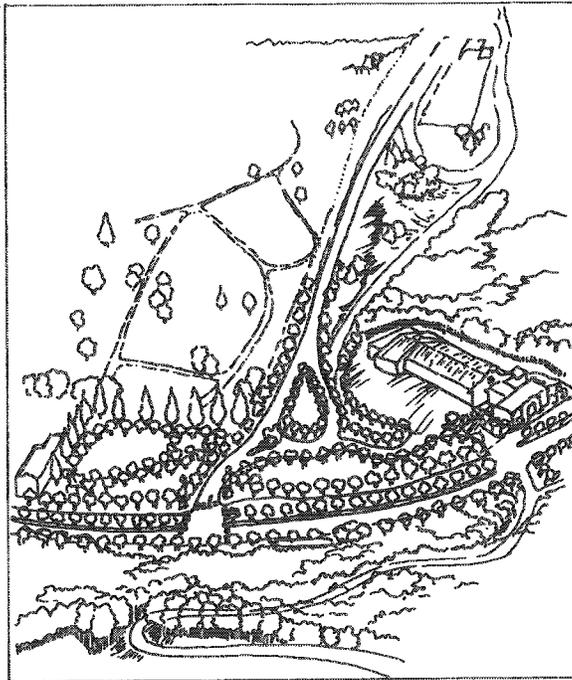


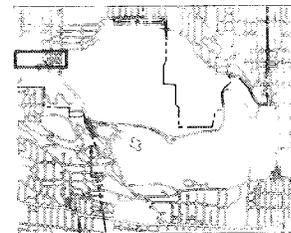
Illustration de la proposition de réaménagement de l'échangeur Côte-des-Neiges - Remembrance en carrefour à niveau.

La nouvelle configuration du carrefour, qui implique l'installation de feux de circulation, pourrait augmenter légèrement le temps de parcours moyen des automobilistes circulant sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Cependant, il offrirait une capacité suffisante pour desservir les besoins de la circulation recensée à cet endroit.

4.3.3.3 Le chemin Queen-Mary

Ce chemin constitue l'accès au mont Royal à partir de l'ouest, et particulièrement à partir de l'autoroute Décarie. L'amélioration de ses abords et une signalisation adéquate pourraient renforcer cette fonction de corridor d'entrée vers la montagne.

Les efforts de mise en valeur devront être consentis surtout dans le tronçon situé dans le site du patrimoine du mont Royal, à la hauteur de l'oratoire Saint-Joseph et du collège Notre-Dame. Des aménagements paysagers pourraient rehausser l'intérêt de ce secteur. L'entrée véhiculaire vers l'oratoire et la traversée piétonne du chemin Queen-Mary pourraient être facilitées.



Des éléments décoratifs pourraient être implantés sur le chemin Queen-Mary entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles pour signaler la fonction de porte d'entrée importante à la montagne, donnant accès au chemin de ceinture, au campus universitaire, au flanc nord et au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

4.4 LA MISE EN OEUVRE DES INTERVENTIONS

Le plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal conduit à identifier une série d'interventions d'aménagement (immobilisations) tant en ce qui concerne le réaménagement du parc du Mont-Royal que la mise en valeur du reste de la montagne et de ses abords.

L'ordre de priorité selon lequel devrait être réalisé chacune de ces interventions ainsi que les modalités de leur financement constituent deux autres enjeux majeurs soulevés par le plan préliminaire de mise en valeur.

4.4.1 La programmation des interventions

Les tableaux présentés à la fin de ce chapitre comportent la liste et l'ordre de priorité des interventions proposées dans le cadre du plan préliminaire de mise en valeur. L'échéancier de mise en oeuvre, établi selon une période de 12 ans à compter de 1991, a été divisé en quatre phases de trois années chacune.

L'ordre de priorité des interventions a été établi, pour discussion, en fonction de la séquence suivante:

- . reconstruire, selon la nouvelle configuration souhaitée, les infrastructures dont la vie utile est terminée (ex.: murs de soutènement de la voie Camillien-Houde, escalier Trafalgar, avenue des Pins et les escaliers y menant);
- . restaurer le milieu naturel (d'abord dans les secteurs du sommet) et réaménager les points d'intérêt existants dans les secteurs les plus fréquentés du parc;
- . réaliser le projet du complexe sportif McGill-Ville de Montréal pour répondre rapidement aux besoins des clientèles étudiantes et municipales;
- . adapter la configuration des stationnements institutionnels périphériques en vue de leur utilisation publique, avant le démantèlement des stationnements situés au centre du parc;
- . réaliser les éléments structurants du nouveau système d'accès et de circulation (ex.: réaménagement de Remembrance, démantèlement des stationnements dans la partie centrale du parc, prolongements du chemin Olmsted, escalier Duluth, chemin de ceinture, accès du flanc nord et lien nord-sud);
- . poursuivre la restauration du milieu naturel, des principaux points d'intérêt existants et du réseau de circulation dans le parc;
- . développer les nouveaux points d'intérêt dans le parc et renforcer les principaux secteurs d'accueil;
- . mettre en valeur les potentiels d'aménagement à l'extérieur du parc (flanc nord), réaménager les voies périphériques et les abords de la montagne.

En outre, une attention particulière devrait être apportée aux interventions reliées aux éléments historiques pouvant être effectués dans le cadre du 350^e anniversaire de Montréal en 1992.

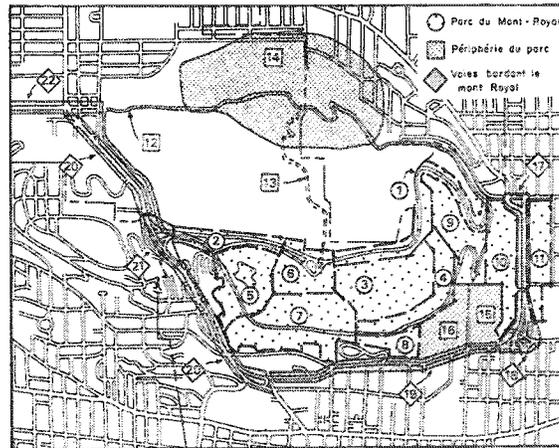
En plus de ces critères de priorité, il faut tenir compte des contraintes techniques découlant de l'interdépendance entre certains projets. Par exemple, le réaménagement de l'échangeur Côte-des-Neiges-Remembrance est à coordonner avec l'aménagement d'un rond-point à l'entrée du parc, la fermeture et le recyclage de la chaussée sud du chemin Remembrance et le réaménagement des stationnements du lac aux Castors. De même, la réfection du système d'évacuation des eaux de surface du parc sera programmée selon une séquence allant du sommet de la montagne vers sa base.

4.4.2 Les coûts et les scénarios de financement

Le coût total **approximatif** des interventions relatives à la mise en valeur du mont Royal serait de 119 millions de dollars courants, dont 61 millions pour le réaménagement du parc du Mont-Royal et de ses voies d'accès (Camillien-Houde et Remembrance).

Les propositions d'aménagement relatives aux domaines institutionnels (chemin de ceinture, mise en valeur du flanc nord, complexe sportif McGill-Montréal, etc.) nécessiteraient quant à elles des investissements de 21 millions de dollars.

Enfin, quelque 37 millions seraient consacrés à l'amélioration des abords de la montagne (réaménagement des échangeurs, aménagement des voies de circulation, restauration des éléments patrimoniaux sur l'avenue des Pins, etc.).



Liste des interventions par secteurs (la numérotation renvoie aux tableaux de la proposition de programmation des interventions).

Le partage du financement de cet ambitieux projet de restauration et de mise en valeur devrait refléter l'importance régionale, voire nationale, du mont Royal.

A cet égard, il convient de rappeler que la Ville de Montréal, en tant que ville centrale, a eu historiquement à assumer le développement et la gestion d'espaces et d'équipements d'envergure nettement supramunicipale. C'est le cas du parc du Mont-Royal (où l'on estime que de 35 à 40% des visiteurs proviennent des autres municipalités de l'île et de la région de Montréal), mais aussi des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, du Jardin botanique, etc.

Par ailleurs, les citoyens montréalais sont aussi appelés à participer au développement du réseau des parcs régionaux et des espaces naturels de la Communauté urbaine de Montréal, par le biais de la quote-part de Montréal au financement des activités de la CUM.

Ces contributions directes et indirectes (via la CUM) de Montréal au chapitre de la planification, du développement et de la gestion d'espaces à vocation régionale ne pourraient être indûment augmentées sans compromettre la capacité d'action de la Ville au niveau des parcs et des équipements locaux.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal, tout en assumant ses responsabilités, peut difficilement entreprendre une opération majeure de mise en valeur du mont Royal sans faire appel à la collaboration d'autres partenaires publics et privés (ou associatifs).

Le secteur associatif est appelé à jouer un rôle actif dans la planification et la réalisation de plusieurs projets d'aménagement, en particulier par le biais de la nouvelle Fondation du Mont-Royal. L'animation et la gestion d'activités, dans le parc comme à l'échelle de la montagne toute entière, sont d'autres domaines où la contribution associative pourra être très significative (ex.: le Centre de la montagne).

Pour sa part, la Communauté urbaine de Montréal pourrait être invitée à s'impliquer graduellement dans la mise en oeuvre de certains aspects du plan de mise en valeur du mont Royal.

Par ailleurs, le plan de mise en valeur comporte plusieurs interventions qui peuvent s'inscrire dans les missions et les programmes de divers ministères du gouvernement du Québec, notamment la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, l'éducation, les loisirs, l'aménagement des parcs régionaux et le développement des équipements touristiques.

Enfin, le gouvernement fédéral pourrait participer au projet, entre autres par l'amélioration des équipements qui relèvent de sa juridiction (propriétés de l'Armée et de la Société Radio-Canada).

En somme, le rythme de réalisation (et dans certains cas la faisabilité financière) des interventions qui seront retenues dans la version finale du plan de mise en valeur du mont Royal dépendra du niveau de participation de l'ensemble des intervenants précités.

Pour sa part, la Ville de Montréal entend consentir un effort financier annuel moyen de l'ordre de 5,0 millions (en dollars courants) au cours de la période de mise en oeuvre du plan, soit douze ans. Ceci représenterait la moitié du coût total du projet de mise en valeur de la montagne.

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

(SOMMAIRE)

COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	TOTAL MILLIERS \$ 1989
A. Parc du Mont-Royal	21 125	22 325	10 000	1 775	55 225
B. Périphérie du parc	4 000	9 900	4 250	1 200	19 350
C. Voies bordant le mont Royal	12 700	7 800	3 200	10 100	33 800
TOTAL	37 825	40 025	17 450	13 075	108 375
				10% IMÉRÉVU	10 837,5
				GRAND TOTAL	119 212,5

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
 PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS
 SYNTHÈSE

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$)
A. Parc du Mont-Royal					
1. voie Camillien-Houde	*****	*****	*****		4 650
2. chemin Remembrance (secteur ouest)	*****	*****	*****		2 900
3. sommet	*****	*****	*****		10 025
4. escarpement	*****	*****	*****		2 850
5. lac aux Castors	*****	*****	*****		5 925
6. secteur Maison Smith	*****	*****	*****		5 275
7. pentes boisées	*****	*****	*****		4 475
8. entrée Peel	*****	*****	*****		3 300
9. piedmont	*****	*****	*****		3 850
10. côte Placide	*****	*****	*****		6 925
11. parc Jeanne-Mance	*****	*****	*****		5 050
SOUS-TOTAL					55 225
B. Périphérie du parc du Mont-Royal					
12. chemin de ceinture	*****	*****	*****		1 000
13. accès au flanc nord et lien nord-sud	*****	*****	*****		1 050
14. flanc nord	*****	*****	*****		11 300
15. complexe sportif McGill - Ville de Montréal	*****	*****	*****		5 000
16. secteur de l'hôpital Royal Victoria	*****	*****	*****		1 000
SOUS-TOTAL					19 350
C. Voies bordant le Mont-Royal					
17. avenue du Parc	(*****)	*****	*****		4 500
18. échangeur du parc - des Pins	*****	*****	*****		9 500
19. avenue des Pins et avenue Cedar	*****	*****	*****		14 400
20. chemin de la Côte-des-Neiges	*****	*****	*****		1 500
21. échangeur Côte-des-Neiges - Remembrance	*****	*****	*****		3 300
22. chemin Queen Mary	*****	*****	*****		600
SOUS-TOTAL					33 800
				TOTAL	108 375
				10% IMPREVU	10 837,5
				TOTAL	119 212,5

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT ROYAL

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
<p>1. VOIE CAMILLIEN-HOUDE (entre boul. Mont-Royal et stationnements Maison Smith)</p> <ul style="list-style-type: none"> . réaménagement de la voie Camillien-Houde . réaménagement du belvédère Camillien-Houde . aménagement du belvédère nord <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	<p>***** ***** *****</p>				<p>3 600 900 150 4 650</p>
<p>2. CHEMIN REMEMBRANCE (secteur ouest) (entre chemin de la Côte-des-Neiges et stationnements Maison Smith)</p> <ul style="list-style-type: none"> . recyclage de la chaussée sud (chemin du ceinture) . réaménagement du chemin Remembrance . réaménagement des stationnements du lac aux Castors <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	<p>***** ***** *****</p>				<p>450 2 025 425 2 900</p>
<p>3. SOMMET</p> <ul style="list-style-type: none"> . restauration du milieu naturel incluant: <ul style="list-style-type: none"> - aménagements légers - gestion des boisés - aménagement des sentiers - aménagement du sentier de la falaise . restauration du grand chalet (bâtiment) (1) . restauration de l'esplanade et des abords du grand chalet (1) . restauration de la croix et aménagement de ses abords . implantation de la plate-forme d'observation à 360 degrés . aménagement des abords des installations de Radio-Canada <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	<p>***** ***** ***** *****</p>	<p>***** ***** *****</p>	<p>*****</p>		<p>2 400 1 800 1 500 2 200 575 1 300 250 10 025</p>

(1) Les travaux de restauration du grand chalet et de l'esplanade du belvédère seront amorcés dès cette année.

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT-ROYAL. (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
<p>4. ESCARPMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> . restauration du milieu naturel incluant: <ul style="list-style-type: none"> - contrôle de l'érosion et du drainage - stabilisation des pentes . réaménagement de l'escalier entrée Peel - grand chalet . réaménagement de l'escalier belvédère Camillier-Houde-croix . aménagement d'un escalier dans l'axe de la rue Dilluth <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	<p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p>	<p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p>			<p>1 000</p> <p>625</p> <p>450</p> <p>775</p> <p style="text-align: right;">2 850</p>
<p>5. LAC AUX CASTORS</p> <ul style="list-style-type: none"> . reconstruction de l'escalier Trafalgar . prolongement du chemin Olmsted autour du lac . restauration du chemin Olmsted existant . restauration du lac et aménagement des abords . réaménagement des aires récréatives existantes . réaménagement du terrain de jeux pour enfants . aménagement de nouvelles aires récréatives . rénovation du pavillon (restaurant) . éclairage signalisation <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	<p>*****</p>	<p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p>			<p>800</p> <p>500</p> <p>300</p> <p>1 600</p> <p>900</p> <p>650</p> <p>250</p> <p>350</p> <p>575</p> <p style="text-align: right;">5 925</p>
<p>6. SECTEUR MAISON SMITH</p> <ul style="list-style-type: none"> . restauration de la maison Smith et de ses abords . démantèlement des stationnements . réaménagement du chemin Remembrance (ronds-points, etc.) . réaménagement du secteur incluant: <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'une plaine avec amphithéâtre et d'une place publique - aménagement d'une nouvelle boucle du chemin Olmsted - rond point . restructuration des sentiers secondaires et tertiaires . aménagement paysager, éclairage, mobilier, plantations, etc. <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	<p>*****</p>		<p>*****</p> <p>*****</p> <p>*****</p>		<p>575</p> <p>250</p> <p>900</p> <p>3 550</p> <p style="text-align: right;">5 275</p>

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT-ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
<p>7. PENTES BOISÉES</p> <ul style="list-style-type: none"> . restauration du milieu naturel incluant: <ul style="list-style-type: none"> - gestion de boisés - sentiers secondaires et tertiaires - mise en valeur du marais - aménagements légers . restauration du chemin Olmsted . entrée et aire récréative face à l'hôpital Général . restauration des escaliers . restauration de l'abri et de la station de pompage . nouvelle entrée à l'est de l'hôpital Shriners . réaménagement de l'entrée Cedar-Côte-des-Neiges <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>		***** ***** *****	***** ***** ***** ***** ***** *****	***** *****	2 400 600 375 450 175 200 275 4 475
<p>8. ENTRÉE PEEL</p> <ul style="list-style-type: none"> . aménagement d'une place d'accueil . aménagement des escaliers (ou relocalisation) . restauration du chemin Olmsted . aménagement paysager, plantations, éclairage, signalisation . restauration du milieu naturel <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	***** ***** ***** *****				1 200 625 600 500 375 3 300
<p>9. PIEDMONT</p> <ul style="list-style-type: none"> . restauration du milieu naturel incluant: <ul style="list-style-type: none"> - gestion des boisés - sentiers et aménagements légers . prolongement du chemin Olmsted au nord et au sud vers belvédère . construction d'une passerelle au-dessus de Camillien-Houde . aménagement des escaliers . implantation d'une petite cabane à sucre <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>		***** ***** *****	***** ***** ***** *****		2 000 1 000 300 400 150 3 850

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

A. PARC DU MONT-ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
<p>10. CÔTE FLACIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> . restauration du milieu naturel et plantations . réfection du chemin Olmsted et prolongement vers le sud . réorganisation des accès et sentiers secondaires . recyclage du bâtiment du quartier général des Incendies (QGI) . aménagement des abords du QGI (stationnement, place, escaliers) . rénovation de la "maison blanche" et aménagement des abords . restauration du monument et de la place G.-E. Cartier . éclairage <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>		<p>***** ***** ***** *****</p>	<p>***** ***** ***** *****</p>		<p>850 1 300 700 2 000 350 575 650 500</p> <p style="text-align: right;">6 925</p>
<p>11. PARC JEANNE-MANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> . réfection ou amélioration des terrains de sport (soccer, volley) . aménagement de l'axe Rachel (plantations, place publique, etc.) . construction de bâtiments accessoires (chalets) (axe Rachel) . relocalisation du terrain de jeux pour enfants . amélioration générale du parc (plantations, mobilier, sentiers) <p style="text-align: right;">SOUS-TOTAL</p>	<p>*****</p>		<p>***** ***** *****</p>	<p>***** ***** *****</p>	<p>2 200 750 600 350 1 150</p> <p style="text-align: right;">5 050</p>
TOTAL - PARC					55 225

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

B. PÉRIPHÉRIE DU PARC DU MONT-ROYAL

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)	
<p>12. CHEMIN DE CEINTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement du tronçon du chemin de la Côte-des-Neiges • aménagement du tronçon université de Montréal <p>SOUS-TOTAL</p>		***** *****			500 500	1 000
<p>13. ACCES AU FLANC NORD ET LIEN NORD-SUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement d'un accès (sentiers, signalisation, belvédère etc.) • signalisation (et aménagements légers) du lien nord-sud <p>SOUS-TOTAL</p>		***** *****			800 250	1 050
<p>14. FLANC NORD</p> <ul style="list-style-type: none"> • restauration du milieu naturel incluant: <ul style="list-style-type: none"> - réaménagement ou renaturalisation des zones perturbées - aménagement de sentiers et de belvédères • implantation du funiculaire • aménagement d'une piste-école de ski alpin • ajustements aux stationnements de l'université (si usage public) • aménagements ornementaux dans le secteur du cimetière <p>SOUS-TOTAL</p>		*****			6 250 2 500 1 000 350	11 300
<p>15. COMPLEXE SPORTIF MCGILL - VILLE DE MONTRÉAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • construction des nouveaux bâtiments • réaménagement du secteur sportif du campus et de ses abords <p>SOUS-TOTAL</p>	*****	*****			4 000 1 000	5 000

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
 PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

B. PÉRIPHÉRIE DU PARC DU MONT-ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
16. SECTEUR DE L'HÔPITAL ROYAL VICTORIA . aménagement de l'accès au stationnement (si usage public) . aménagement de l'accès piétonnier au parc (rue University) SOUS-TOTAL		*****	*****		600 400 1 000
TOTAL - PÉRIPHÉRIE					19 350

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

C. VOIES BORDANT LE MONT ROYAL

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	COÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
<p>17. AVENUE DU PARC</p> <ul style="list-style-type: none"> réaménagement du tronçon entre l'avenue Mont-Royal et l'échangeur du Parc / des Pins incluant: <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du terre-plein central et des traverses secondaires - réaménagement de la traverse principale (axe de la rue Rachel) - réaménagement du rond-point avenue du Parc - avenue Mont-Royal <p>SOUS-TOTAL</p>		*****			4 500
<p>18. ÉCHANGEUR DU PARC - DES PINS</p> <ul style="list-style-type: none"> réalisation de la solution temporaire (passerelle, place, etc.) démantèlement de l'échangeur et réaménagement du carrefour <p>SOUS-TOTAL</p>	*****			*****	1 500 8 000 9 500
<p>19. AVENUE DES PINS ET AVENUE CÉDAR</p> <p>Réaménagement des tronçons entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'échangeur du Parc / des Pins incluant:</p> <ul style="list-style-type: none"> réfection de la chaussée et amélioration des abords réaménagement du tronçon Peel - D. Penfield (trottoirs, traverse) restauration des éléments patrimoniaux (murs, grilles, etc.) phase 1 réfection des escaliers des rues Redpath, du Musée et Drummond amélioration de la traversée piétonne (axe de la rue Aylmer) aménagement de la rue McTavish en voie piétonnière restauration des autres éléments patrimoniaux réaménagement du parc Rutherford (réservoir McTavish) parc P. Walters et traverse piétonne (fourche Cedar - des Pins) <p>SOUS-TOTAL</p>	***** ***** ***** ***** ***** ***** ***** *****				3 500 1 500 2 500 2 000 200 1 500 2 200 900 100 14 400
<p>20. CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES</p> <ul style="list-style-type: none"> amélioration des abords, plantations et signalisation réaménagement du carrefour Côte-des-Neiges - avenue Cedar <p>SOUS-TOTAL</p>				***** *****	1 000 500 1 500

PLAN PRÉLIMINAIRE DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL
PROJET DE PROGRAMMATION DES INTERVENTIONS

C. VOIES BORDANT LE MONT ROYAL (suite)

INTERVENTIONS PROPOSÉES	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4	CÔÛTS APPROXIMATIFS (EN MILLIERS \$ 1989)
21. ÉCHANGEUR CÔTE-DES-NEIGES - REMEMBRANCE <ul style="list-style-type: none"> . démantèlement de l'échangeur et réaménagement du carrefour incluant: <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du rond-point à l'entrée du parc . réaménagement du stationnement de l'Armée (si usage public) SOUS-TOTAL 		***** *****			3 000 300 3 300
22. CHEMIN QUEEN-MARY <ul style="list-style-type: none"> . amélioration des abords entre l'oratoire St-Joseph et la rue Decelles SOUS-TOTAL 				*****	600 600
TOTAL - VOIES					33 800

5. LE CONTRÔLE DU DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE URBAIN



Intégration nécessaire au plan urbanisme, des mesures visant la mise en valeur du potentiel architectural du site du patrimoine, la protection des vues vers et depuis la montagne, et la planification concertée des domaines institutionnels.

Une des prémisses du concept de mise en valeur du mont Royal est qu'il faut considérer trois niveaux d'intervention différents soit le parc du Mont-Royal, la montagne dans son ensemble (les trois sommets) et finalement le milieu urbain. La gestion de ce dernier incombe à chacune des trois municipalités.

En ce qui a trait au milieu urbain montréalais, rappelons que plusieurs projets d'aménagement sont envisagés (voir section 4.3) concernant les voies de circulation périphériques et les corridors d'accès au mont Royal, pour améliorer la relation entre la montagne et la ville.

Outre ces projets de réaménagement d'infrastructures, le plan de mise en valeur doit aussi prévoir des mesures d'urbanisme et de contrôle du développement urbain. Celles-ci doivent notamment assurer la conservation et la mise en valeur du paysage architectural qui caractérise les abords de la montagne (site du patrimoine).

Les mesures d'urbanisme doivent également protéger la fonction de belvédère naturel de la montagne offrant des vues sur le centre-ville, le fleuve et la région de même que protéger sa présence symbolique dans le paysage urbain.

Les dispositions d'urbanisme retenues dans le cadre du plan de mise en valeur du mont Royal seront intégrées aux plans d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-sud et de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

Dans le cas du centre-ville, le projet de **plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Centre** qui doit être adopté au cours de l'été prochain, prévoit déjà des mesures pour renforcer les liens entre la montagne et le centre-ville et pour y maintenir la présence visuelle du mont Royal.

5.1 LA MISE EN VALEUR DU SITE DU PATRIMOINE

Comme on l'a vu précédemment, une étape cruciale a été franchie en 1987, par la constitution du "site du patrimoine du Mont-Royal", selon les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4).

Dans ce cadre, la Ville fait appel aux avis du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels (CCMPBC). De par sa fonction conseil auprès du Comité exécutif, le CCMPBC contribue à la mise en valeur du mont Royal en émettant des recommandations sur les conditions d'émission de permis de construction, de modification, de démolition et autres interventions sur les propriétés situées dans le territoire du site du patrimoine.

Par ailleurs, faisant suite aux recommandations du CCMPBC, la Ville a entrepris de se doter d'un outil de gestion pour faciliter l'évaluation des interventions effectuées dans le site du patrimoine, tant par le secteur public que par le secteur privé.

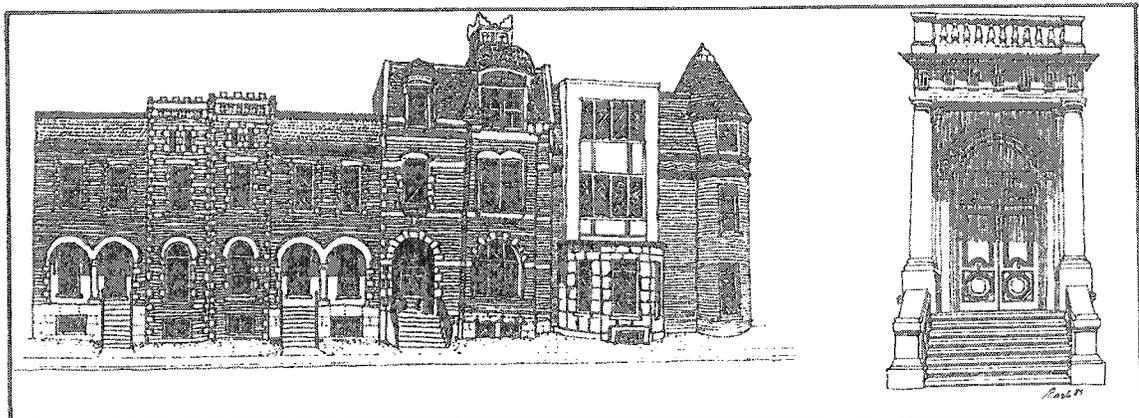
A cet égard, une récente étude a permis d'identifier et de caractériser plus de quarante paysages architecturaux à l'intérieur du territoire du site du patrimoine. Cette étude réalisée dans le cadre d'une entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles, permettra d'élaborer des principes généraux et des critères d'insertion, de restauration et de modification, applicables aux différents secteurs du site du patrimoine, y compris les grandes propriétés institutionnelles.

5.1.1 Un programme de sensibilisation et d'information des propriétaires privés

Une fois que les principes et les critères d'intervention auront été définis, la Ville de Montréal pourra entreprendre un programme de sensibilisation et d'information des propriétaires qui permettra à ces derniers:

- de mieux comprendre la qualité architecturale de leur milieu et les moyens à mettre en oeuvre pour la préserver;
- de tenir compte des éléments naturels à protéger et à mettre en valeur, selon le règlement sur la protection et la plantation des arbres;
- de faire connaître le processus particulier d'émission des permis relatifs au site du patrimoine du mont Royal.

Cette démarche d'information favorisera le traitement rapide des dossiers, au bénéfice réciproque des requérants et de l'Administration municipale.



Quelques éléments patrimoniaux que l'on retrouve dans le territoire du site du patrimoine.

5.1.2 Une approche concertée avec les institutions

Outre les principes et les critères d'intervention dans le site du patrimoine, il y aura lieu de mettre en oeuvre une approche spécifique à l'égard des propriétaires institutionnels. Il s'agit pour la Ville de Montréal de s'assurer, en collaboration avec chacun de ses partenaires, que le développement de ces grandes propriétés se fasse dans le respect du plan de mise en valeur du mont Royal tout en tenant compte des besoins spécifiques de l'institution.

Ainsi, l'élaboration (ou la mise à jour) des plans directeurs d'aménagement de ces institutions et les conditions spécifiques de leur développement seront négociées avec chacune d'entre elles.

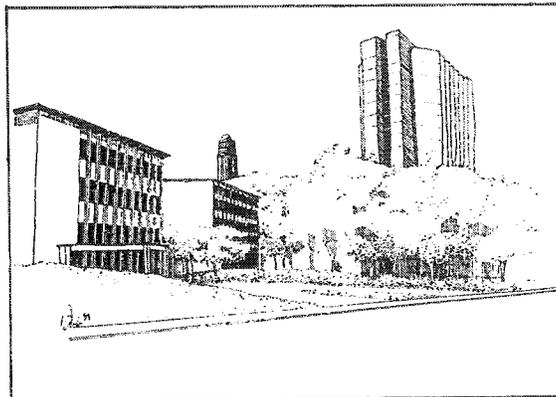
Selon la Loi sur les biens culturels, la Ville pourrait entériner, après consultation auprès du CCMPCB, les plans d'aménagement quinquennaux des institutions selon les conditions assurant la conservation des caractères propres au paysage architectural du site du patrimoine.

De plus, les plans d'aménagement des institutions ainsi concertés pourraient être incorporés dans leurs grandes lignes, et selon des modalités à définir, au plan d'urbanisme de la Ville. La réglementation de zonage pourrait être revue pour introduire un usage "institutionnel" ou "équipements collectifs" plutôt que de maintenir un zonage "habitation" ou "parc" comme c'est souvent le cas actuellement.

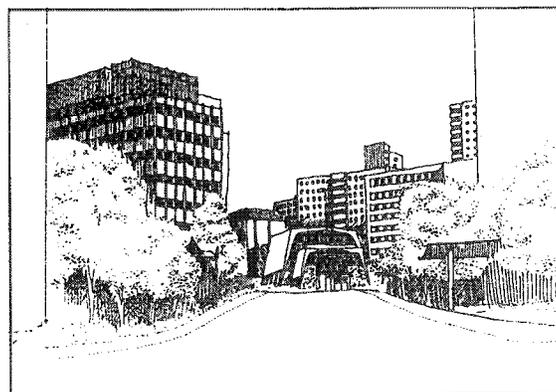
Ce mode de fonctionnement faciliterait l'émission des permis reliés au développement institutionnel, du moins pour les projets respectueux des orientations et conditions préétablies.

La Ville a d'ailleurs déjà entrepris des discussions avec les principales institutions situées sur les flancs de la montagne. L'opération s'étendra ultérieurement à toutes les autres.

Outre leurs conditions de développement, d'autres éléments pourront être négociés avec les institutions, tels l'utilisation publique de terrains de stationnement et une participation à la programmation éducative et touristique du mont Royal. Certains de ces éléments pourront être introduits dans le plan d'aménagement tandis que d'autres pourront faire l'objet d'ententes contractuelles spécifiques.



Campus de l'université de Montréal, vu du boulevard Édouard-Montpetit.



Chemin de la Côte-des-Neiges.

Voici quelques thèmes qui ont déjà fait l'objet de discussions avec les principales institutions sises sur les flancs du mont Royal et qui viennent s'ajouter aux propositions d'aménagement présentées à la section 4.2 :

A. Conservation et mise en valeur des ressources et des paysages

- . identification des boisés existants à préserver;
- . collaboration à un programme d'horticulture et de gérance des boisés;
- . reboisement et renaturalisation des zones de remblais;
- . maintien de plaines dégagées;
- . préservation des vues;
- . mise en valeur à des fins éducatives.

B. Mise en valeur du patrimoine

- . collaboration technique à l'identification des principes et des critères de restauration, de modification et d'insertion applicables au site du patrimoine;
- . soutien technique à l'identification des éléments d'intérêt patrimonial et à leur mise en valeur;
- . identification des conditions générales auxquelles seront assujettis les différents projets, dans le cadre des plans directeurs d'aménagement des institutions.

C. Réseau de circulation douce et accessibilité

- . obtention de droits de passage public, du réseau piétonnier existant au transport en commun;
- . aménagement de sentiers récréatifs;
- . introduction d'une signalisation appropriée;
- . utilisation publique des terrains de stationnement des institutions les fins de semaine et les jours fériés.

D. Programmation éducative et touristique

- . introduction d'une signalisation appropriée;
- . participation à la programmation éducative et touristique (visite des principaux bâtiments, information sur les activités, accès aux musées, bibliothèques et salles de spectacles, etc.);
- . établissement de postes d'accueil et d'information;
- . établissement de circuits secondaires favorisant l'interprétation du patrimoine historique, architectural, culturel et horticole;
- . ententes de collaboration scientifique et technique à l'animation.

E. Concertation

- . participation au comité de concertation mis sur pied en vertu de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal.

5.2 LA PROTECTION DES VUES VERS (ET DE) LA MONTAGNE

Compte tenu de l'importance symbolique et psychologique de l'accès visuel à la montagne, comme signal et point de repère dans le vécu quotidien des Montréalais, et compte tenu de la valeur des panoramas sur la ville et la région dans le produit touristique de Montréal, la protection et la mise en valeur des vues vers et depuis la montagne constituent un enjeu très significatif.

Les études visuelles réalisées par le Groupe d'intervention urbaine de Montréal (*La montagne en question*, volume 2) et par les services municipaux ont permis de cerner ce problème et de proposer des critères de protection pour cette forme la plus quotidienne et peut-être la plus importante de l'accessibilité à la montagne.

5.2.1 La dominance de la montagne dans le paysage urbain

Malgré sa petite taille (232 mètres) et sa forme allongée (2 kilomètres), le mont Royal, par sa position au centre de l'île et de la plaine de Montréal, domine toute la région qui semble tourner et s'organiser autour de lui. Vue de loin, c'est la silhouette du mont Royal qui ressort d'abord, absorbant encore facilement les gratte-ciel du centre-ville.

Présentement aucun de ces gratte-ciel n'atteint la hauteur du mont Royal. Les deux nouvelles tours en construction dans le centre-ville ont été limitées à la hauteur du mont Royal. Le plan directeur de l'arrondissement Centre confirme explicitement le principe de limiter la hauteur maximale des futurs édifices à l'altitude de la montagne.

Afin de conserver l'importance du mont Royal dans la silhouette de Montréal, le plan directeur de l'arrondissement Centre prévoit également concentrer dans un périmètre précis les édifices les plus élevés, et maintenir un creux, une distance, entre la montagne et le massif des immeubles du centre-ville.

A cet égard, il est prévu d'assurer le dégagement du flanc et du pied de la montagne au nord de la rue Sherbrooke, en y imposant des hauteurs relativement restreintes. Cela permettra aussi de préserver ce qui reste du patrimoine architectural du "mille carré doré".



Le mont Royal domine la ville et la région qui semblent s'organiser autour de lui.

5.2.2 Les vues vers la montagne

A l'échelle régionale et urbaine, la montagne est perceptible d'une multitude de points de vue. On peut distinguer, pour fins d'analyse et d'intervention, quatre situations typiques:

Les vues lointaines

Les vues dégagées sur la silhouette de la montagne et de la ville à partir des talus de terrasse extérieurs, des rives et des îles, des autoroutes et des ponts, ne sont généralement pas menacées, à cette distance, par le développement urbain.

Les vues intermédiaires (ou plus rapprochées)

Dans le secteur du centre-ville, le plan directeur de l'arrondissement Centre assurera la préservation de la vue sur le mont Royal depuis la berge de l'île Sainte-Hélène, en imposant, aux nouvelles constructions, des limites de hauteur appropriées.

Cette perspective visuelle sera mise en valeur par l'aménagement d'une halte panoramique sur l'île et par la restauration de l'observatoire de la tour de Lévis.

En dehors du secteur du centre-ville, les vues intermédiaires à partir de lieux publics ouverts dont la liste reste à établir, devraient être protégées localement contre tout écran pouvant bloquer complètement l'accès visuel à la montagne. Le parc Jarry et le canal de Lachine présentent de bons exemples de cette situation.

Les vues encadrées

Une troisième situation type est celle des vues encadrées ou étroites, dans l'axe des rues menant à la montagne, surtout depuis le centre-ville et le plateau Mont-Royal. Ces simples fenêtres sur des carreaux de montagne ont une valeur de quotidienneté exceptionnelle. Elles sont faciles à protéger en évitant de bâtir là où aboutissent ces axes et en alignant toute nouvelle construction avec le bâti existant le long de ces rues.

En ce qui a trait particulièrement au centre-ville, le plan directeur de l'arrondissement Centre prévoit la protection et la mise en valeur des vues encadrées des rues suivantes: Simpson, Redpath, du Musée, McTavish, Guy, de la Montagne, Drummond, Stanley, Peel, Metcalfe, Mansfield, McGill College et University.

Les abords

Enfin, les vues ouvertes, proches de la montagne, telles celles offertes, par exemple, par le parc Jeanne-Mance, le campus de l'université de Montréal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ou les grands boulevards périphériques (avenue du Parc, chemin de la Côte-des-Neiges, etc.), doivent évidemment rester libres de tout obstacle visuel majeur.

Soulignons enfin que l'accès visuel à la montagne sera d'autant plus significatif que cette dernière fera l'objet d'un aménagement et d'une gestion à la mesure de sa valeur symbolique. En fait, au-delà de la protection concrète des liens visuels avec la montagne, c'est toute l'image mentale, la représentation et l'appropriation collective que la population fera de sa montagne qui est en cause.



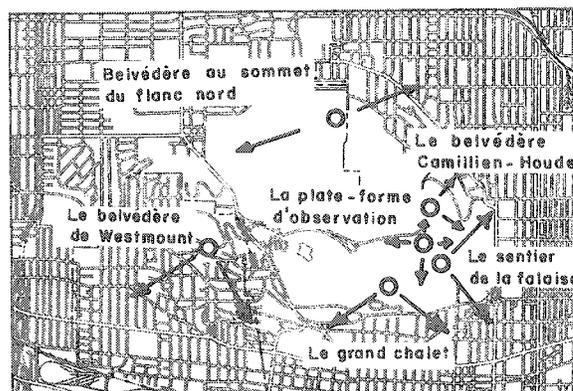
Vue encadrée dans l'axe de la rue Rachel.

5.2.3 Les vues depuis la montagne (vers la ville et la région)

Alors que les points de vue sur la montagne depuis la région sont multiples et variés selon l'éloignement, l'angle, le dégagement local, les points de vue consacrés et organisés depuis la montagne sont peu nombreux.

En fait, les principaux points d'observation existants ou projetés sur la montagne, à considérer à priori dans l'analyse visuelle, sont au nombre de six:

- le belvédère du grand chalet, de loin le plus fréquenté et le plus consacré, situé vis-à-vis la rue de la Montagne, à une altitude de 185 mètres; de ce point de vue, le paysage est formé de trois éléments dominants: le centre-ville spectaculaire à l'avant-scène (sur la gauche), le fleuve et la ligne d'horizon montréalaise derrière;
- le belvédère de Westmount qui offre un panorama axé vers le sud incluant le pont Champlain et en amont, l'île des Soeurs, le bassin de La Prairie et les rapides de Lachine;
- le belvédère Camillien-Houde accessible en automobile et très fréquenté par les autobus touristiques, qui offre un panorama orienté vers le nord-est de l'île de Montréal;
- le sentier panoramique de la falaise proposé dans le plan de réaménagement du parc qui présenterait une séquence visuelle ouvrant progressivement vers le nord-est, où le fleuve est largement perceptible, en aval du pont Jacques-Cartier;
- la plate-forme d'observation proposée dans le plan de réaménagement du parc qui permettrait une vue circulaire et régionale; il est à noter que la perception du centre-ville serait moins spectaculaire qu'à partir du belvédère du grand chalet puisqu'on ne distinguerait que la moitié supérieure des principaux édifices, précédés d'un long premier plan boisé.
- le(s) belvédère(s) proposé(s) au sommet du flanc nord où s'étend un panorama de presque 180 degrés à l'ouest (lac Saint-Louis) et au nord (extrémité de l'île de Montréal), offrant par beau temps une vue sur Laval et les Laurentides.



Principaux points d'observation à partir de la montagne.

Les vues vers le sud (Westmount), l'ouest et le nord (sommet du flanc nord) et le nord-est (belvédère Camillien-Houde et sentier de la falaise) sont peu susceptibles d'être modifiées par le développement urbain. Le cas échéant, elles pourraient même gagner d'être animées de quelques reliefs urbains, comme le mât du Stade olympique qui relance en quelque sorte la montagne au bout du plateau Mont-Royal.

Par contre, le paysage perceptible à partir du belvédère du grand chalet risque d'être modifié plus rapidement, et ce en raison de la dynamique de développement du centre-ville.

A cet endroit, c'est la masse des gratte-ciel qui constitue incontestablement la vedette, mais la scène ou le fond de scène est souligné par le fleuve qui s'impose comme le repère visuel horizontal du paysage, celui qui lui donne à la fois son échelle, sa référence naturelle et sa continuité.

Actuellement, l'observateur perçoit le fleuve de façon discontinue, à travers le centre-ville (entre les ponts Jacques-Cartier et Champlain), grâce à une dizaine de percées visuelles résiduelles. Cette possibilité de percevoir le fleuve sera toutefois compromise, au fur et à mesure de la densification du centre-ville.

Le maintien systématique et intégral de ces percées visuelles sur le fleuve à travers le centre-ville aurait imposé des contraintes majeures de hauteur des bâtiments sur plusieurs îlots urbains.

Ainsi, par rapport à ce qui a été retenu dans le plan directeur de l'arrondissement Centre, les contraintes additionnelles de hauteur auraient notamment touché les trois secteurs suivants: -le faubourg Québec et ses environs (les abords de l'autoroute Ville-Marie et de l'avenue Viger); -le faubourg des Récollets, les secteurs adjacents à l'autoroute Bonaventure et la Cité du Havre; - l'axe du boulevard René-Lévesque entre les rues Drummond et Mackay.

A terme, seules deux sections du fleuve Saint-Laurent resteront perceptibles, de part et d'autre du massif du centre-ville, soit le bassin de Laprairie en amont du pont Champlain et, à l'extrême gauche du panorama, le couloir fluvial en aval du pont Jacques-Cartier.

5.2.4 Les vues intérieures de la montagne

Les vues intérieures de la montagne, depuis l'un des trois sommets vers les deux autres, doivent être protégées non seulement contre l'érection de tours d'habitation ou de communication, mais également contre les modifications à la topographie ou la destruction du couvert végétal. L'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal qui implique les trois municipalités qui se partagent le territoire de la montagne, fournit un cadre favorisant l'atteinte de cet objectif.



Magnifique vue intérieure du mont Royal. On peut distinguer l'oratoire Saint-Joseph, le pavillon principal de l'université de Montréal et certaines parties des deux cimetières.

6. CONCLUSION



La mise en valeur du mont Royal reposera sur la mobilisation soutenue de tous les intervenants et de la population.

La publication du **plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal** et la consultation publique formelle qui s'amorce sont deux étapes importantes dans le cadre d'une démarche de planification, de concertation et d'action amorcée depuis maintenant près de deux ans et demi.

En plus d'avoir permis la réalisation d'une série d'études qui cernent les potentiels et les enjeux d'aménagement de la montagne, cette démarche a déjà donné lieu à des actions concrètes, notamment la constitution du "site du patrimoine du Mont-Royal", la signature de l'**Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal**, la ratification d'une entente de service entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et enfin, la création de la Fondation du Mont-Royal.

Pour sa part, le plan préliminaire présente un concept innovateur de mise en valeur de la montagne. Il élabore également des propositions d'aménagement susceptibles de réaliser les potentiels exceptionnels de la montagne, d'améliorer son accessibilité et d'harmoniser sa relation avec le milieu urbain qui l'entoure.

Loin d'être le point final à la démarche de revalorisation de la montagne, le plan de mise en valeur qui sera adopté à la lumière des résultats de la consultation publique devra être mis en oeuvre par des efforts substantiels, à court comme à long termes, de la part de la Ville de Montréal et de tous les partenaires concernés.

Il faudra entre autres poursuivre les discussions multilatérales pour en arriver à définir des mécanismes permanents de concertation sur la gestion et la mise en valeur du territoire de la montagne (les trois sommets).

La Ville de Montréal devra aussi approfondir les échanges avec chacune des institutions sises dans les limites du "site du patrimoine du Mont-Royal", en vue d'harmoniser leur plan de développement et d'aménagement respectif avec les objectifs collectifs de conservation et de mise en valeur du mont Royal.

Chacun des projets d'aménagement qui seront retenus après la consultation publique, devra être planifié et défini de façon beaucoup plus détaillée, avant qu'il ne puisse être inscrit à la programmation budgétaire formelle de la Ville et mis en oeuvre.

En somme, la mise en oeuvre du plan reposera sur la mobilisation soutenue de tous les intervenants publics, privés et associatifs, ainsi que de la population montréalaise et métropolitaine, autour de l'objectif d'assurer la conservation et la pleine mise en valeur du mont Royal.

ANNEXE

Liste des études reliées au mont Royal et bibliographie.

LISTE DES ÉTUDES

Études entreprises dans le cadre du projet mont Royal

BEAUPRÉ ET MICHAUD, ARCHITECTES. **Site du patrimoine du mont Royal, Principes et critères de restauration, d'insertion et d'intervention**, Étude coordonnée pour le Service de l'habitation et du développement urbain et pour le ministère des Affaires culturelles, novembre 1989.

BOIVIN, Richard, André BOUCHARD et al. **Études des ressources écologiques du mont Royal**, Jardin botanique de Montréal, Ville de Montréal, décembre 1988, 66p.

CENTRE DE LA MONTAGNE INC. **Développement des activités d'interprétation de la nature et d'éducation à l'environnement dans le parc du Mont-Royal**, Étude réalisée pour la commission d'initiative et de développement culturels de la Ville de Montréal, décembre 1988, 130p.

LES CONSULTANTS DÉRY ET ASSOCIÉS. **État de santé d'essences cibles dans certains peuplements et plantations du parc du Mont-Royal**, Travail réalisé pour le compte de la Ville de Montréal, mai 1989, 64p.

PIUZE ET ROBERT, CONSULTANTS INC. **Préservation des éléments décoratifs: Avenue des Pins**, Étude réalisée dans le cadre d'une entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles, juillet 1989.

RITCHOT, Gilles. **Le mont Royal: analyse morphologique et dérivation**, Centre de recherches en aménagement et en développement, Étude préparée pour le Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, mai 1988, 49p.

SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN. **Le mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges**, juillet-août 1988.

SERVICE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN. Ville de Montréal, **Tables rondes sur la mise en valeur du mont Royal**, mai - juin 1988.

SOCIÉTÉ D'ANALYSE EN TOURISME ENR. (SATOUR). **La vocation récréo-touristique du mont Royal**, Recherche réalisée pour le Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, février 1989, 234p.

TRANSURB INC. **Réaménagement des échangeurs du Parc/des Pins et Remembrance/Côte-des-Neiges: Impact sur la circulation automobile**, Rapport final préparé pour le Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal, avril 1989, 63p.

TRÉPANIÉ, Marie-Odile, Sylvie GUILBAULT. **La gestion du mont Royal**, Rapport d'études préparé pour le Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal, septembre 1988, 56p.

WILSON, Marie-Claude, Gérard SIEW, texte approuvé par Daniel TESSIER. **Étude hydrologique des bassins versants du parc du Mont-Royal**, pour le Comité sur l'aménagement du mont Royal, Ville de Montréal, août 1988, 30p.

Études connexes

L'ATELIER DE RECHERCHES URBAINES APPLIQUÉES. **Les perspectives visuelles: arrondissement Centre-Montréal**, janvier 1989.

LES ATELIERS DOCUMENTAIRES L & M INC. **Une tour sur le Mont-Royal**, pour la firme S.N.C., Montréal, mars 1986.

BEAUPRÉ ET MICHAUD, architectes. **Étude sur le patrimoine de l'arrondissement Centre**, Service de l'habitation et du développement urbain, Ville de Montréal, mars 1988.

CENTRE DE LA MONTAGNE INC. **Modèle de centre d'éducation à l'environnement dans un contexte municipal**, Étude réalisée pour la Commission d'initiative et de développement culturels de la Ville de Montréal, novembre 1988.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE. Faculté d'aménagement, Université de Montréal, **Le Mont-Royal: analyse visuelle**, présenté à Peter Jacobs, en collaboration avec le Service de l'habitation et du développement urbain et le Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, Montréal, septembre 1988.

SCHOOL OF URBAIN PLANNING. McGill à pied: **Étude des déplacements piétons**, McGill University, 1986.

Divers

BLAIS, Céline. **Propositions d'orientation en matière d'aménagement touristique pour le mont Royal**, Rapport de stage d'études dans le cadre du programme "Gestion et intervention touristique", août 1988.

CENTRE D'ÉTUDES DU TOURISME (C.E.T.). **Le tourisme à Montréal: recueil de données 1980-1987**, Ville de Montréal (CIDEM-tourisme), mai 1987.

DENAULT, Diane. **La réintroduction du sport équestre sur le mont-Royal** Rapport préliminaire remis au bureau d'administration et de planification du mont Royal, août 1988.

GOURHAND, Véronique. **Projet de mise en valeur du mont Royal et d'intégration en milieu urbain**, Rapport de mémoire préparé pour la Ville de Montréal, Institut de Géographie, Université de la Sorbonne, Paris, décembre-mars 1989.

Note : Ces études sont disponibles pour consultation.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEN, Luther A. **The Mountain as Monument: Frederick Law Olmsted and Jean Doré on Mount Royal**, Communication non-publiée donnée à la Sixth Biennial Conference of the American Council for Quebec Studies, Québec, 23 octobre 1988.

BARABÉ, André. **Détermination des capacités de support dans le contexte du développement durable des espaces récréatifs en milieux naturels protégés**, Thèse de doctorat, Faculté d'aménagement, Montréal, mai 1988.

BELLMAN, David. **Mont-Royal Montréal**, Musée McCord, Montréal, 1979.

BELLMAN, David et al. **Mont-Royal Montréal**, Supplément no. 1 de la Revue d'art canadienne, décembre 1977.

BISSON, Pierre-Richard. **"Perspective sur le mont Royal"**, Architecture de Paysage Canada, vol. 3, no. 4, 1977.

BLANCHARD, Raoul. **L'ouest du Canada français, Montréal et sa région**, Beauchemin, Montréal, 1953.

BODSON, Gabriel et Louis-Alain FERRON. **Étude comparative des cimetières Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges**, Travail présenté à Peter Jacobs, Université de Montréal, décembre 1983.

BOUCHARD, André et Wendy GRAHAM. **"La montagne écologique: un paysage durable"**, in Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal, vol. 2, no. 1, printemps 1989.

BRUNET, J. **Monuments du mont Royal, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges**, Montréal, Imprimerie Alphonse Pelletier, 1901.

CENTRAL PARK CONSERVANCY. **Rebuilding Central Park: A Management and Restoration Plan**, Library of Congress, no. 8571060, 1985.

CITY IMPROVEMENT LEAGUE. **For a better Montreal**, Report of the first Convention of the C.I.L., Montréal.

CLARKE, Gilmore D. et Michael RAPUANO. **Report of the Redevelopment of Mount-Royal Park and Fletcher's Field**, Consulting Engineers and Landscape Architects, New-York, 1960.

COMITÉ CONSULTATIF DE MONTRÉAL SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS. **Rapport sur le projet de constitution du site du patrimoine du Mont-Royal**, novembre 1987.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL. **Projet de politique des parcs en milieu urbain pour la région de Montréal**, novembre 1983.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT. **Mieux connaître les espaces verts**, janvier 1980.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. **Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal**, Service de la planification du territoire, 1988.

DÉCARIE, Jean. **"Propos sur le statut du parc du Mont-Royal"**, in Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir le mont Royal, vol. 2, no. 1, printemps 1989.

DELISLE, Odette. **Le Plateau Mont-Royal à la loupe**, CLSC, Plateau Mont-Royal, février 1986.

DENIS, Paul-Yves. **"L'évolution des quartiers"** in Ludger Beauregard, Montréal, guide d'excursion, P.U.M., 1972.

- D'IBERVILLE-MOREAU, Luc. **Montréal perdu**, Quinze, 1975
- DUROCHER, René et al. **Histoire du Québec contemporain**, Boréal Express, 1979.
- FEIN, A. **Olmsted and the Environmental Tradition**, New-York, G. Braziller, 1972.
- FOL, Jacques. "Théoriquement....Le parc, un imaginaire public", in Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - Le mont Royal, vol. 2, no. 1, printemps 1989.
- FORTIER, Marie-Josée. **Le parc du Mont-Royal: un idéal social de visionnaire**, Architecture-Paysage, 3(4):88-42, 1980.
- GARIÉPY, Michel, Peter JACOBS et al. **Expériences étrangères en matière de gestion concertée de parcs et de servitude - loisir: étude de cas pour les fins du Parc national de l'Archipel**, Montréal, mai 1985.
- GRENIER, Cécile et Dinu BUMBARU. **Le Mont-Royal: symbole d'une vision plus humaine de la ville**, La Presse, 25 janvier 1986.
- GROUPE D'INTERVENTION URBAINE DE MONTRÉAL. **La montagne en question**, vol. 1 et vol. 2, Montréal, 1988.
- GUBBAY, Aline. **Le fleuve et la montagne**, Les livres Trillium, Montréal, 1987.
- GUBBAY, Aline et Sally HOOFF. **La petite montagne, un portrait de Westmount**, Trillium, 1979.
- HANNA, D. **Creation of an Early Victorian Suburb in Montreal**, in Urban History Revue, vol. IX, no. 2, octobre 1980.
- HÉRITAGE MONTRÉAL. **Le Mont-Royal, Demande de classement**, Montréal, mai 1986.
- JACOBS, Peter. "Quelques principes à l'image du paysage du mont Royal", in Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal, vol. 2, no. 1, printemps 1989.
- JACOBS, Peter. **The Magic Mountain, Changing Paradigms of Nature, The Landscape and the City**. Conférence donnée à International Symposium - Urban Landscape: Theory and Practice, Ljubjana, Yougoslavie, août 1988.
- KNIGHT, Alan J. "Le projet du flanc est de la montagne", in Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal, vol. 2, no. 1, printemps 1989.
- LAMBERT, Phyllis. "Un choix d'estampes documentaires de Montréal avec annotations sur la croissance urbaine", in Mount-Royal, Montréal, rédigé par D. Bellman, Musée McCord, McGill University, p. 11-29.
- LASSUS, Bernard. "L'analyse inventive et l'entité paysagère", in Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal, vol. 2, no. 1, printemps 1989. Chap. IV.
- Loi sur les biens culturels, L.R.Q., chapitre B-4, section IV, Lois refondues du Québec, à jour au 2 avril 1986, Editeur officiel du Québec.
- MARSAN, Jean-Claude. "Le mont Royal et la ville: les liaisons visuelles", in Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal, vol. 2, no. 1, printemps 1989.
- MARSAN, Jean-Claude. **Montréal en évolution**, Fidès, 1974.
- MARSAN, Jean-Claude. **Le centenaire du parc du Mont-Royal, L'héritage d'un idéal social**, Le Devoir, 9 juin 1976.
- MARSAN, Jean-Claude. "Sur la montagne", in Découvrir Montréal, Montréal, les Editions du Jour, 1975.

MOSSER, Monique. "Morbid Symptoms" in *Morbid Symptoms, Arcadia and the French Revolution*, Photographs by Geoffrey James, Princeton Architectural Press, 1986.

MURRAY, A.L. "F.L. Olmsted and the Design of Mount Royal Park Montreal", *Journal of the Society of Architectural Historians*, XXXI. 3, October 1967, p. 163-171.

OLMSTED, Frederick L. *Forty years of Landscape Architecture, Central Park*, the M.I.T. Press, October 1973 (réimpression de l'édition 1928).

OLMSTED, Frederick L. *Report of Frederick L. Olmsted on Mount-Royal Park*, novembre 1874.

OLMSTED, Frederick L. *Mount Royal Montreal*, Putnam's Son's, New-York, 1981.

RITCHOT, Gilles. "Le mont Royal en tant que forme urbaine un espace sélectif", in *Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal*, vol. 2, no. 1, printemps 1989.

ROGERS, Elizabeth B. *Rebuilding Central Park: A management and Restoration plan*, M.I.T. Press, Cambridge, 1987.

ROPER, Laura W. *Frederick L. Olmsted: a biography of Frederick L. Olmsted*, Baltimore, John's Hopkins Press, 1979.

SAMSON, Marcel et Marcel GAUDREAU. *La fréquentation des parcs de la ville centrale de Montréal*, INRS, Montréal 1980.

SELINE, Janice E. *Frederick Law Olmsted's Mount Royal Park, Montreal: Design and Context*, Thesis in the Faculty of Fine arts, Concordia University, Montréal, 1983.

SMITHSON, Robert. *Frederick L. Olmsted and Dialectical Landscape*, *Artforum*, février 1979, p. 62-68.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DE NUMISMATIQUE DE MONTRÉAL (S.A.N.M.), *Étude de potentiel archéologique préhistorique; quadrilatère des rues Metcalfe, Victoria, Sherbrooke et Maisonneuve*, Montréal, 1989.

SOUBEYRAN, Olivier. "L'imagination est-elle au pouvoir", in *Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal*, vol. 2, no. 1, printemps 1989.

TRÉPANIÉ, Marie-Odile et Bernard OUELLET. "La contribution des organisations locales à la gestion d'un parc national: trois études de cas", in *Loisir et Société*, vol. 3, no. 1, printemps 1986, p. 125-160.

TRÉPANIÉ, Marie-Odile. "La gestion du mont Royal: un défi peu commun", in *Trames, Revue de l'aménagement, Paysages en devenir - le mont Royal*, vol. 2, no. 1, printemps 1989.

VILLE DE MONTRÉAL. *Règlement 7451 concernant la protection et la plantation des arbres sur la propriété privée dans le site du patrimoine du Mont-Royal*, 1987.

VILLE DE MONTRÉAL. Service de l'habitation et du développement urbain, *Orientations préliminaires pour la mise en valeur du mont Royal*, Document de concertation, novembre 1988.

VILLE DE MONTRÉAL. CIDEM-COMMUNICATIONS, *Collection Pignon sur rue*, brochures sur le patrimoine Montréalais.

VILLE DE MONTRÉAL. Service de l'habitation et du développement urbain, *Constitution du site du patrimoine du Mont-Royal, notes explicatives*.

VILLE DE MONTRÉAL. *Règlement 7593 constituant le site du patrimoine du Mont-Royal*, 1987.

PLANS

CONCEPT DES TROIS SOMMETS

PARC DU MONT-ROYAL

*La Ville de Montréal tient à
remercier toutes les personnes et tous
les organismes qui lui ont fourni des
photographies et des illustrations
pour ce document.*

Ville de Montréal

*Service de l'habitation et du
développement urbain
Service des loisirs et du
développement communautaire*

Renseignements

*Service de l'habitation et du
développement urbain
Centre de documentation
266, rue Saint-Jacques, 5^e étage
Montréal
Québec
H2Y 1N1
Téléphone(514) 872-4119*

Conception et réalisation

*Service de l'habitation et du
développement urbain
Module de la planification urbaine*

Conception de la couverture

*Ville de Montréal
07.20.996-0(02-90)*